This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

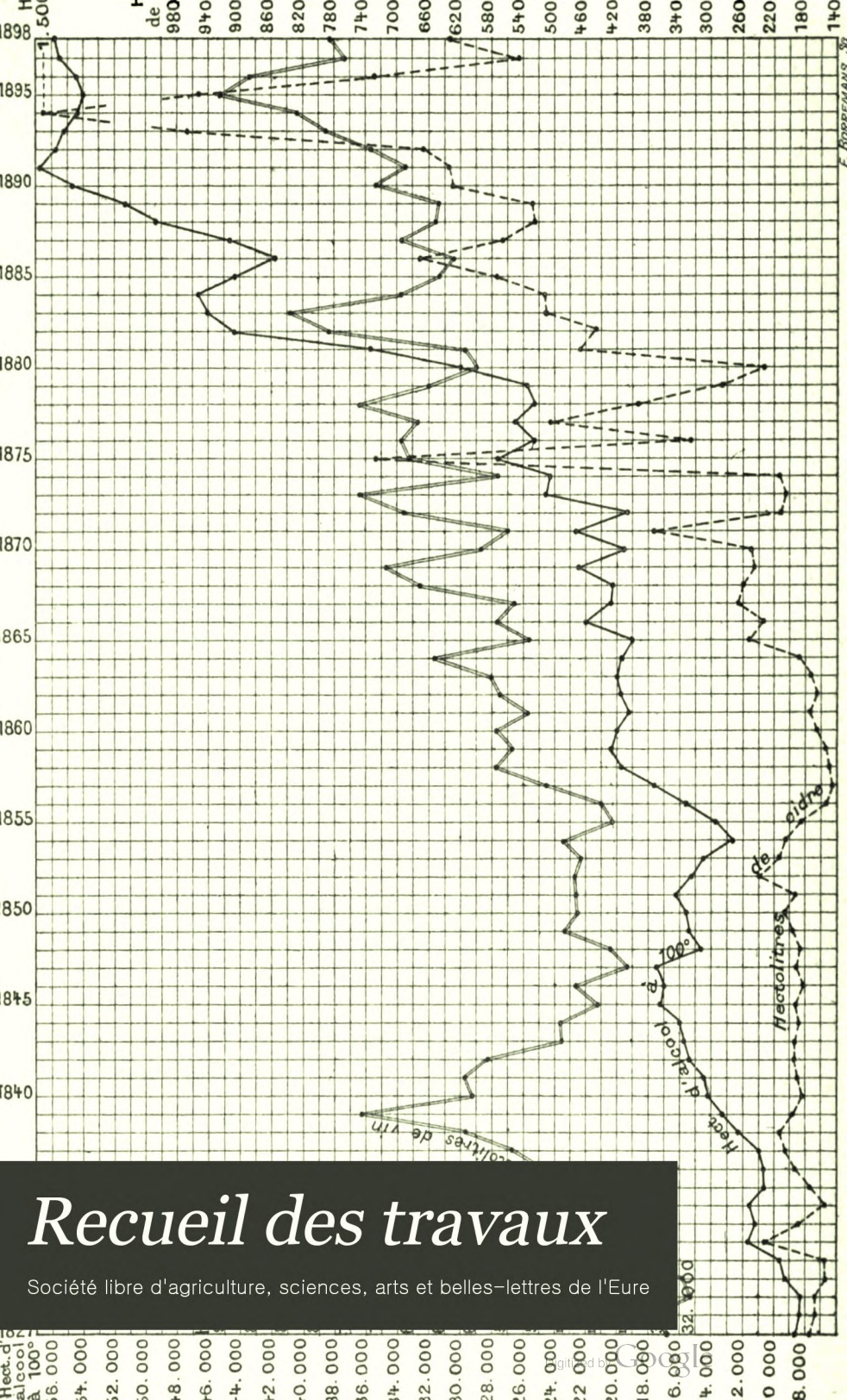

Recueil des travaux

Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure

Digitized by Google

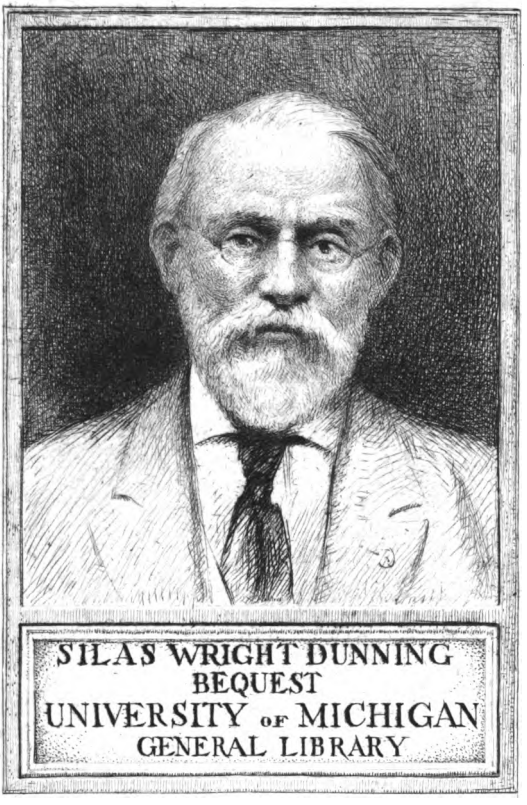

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

BRE

ETTRES

01

ES HÉRISSEY

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

V^e^ SÉRIE

TOME NEUVIÈME

ANNÉE 1901

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

1902

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Vᵉ SÉRIE

TOME DIXIÈME

ANNÉE 1902

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

1903

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez M. LIOT, libraire,

ET A PARIS

Chez M. PAUL CHERONNET, libraire, 19, rue des Grands-Au gustins

---

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

V^e^ SÉRIE

TOME DIXIÈME

ANNÉE 1902

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

1903

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Exposé de l'œuvre projetée de patronage des détenus libérés et de sauvetage de l'enfance, lu à la séance générale du 9 février 1902 I

Discours prononcé par M. Maurice DE VILMORIN, président de la Société, à la séance générale du 8 juin 1902. . . . VIII

Rapport de M. LECOINTE, membre de la Société, sur une brochure : « Quelques renseignements sur les écoles ménagères, » lu à la séance générale du 8 juin 1902 . . XXI

La Sélection, communication de M. BOURGNE, professeur départemental d'agriculture, membre de la Société, lue à la séance générale du 8 juin 1902. XXVIII

Section de l'arrondissement de Bernay. Compte rendu par M. Camille FOUQUET, membre de la Société, des travaux de la Société des agriculteurs de France dans sa session générale annuelle de 1902 XXXIV

Section de l'arrondissement de Bernay. Discours prononcé par M. le duc DE BROGLIE, président de la section de Bernay, à l'occasion de la distribution des récompenses de l'exposition d'horticulture tenue à Bernay les 25 et 26 octobre 1902 LXXVI

Section de l'arrondissement de Bernay. Concours linier de 1902. Liste des lauréats LXXX

Communication de M. BOULET, membre de la Société, sur les Chiens de berger. LXXXIII

Notice sur un évêque d'Evreux du XIV^e^ siècle, (Bernard Cariti ou Chariti), présumé d'origine italienne, par M. le comte DE BUREY, membre de la Société, lue à la séance générale du 9 février 1902 1

Rapport sur les publications de la Société des antiquaires

Digitized by Google

de Picardie, par M. Régnier, membre de la Société, lu à la séance générale du 9 février 1902 14

Allocution prononcée par M. Louis Passy, au nom de la Société, à la cérémonie qui a eu lieu à Paris, le 6 mai 1902, en l'honneur de M. Léopold Delisle, administrateur général de la bibliothèque nationale, ancien président de la Société 20

Quelques célébrités ébroïciennes, par M. l'abbé C. Guéry, aumônier du lycée d'Evreux, membre de la Société . . . 27

Discours prononcé par M. Joseph l'Hopital, le 6 octobre 1902, sur la tombe de M. Victor Souty, membre de la Société. 45

Ouvrages imprimés offerts à la Société par les auteurs, par les éditeurs ou envoyés par le Gouvernement. . . 50

Liste des présidents de la Société depuis sa réorganisation en 1832 54

Composition de la Société. Membres du bureau pendant l'année 1902 57

Liste générale des membres de la Société. 58

Programme du prix Lucien Fouché à décerner en 1905. Concours littéraire 91

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS, ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

EXPOSÉ

DE L'ŒUVRE PROJETÉE DE PATRONAGE DES DÉTENUS LIBÉRÉS ET DE SAUVETAGE DE L'ENFANCE[1]

Lu à la séance générale du 9 février.

Presque tous les arrondissements de France, même ceux de peu d'importance, ont organisé des œuvres de patronage de l'enfance criminelle et des prisonniers libérés. Pourquoi, nous aussi, n'en avons-nous pas, alors que, comme le constataient nos députés il y a quelques jours à la Chambre, le département de l'Eure s'est malheureusement classé le premier de tous pour la criminalité? et il semble que cette triste situation empire plutôt.

Il importe absolument et il est plus qu'urgent de combattre cette augmentation anormale de la criminalité, qui devient peu à peu un vrai fléau pour le département. Examinons donc ce qui est aux yeux des gens compétents en cette matière, aux yeux du monde judiciaire, la cause principale du fléau.

L'individu coupable, — et nous ne nous occuperons

[1] La Société de patronage des libérés et de sauvetage de l'enfance et de l'adolescence d'Évreux a été constituée définitivement à la date du 4 mars 1902.

Digitized by Google

que de celui qui n'est pas encore un récidiviste, — se voit presque toujours, une fois sa peine finie, entraîné et acculé à une rechute, poussé de nouveau au crime comme dans un engrenage. Même s'il a la ferme volonté de vivre honnêtement, il ne le peut pour ainsi dire plus, et se voit refuser le travail qui le sauverait, le travail sollicité, victime qu'il est de la tare imprimée par sa condamnation. D'ailleurs, lui qui est brusquement rejeté de la prison à la minute précise de la libération, presque toujours il ne sait où s'adresser, et bien peu de jours après, souvent le soir même, ayant épuisé les quelques sous de son pécule, il se trouve fatalement amené à répéter les mêmes actes criminels. La misère et la faim l'ont ressaisi, il se résout à vivre aux dépens d'autrui. Chose plus grave, s'il n'est pas arrêté immédiatement, il s'enhardira et arrivera en bien peu de temps, surtout s'il rencontre un de ses pareils, à ces actes de brigandage qui ramènent depuis peu notre département à l'insécurité d'il y a cent ans. Et un pareil état de choses va s'accroissant.

L'avenir semble d'autant plus gros de menaces, que la gendarmerie se montre chez nous particulièrement sévère et vigilante. La répression ne suffit donc plus, ayons le courage de l'avouer ! On ne peut plus se borner à réprimer ; d'ailleurs *réprimer n'est pas guérir* et ne garantit pas contre cet avenir menaçant auquel nous voulons parer.

En un mot il faut *prévenir*.

Tous, n'avons-nous pas intérêt à amener la diminution progressive de cette criminalité, et cela moyennant les plus légers des sacrifices ? Qu'est-ce que quelques sous et quelque assistance en regard du danger de vol,

Digitized by Google

d'incendie et même de mort que nous pouvons tous courir. De même que la faible prime versée à l'assurance nous prémunit contre les risques du feu, de même le concours de chacun, son appui, si léger soit-il, peut seul amener un changement dans la situation alarmante de notre région.

Aux yeux des magistrats, c'est-à-dire des personnes spécialement compétentes, un moyen doit être employé : le Patronage du détenu libéré. C'est l'unique remède, non pas pouvant, mais devant amener une amélioration. Forts de l'expérience tentée dans les autres départements, ils osent dire : « Avec ce patronage, amélioration immédiate autant que progressive. » Il ne s'agit pas ici d'espoir plus ou moins probable, il s'agit d'une certitude.

Nous nous contenterons pour aujourd'hui de tracer les grandes lignes de ce Patronage.

Prenons un condamné jeune, mais novice encore dans le mal et exempt jusqu'ici de sa gangrène. Par leurs visites dans la prison, les magistrats qui l'ont condamné, qui connaissent ainsi son passé, sa personnalité propre, peuvent constater sur lui l'effet progressif du châtiment et ses conséquences. Or, quand des hommes, comme ceux du monde judiciaire, qui par leur expérience et leur profession sont moins portés que d'autres à être victimes d'une hypocrisie possible, croient, après un examen constant, pouvoir pour ainsi dire garantir la transformation et l'amendement de tel d'entre les condamnés, devrons-nous de notre côté rester impassibles ! Ne doit-on pas, chacun dans la mesure et encore plus d'après la nature de ses moyens, apporter son concours?

Digitized by Google

Rien que notre intérêt, soit, mais tout notre intérêt, si nous prenons la peine de réfléchir, nous le commande, car c'est aux dépens de nous tous et de *chacun* de nous qu'a lieu la rechute d'un individu dans le crime.

Cet individu, dont nous venons de parler, chez qui les ressorts de la volonté sont comme rouillés par l'automatisme de la vie de prison, qui sort de celle-ci sans ressources, hébété, dépaysé, face à face avec les nécessités de l'existence auxquelles il a été soustrait pendant toute sa détention, nous déciderons-nous à comprendre qu'il ne peut lutter à armes égales avec les autres dans cette lutte pour la vie qui se représente brusquement, brutalement à lui? Passant sans transition, littéralement d'une minute à l'autre, de la privation la plus absolue de liberté à l'usage complet de cette liberté, ne voit-on pas en lui la tentation vertigineuse d'en user aux dépens d'autrui dès que la faim l'a saisi? Et elle le saisit souvent le jour même de cette liberté soudaine! Cette faim, cette misère sont l'engrenage impitoyable auquel il ne peut échapper et qui lui font recommencer, mais toutefois en perfectionnant sa manière d'agir, les mêmes actes criminels qui l'avaient fait auparavant condamner. Heureux encore quand il se borne à les rééditer et quand il ne va pas plus loin dans la voie du crime!

Voilà la réalité, voilà les faits tels qu'ils se passent fatalement et journellement.

Mais si, au contraire, à ce détenu ainsi livré à lui-même, sa peine finie, nous opposons le détenu soumis dès sa condamnation au patronage et recueilli par celui-ci à sa libération, combien nous avons raison de

Digitized by Google

dire que là est le seul remède à l'état actuel de la criminalité.

Les mêmes magistrats qui, après l'avoir condamné, l'ont suivi moralement pendant la durée de sa peine et ont mesuré et jugé son amendement, vont, par différentes mesures, empêcher que l'engrenage de la faim et de la misère le saisisse. S'il est mal vêtu, on ne le laissera sortir de prison qu'avec des vêtements raccommodés, toujours rendus propres et convenables malgré leur pauvreté. On lui assurera une mise modeste mais suffisante, autant pour qu'il ne soit pas regardé comme une recrue par l'armée de la misère et gagné par elle et à elle, que pour qu'il ne se fasse pas repousser partout où il solliciterait du travail. Ce n'est pas assez : pendant sa détention, et se basant sur son métier, on lui aura cherché un patron qui consente d'abord, avant de se décider, à *l'essayer* le jour de sa libération. C'est seulement après l'avoir ainsi éprouvé que ce patron, auquel nous aurons toujours commencé par déclarer la vraie situation de l'individu, consentira à le garder. Là encore, se fera sentir l'influence du Patronage, quoiqu'il ait désormais une place, car les mêmes personnes qui l'ont placé ne le perdront pas de vue et le surveilleront jusqu'à ce qu'on soit absolument sûr de sa vie nouvelle et de ses habitudes de travail et de conduite.

Si le condamné n'est pas du département, la société de patronage le fera reconduire en dehors de la région de l'Eure, et par ce rapatriement contribuera à purger d'autant cette dernière.

Quant aux libérés à qui les démarches tentées pendant leur détention ont réussi à trouver une place, mais chez un patron ne pouvant les recevoir immédiatement,

Digitized by Google

alors, dans les quelques jours qui suivront leur libération, le Patronage s'arrangerait pour ne pas les délaisser et les tiendrait sous sa surveillance pendant cette dangereuse phase qui va de la sortie de prison à l'entrée en place convenue chez un patron. Ici, du reste, c'est vraisemblablement quelques heures qu'il faut dire, plutôt que quelques jours.

Osera-t-on nier que dans ce cas d'assistance du Patronage, la rechute est infiniment moins à craindre? N'y a-t-il pas un intérêt absolument capital à *canaliser* et à utiliser l'activité et les bras du libéré, du moment que cette activité et ces bras sont, jusqu'ici, par notre maladroite insouciance, rejetés vers l'œuvre du crime et mis vraiment par nous à la disposition du premier criminel qu'il rencontrera? Comprenons donc que si le libéré peut vivre précisément grâce à la propriété et à la personne d'autrui, il ne songera plus, dès lors qu'il l'éprouvera, à les considérer comme des proies se présentant à lui et qui sont de bonne prise ! Hâtons-nous d'ajouter que sur le grand nombre des individus sortant de prison, le Patronage ne se décidera à recommander et à aider que ceux-là seuls de l'amendement desquels il sera sûr, et que ses choix seront faits avec la circonspection et le sévère examen qu'on peut attendre de personnes compétentes par leur profession. C'est par une rigoureuse étude du caractère du condamné, de l'influence produite sur lui par la peine, qu'elles peuvent s'engager à ne proposer un libéré, à garantir son amendement qu'en parfaite connaissance de cause, en un mot, à le proposer à sa seule et juste valeur.

Ce que les magistrats et autres personnes du monde judiciaire estiment devoir réussir dans de pareilles con-

Digitized by Google

ditions, quand on est en présence d'hommes jeunes et non endurcis dans le mal, n'est-il pas encore bien autrement vrai quand il s'agit de jeunes cerveaux, plus malléables et plus faciles à guider, comme des adultes, des adolescents ou des enfants ?

Voilà le but palpable, raisonné, se recommandant d'une vaste expérience, garanti comme devant réussir, et ce suivant les avis les plus autorisés, qui est celui de l'œuvre de patronage à vous soumise.

Le succès ne dépend que d'un peu de bonne volonté chez chacun et chez tous, or c'est précisément dans l'intérêt de tous et encore plus de chacun que ce cri d'alarme est jeté par le monde judiciaire. Il ne s'agit en effet rien moins que de rendre, moyennant quelques centimes et quelque assistance, la sécurité à notre département !

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. MAURICE DE VILMORIN,
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

A la séance générale du 8 juin 1902.

MESSIEURS,

« Il me semble que vous avez fait, en choisissant votre président pour l'année 1902, un acte de foi bien méritoire.

« Vous avez accordé créance à celui qui m'a recommandé à vos suffrages, habitués que vous êtes à trouver chez lui le plus constant intérêt pour tout ce qui concerne votre Société.

« Peut-être aussi avez-vous accordé votre confiance au nom que je porte et que je porte avec fierté : ce nom aura été mon passe-port auprès de vous.

« Si tel a été votre sentiment, vous aurez doublé les motifs de ma reconnaissance.

« J'ai bien présents à la mémoire, à cinquante ans passés, la figure et le souvenir de trois Vilmorin. Plus encore peut-être que l'amour de la science, ils avaient l'amour de l'honneur et du bien public. Leurs études

Digitized by Google

principales : comparaison des valeurs culturales des fourrages, des valeurs pratiques des essences et races d'arbres forestiers, amélioration de la betterave à sucre, hybridation des blés, études sur les plantes industrielles, ont été pour la France et les pays voisins une source vive de progrès, bien-être et richesses.

« Ils furent donc citoyens, non d'une région, mais de la France entière. C'est par l'étendue de leur œuvre qu'un Vilmorin peut se regarder, dans une certaine mesure, comme le concitoyen de tous ceux qui s'adonnent à cette belle science agricole, science primordiale qui peut et doit employer le concours de toutes les autres et qui en est le plus légitime point de rencontre.

« Mais quelques liens plus spéciaux et qui me sont bien précieux m'attachent à votre beau département.

« Il y a un an, je visitais, avec un bon nombre des membres de la Société nationale d'agriculture, et cette fois en qualité de membre de la Société, le riche et captivant domaine d'Harcourt, qui lui a été légué, il y a trois quarts de siècle, par Louis-Gervais Delamarre. Ce domaine si plein de beautés naturelles, de souvenirs du temps passé et d'enseignements spéciaux, devait attirer la curiosité du petit-fils du créateur des plantations forestières des Barres ; j'y avais fait, il y a douze ans, un agréable séjour.

« Quelle joie d'y voir réunis tous ces arbres si divers introduits par Michaux, Pépin et leurs successeurs, et dont je projetais dès lors de faire l'inventaire et de dresser le catalogue ! Quelle joie de voir surtout les massifs de pins dont quelques-uns existent encore et qu'ont rendus célèbres les ouvrages de Delamarre : le *Mémoire sur la culture des pins*, de 1820 ; le *Traité*

Digitized by Google

pratique sur la culture des pins à grandes dimensions, de 1826 ; l'*Historique de la création d'une richesse millionnaire par la culture des pins*, de 1827 !

« Ce dernier ouvrage, en particulier, est du plus haut intérêt pour les propriétaires actuels du domaine : il contient, parcelle par parcelle, la désignation des préparations qu'elles ont reçues et des plantations qui y furent faites, depuis la date de l'acquisition du domaine par Delamarre (1802) jusqu'au mois d'octobre 1826. L'exemplaire que je garde précieusement, et qui me vient de mon grand-père, est rempli de ses annotations sur l'état des diverses plantations, alors que la terre d'Harcourt était devenue, quelques années plus tard, propriété de la Société royale et centrale d'agriculture.

« Les visites fréquentes de mon grand-père à Harcourt, la résidence habituelle qu'y faisait François-André Michaux devaient amener une publication encore plus précieuse que l'ouvrage dont nous venons de dire un mot, c'est à savoir une nouvelle édition définitive, celle de 1831, du *Traité pratique de la culture des pins à grandes dimensions*, avec des notes de MM. Michaux et Vilmorin et celles que Delamarre lui-même avait préparées pour cette réédition.

« L'œuvre de l'apôtre de la culture forestière des pins, commentée et contrôlée en même temps par deux éminents esprits en qui la science ne troublait point la vision des résultats pratiques, n'était-ce pas une aubaine pour les propriétaires planteurs de cette époque ? Je suis convaincu, quant à moi, que ce livre contribua pour une grande part à la création des plantations résineuses qui se multiplièrent précisément à cette époque.

Digitized by Google

« Une des premières remarques des annotateurs critique justement l'expression souvent répétée par Delamarre : « richesse millionnaire ». Rien de plus intéressant que de lire le quatorzième chapitre de l'ouvrage et, particulièrement, la partie du chapitre consacrée à la comparaison des résultats à obtenir de la plantation d'un bois de pins vis-à-vis de la plantation de bois feuillus, soit qu'on évalue les produits en matière, soit qu'on chiffre les résultats en argent au bout d'une période déterminée. Je cite en condensant quelque peu :

« En admettant, dit Delamarre, que la valeur com-
« merciale du bois feuillu surpasse de moitié celle du
« bois résineux, l'avantage en faveur de ce dernier (en
« raison de la précocité et de l'abondance de la produc-
« tion) serait encore de quatre contre un.

« Si à ce premier avantage on joint celui de recueil-
« lir un premier capital vers soixante-dix ans avant
« celui du bois feuillu, il sera plus que triplé par les
« seuls intérêts simples pendant ce long espace de
« temps.

« Cette circonstance, jointe à la plus grande facilité
« de pourvoir aux besoins de la consommation, et
« jointe aussi à la plus grande masse de richesse de
« travaux qui résultent d'une plus grande quantité de
« matière, donne la preuve que la culture des pins est
« si avantageuse dans les localités où il n'y aurait
« point à craindre la surabondance de production, que
« la différence entre elle et la culture des bois feuillus
« peut être non pas seulement comme dix sont à un,
« mais qu'elle peut s'élever à vingt, trente et quarante
« contre un. »

« Ce passage nous montre une fois de plus l'apôtre

Digitized by Google

des plantations résineuses emporté au-delà de toute vraisemblance par sa foi, qui était sincère et profonde, si elle était souvent inconsidérée.

« Les annotateurs du traité, après avoir relevé déjà plusieurs fois les appréciations trop optimistes de l'auteur, ne peuvent s'empêcher de faire ici, dans l'intérêt des planteurs, la critique de pareilles propositions. Voici quelques passages de la note de M. Vilmorin.

« Les notes précédentes, dit-il, ont fait voir que les « premières bases posées par M. Delamarre étaient « inexactes ; ici, il ne s'arrête même pas à leurs consé- « quences et, se laissant aller à son enthousiasme, il « arrive par des calculs à peine indiqués à élever jusqu'à « quarante contre un la différence entre les pins et les « bois feuillus.

« Un peu plus loin, faisant le décompte de leurs « produits en argent, il promet au propriétaire qui « sèmera cent arpents parisiens ou trente-quatre hec- « tares de pins *quinze cent mille francs* de bénéfice « au bout de quarante ou cinquante ans, outre des « profits assez notables dans l'intervalle, et outre encore « pareille somme qu'il alloue à la main-d'œuvre et aux « bénéfices des exploitants, ce qui ferait plus de trois « millions de produits bruts pour ces trente-quatre « hectares, ou près de cent mille francs par hectare !

« Il suffit d'énoncer des propositions aussi extraor- « dinaires pour faire juger de l'excès de leur erreur. « Je ne les discuterai donc pas et me bornerai à leur « opposer des documents simples et basés sur des faits « positifs.

« Le Maine et la Sologne possèdent en grande quan- « tité des bois de pins maritimes on en exploite tous

Digitized by Google

« les ans qui sont arrivés à leur âge de maturité. Com-
« bien un hectare bon et bien garni se vend-il dans les
« circonstances ordinaires? Voici ce que je me suis
« demandé et ce que j'ai demandé à plusieurs proprié-
« taires, et ce qui m'a paru plus propre que tous les
« raisonnements possibles à donner une idée un peu
« exacte de la valeur des bois de pins. C'est donc le
« précis de ces réponses que je présenterai pour le pin
« maritime, et, quant au pin sylvestre, un résumé suc-
« cinct des documents contenus dans les notes précé-
« dentes.

« On a vu que M. Baudrillart, dont les données sont
« puisées dans les meilleurs forestiers allemands,
« estime le produit en matière des bois résineux au
« double de celui des bois feuillus, et leurs produits
« en argent, comparativement à ceux des forêts de
« hêtre, dans la proportion de huit à cinq; que, selon
« M. de Larminat, les pins donneraient en matière trois
« fois autant que les essences ordinaires, avec cette
« observation que la valeur de leur bois d'œuvre est
« de moitié moindre que celle du chêne. Ainsi la diffé-
« rence en faveur des pins, ou plus précisément du pin
« sylvestre, auquel doivent se rapporter les notions
« prises en Allemagne, serait, quant au produit en
« matière, dans un rapport de deux ou de trois à un,
« quant au produit en argent, dans un rapport de huit
« à cinq ou de sept et demi à cinq.

« Le pin maritime doit offrir plus d'avantages en
« raison de sa précocité, qui permet de réaliser, après
« quarante, cinquante ou soixante ans, une première
« récolte dont les intérêts capitalisés établissent une
« grande différence en sa faveur; mais cette supério-

Digitized by Google

« rité est en partie balancée par la moindre certitude « des résultats, les hivers rigoureux pouvant occa- « sionner des pertes considérables dans les plantations « de cette espèce. Quoi qu'il en soit, voici le résumé « de renseignements très sûrs obtenus de divers prati- « ciens et, en particulier, de M. le baron de Morogues, « en réponse à mes questions :

« Les prix de vente qui m'ont été cités comme « rentrant dans des limites moyennes vont depuis « 1.200 francs jusqu'à 3.000 francs l'hectare, selon le « plus ou moins de proximité des villes et de facilité « des moyens d'extraction. Le prix intermédiaire serait « de 2.100 francs, auquel taux trente-quatre hectares « produiraient, à leur coupe définitive, 71,400 francs « au lieu de 1.500.000 francs annoncés par M. Dela- « marre. »

« Voici la fin de l'importante note critique dont j'ai tenu à citer les principaux passages :

« Quand on aura pesé tous ces renseignements et « reconnu qu'il faut renoncer aux produits million- « naires annoncés par M. Delamarre, on trouvera néan- « moins encore qu'il reste aux pins des avantages si « réels et si considérables, que l'on sera disposé à « concevoir comment un homme à imagination vive a « pu, en plaidant en leur faveur, se laisser aller au-delà « du vrai et même du vraisemblable.

« Cette erreur mise de côté, on ne lui doit plus que « reconnaissance pour un ouvrage dont l'utilité à tous « autres égards est incontestable, ouvrage qui pour la « première fois a réuni dans un cadre méthodique « toutes les notions jusque-là éparses sur la culture « du pin, et qui en a formé un manuel, sinon parfait,

Digitized by Google

« du moins à peu près complet et essentiellement « propre à guider les opérations pratiques. »

« Je ne veux point m'attarder à examiner avec vous les chapitres du traité qui ne sont plus consacrés à la doctrine, mais à la description des espèces ou des méthodes de culture. Je ferai seulement, chemin faisant, quelques remarques quand elles comporteront quelques comparaisons curieuses ou quelque enseignement.

« Et d'abord, voici la liste des pins susceptibles d'acquérir de grandes dimensions et dont M. Delamarre prévoit l'utilisation possible :

« Pin sylvestre ou sauvage avec ses variétés, à savoir : pin de Genève ou commun ; pin d'Haguenau ; pin de Riga ; — pin laricio de Corse ; pin laricio de Calabre ; pin laricio de Caramanie ou d'Asie ; pin laricio d'Amérique (il cite accessoirement le pin laricio d'Autriche ou de Hongrie avec la remarque de M. Nordette que cet arbre est fort inférieur au laricio de Corse, surtout en hauteur) ; — pin maritime ou pin des Landes ; — pin du lord Weymouth.

« Dans un autre chapitre est cité le *pinus australis*, producteur aux États-Unis des beaux bois dits de pich-pin, et la rusticité de cet arbre nouvellement introduit en France est escomptée.

« Dans les pins sylvestres, dit Delamarre, il y aurait « probablement à donner la préférence exclusive au « pin de Riga, tant à cause de ses dimensions que de « la qualité de son bois. » — Sur ce point, le livre écrit en 1827 conclut sans doute plus sagement et plus logiquement que la pratique des semeurs et planteurs actuels. En créant des plantations de pins sylvestres,

Digitized by Google

ceux-ci tiennent, en effet, trop peu de compte des variétés ou races, quoique le choix en soit fort important. Que ne viennent-ils voir aux Barres l'école des pins sylvestres, pour reconnaître enfin la supériorité du pin de Riga, qui joint à ses mérites ultérieurs de forme et de dimension, celui de donner un plant très rustique dont la reprise est tout particulièrement assurée? Une seule chose excuse le délaissement de cette superbe variété : c'est la difficulté de s'en procurer aujourd'hui des graines sûres et authentiques en quantité notable.

« Parmi les laricio sont cités ceux de Caramanie, que l'on délaisse aujourd'hui à juste titre; celui d'Amérique (*pinus resinosa*), dont la croissance est des plus lente et médiocre; le magnifique laricio de Calabre, aussi digne de l'attention des planteurs que le pin de Riga, mais dont les sources d'approvisionnement en graine sont bien réduites; enfin le laricio d'Autriche, à la description duquel ne sont consacrées que les quelques lignes dédaigneuses citées plus haut. Dans le paragraphe destiné aux sources d'approvisionnement des graines de pins laricio il est dit : « Quant à celui « d'Autriche ou de Hongrie je ne sache pas qu'il existe « en France. »

« Ici, la pratique du dernier demi-siècle a fait preuve de discernement en répandant largement cet arbre absolument rustique et si accommodant, dont on pourrait dire qu'il est le sauveur des terres calcaires du Centre et de l'Est, comme le chêne-vert est le sauveur des coteaux crayeux du Midi.

« Le rôle du pin du lord est justement apprécié. C'est un arbre qui n'est à sa place, forestièrement, que dans les situations fraîches et même humides. Quant

Digitized by Google

au *pinus australis*, la faveur dont il a été l'objet est aujourd'hui bien oubliée ; l'arbre a disparu, tué à peu près partout par l'hiver rigoureux de 1830 ; il est d'origine trop méridionale pour prospérer en France, sauf dans quelques rares localités du Midi.

« Delamarre pose, à la fin du chapitre IV, une question intéressante : les pins sympathisent-ils entre eux et avec les bois feuillus ? Il pense que l'on peut répondre affirmativement, mais exprime son opinion en peu de mots, avec réserve et en citant l'opinion de quelques forestiers plutôt que la sienne.

« Aujourd'hui des observations nombreuses permettent une réponse plus explicite. En principe, les pins sympathisent entre eux, et dans un terrain, par exemple, propre à la croissance des pins sylvestres, maritimes, et laricio, on pourra créer et maintenir sans grande peine un massif comprenant les trois espèces et qui serait aussi productif en matière qu'aucune des trois espèces pures. Mais si on prétend les semer le même jour, le plant qui dans son jeune âge est de plus rapide croissance dominera et risquera d'étouffer les autres, et ce sera presque toujours le pin maritime : un certain nombre de pins sylvestres s'élèveront parallèlement, et le laricio, quoique capable de survivre aux deux autres et de les dominer avec le temps, sera éliminé si on ne le protège en temps utile.

« La sympathie des essences résineuses et feuillues est évidente, et la formule forestière considérée dans l'Allemagne du Nord comme étant la plus profitable est celle du pin sylvestre avec garnissage de hêtre.

« Dans les plantations forestières des Barres, les vieux massifs de pins se garnissent spontanément d'un

Digitized by Google

sous-bois formé surtout de chênes, tandis que les massifs de chênes d'Amérique se peuplent de nombreux semis naturels de pins.

« Ne sait-on pas, d'ailleurs, que planter des pins dans des terres arides où l'on aurait grand'peine à créer de mauvais bois-taillis est un moyen indirect, et souvent le meilleur de tous, de préparer le terrain à recevoir le bois feuillu qui souvent s'installe de lui-même sous les pins éclaircis, si des porte-graines existent dans le voisinage.

« Au point de vue décoratif, quel bel effet ne produisent pas les groupes de beaux arbres résineux dominant les peuplements du voisinage.

Quâ pinus ingens albaque populus
Umbram hospitalem consociare amant
Ramis.

« Résineux et feuillus sympathisent donc entre eux, puisque sympathie il y a, mais seulement tant qu'il s'agit de vivre côte à côte. Quand sonne l'heure de l'exploitation, le problème se complique souvent beaucoup; la commission d'Harcourt ne l'ignore pas. Mais laissons de côté ce petit problème forestier, ou plutôt considérons-le dans la donnée de notre livre, sous un angle un peu différent.

« Cette question du mélange des essences résineuses et feuillues est, il faut le dire, assez étroitement liée aux considérations sur l'emploi des bois résineux comme bois d'œuvre.

« Le sylvestre, le laricio, cultivés en massifs purs, donneront plus facilement des produits bien droits que s'ils sont associés à des taillis, à moins que ceux-ci ne soient un sous-bois sacrifié.

Digitized by Google

« Les chances de tirer de ce bois d'œuvre un produit rémunérateur sont-elles aussi grandes aujourd'hui qu'au temps de Delamarre, qui conclut très nettement, dans l'un de ses derniers chapitres, au grand profit d'amener les pins à l'état où ils pourront être utilisés comme bois d'œuvre? De graves changements économiques sont survenus depuis lors en France. En même temps qu'elles constituaient un véritable bienfait, les facilités de communications intérieures et extérieures amenaient dans presque toutes nos provinces les bois de pins de la mer Baltique, dits pins du Nord, employés surtout pour la petite charpente et la menuiserie.

« Il est inutile de rappeler les causes de la préférence dont ont joui longtemps ces qualités, dont les fournitures toujours sensiblement égales étaient mises d'une façon très régulière à la disposition du consommateur. Aujourd'hui la Suède seule peut encore fournir ces bois, et le beau mémoire de M. Mélard sur la production et la demande des bois vis-à-vis du marché international montre que cette unique source d'approvisionnement sera, dans un délai rapproché, insuffisante. Non seulement les belles pièces de charpentes d'épicea et de sapin de nos montagnes gagnent sensiblement en valeur, mais nos bonnes pineraies de sylvestres, en plaine ou en coteaux, peuvent espérer de voir croître sensiblement la valeur de leur matériel sur pied.

« Ainsi, beaucoup de propositions de M. Delamarre restent vraies encore aujourd'hui. Le pin permet plus qu'un autre arbre, et généralement à meilleur prix, le passage de la friche à la forêt; par sa verdure perpétuelle, il évapore, il assainit; il protège efficacement la jeunesse des bois feuillus, et si on veut le cultiver, non

Digitized by Google

comme essence de transition, mais en massif plein et pour l'amener par éclaircies successives à tout son développement, on peut encore en retirer un produit au moins égal à celui des essences feuillues.

« Une heureuse impulsion aura été donnée par l'ouvrage de Delamarre. S'il s'y trouve des exagérations manifestes, il ne faut peut-être le regretter qu'à demi : il importe, pour un novateur, de frapper l'imagination. Voulue ou non, l'exagération des promesses de bénéfice est presque nécessaire pour éveiller le zèle des intéressés; et quand, toutes choses remises au point, ils constatent que s'ils n'ont point gagné tout ce qu'on leur a fait entrevoir, mais beaucoup plus pourtant qu'ils n'eussent fait en continuant leurs anciens errements, ils concluront, s'ils sont sages, comme les commentateurs du livre de Louis-Gervais Delamarre. »

Digitized by Google

RAPPORT

De M. LECOINTE, Membre de la Société

SUR UNE BROCHURE « QUELQUES RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉCOLES MÉNAGÈRES »

Lu à la séance générale du 8 juin 1902.

Messieurs,

Il m'est bien agréable de venir aujourd'hui m'acquitter de la tâche que vous avez bien voulu me confier, et de vous rendre compte succinctement d'un ouvrage publié par la Société générale d'Education et d'Enseignement sous le titre de « Quelques renseignements sur les Ecoles ménagères », dont il vous a été fait hommage.

L'auteur, une mère de famille, proclame d'abord une vérité que l'on ne saurait trop répéter; c'est « *qu'il est « de nécessité absolue de donner aux jeunes filles de nos « cultivateurs une éducation professionnelle réellement « pratique, les préparant au rôle capital que la femme « doit remplir dans la maison, rôle fondamental, qui « devient un facteur important de la prospérité agricole « et de la fortune publique.* »

Il fait ensuite une constatation douloureuse : c'est

Digitized by Google

que, en général, ce résultat est loin d'être acquis, et que, dans beaucoup de familles, les mères sont incapables de transmettre à leurs enfants les habitudes d'ordre, de travail et d'économie qu'elles n'ont plus. Aussi, combien de patrimoines, acquis par de longues années de travail, sont-ils, autour de nous, laissés dans un état lamentable de délabrement, ou vendus à vil prix, par des gens qui auraient pu trouver au village « *une aisance* « *rustique, il est vrai, mais rayonnante de joie et de* « *bonheur* », et qui ont voulu suivre le courant funeste qui les porte vers les villes, pour grossir, trop souvent, le nombre des tristes épaves de la misère.

C'est que l'insuccès, né de l'ignorance, plus encore que de la paresse, a amené pour une partie de la population vigoureuse des campagnes le dégoût, l'abandon de la plus attrayante et de la plus saine des professions, et la recherche de situations précaires, dans les grands centres, où elle s'étiole et ne rencontre le plus souvent que déceptions et infortunes de toutes sortes.

Sans doute, il serait injuste de rendre entièrement responsable de cet état de choses notre système actuel d'éducation; mais, ce système est-il exempt de tout reproche ?

Parmi les jeunes filles de condition moyenne ayant terminé leurs études *à la pension*, combien n'en est-il pas qui manifestent une aversion et un mépris profonds pour les occupations de leurs parents; qui se croiraient amoindries, si elles donnaient leurs soins à la basse-cour, à la vacherie, à la laiterie, etc...? et, en réalité, elles en seraient incapables.

Faire le pain, préparer le beurre ou le fromage, mener à bien une couvée, n'est pas de leur compétence. C'est

Digitized by Google

que toutes ces choses demandent de l'observation, de l'apprentissage et un savoir-faire qui ne s'acquiert pas en un jour.

Et pourtant, si l'on consulte les cahiers de ces écolières et les programmes de leurs *cours*, on pourrait presque dire avec Molière :

« Nulle science n'est pour elles trop profonde ; »

mais, il est à craindre que le futur mari, s'il n'a pas été effrayé trop tôt, ne puisse dire, non sans raison et sans chagrin :

« Et l'on sait tout chez moi, hors ce qu'il faut savoir. »

En effet, au lieu de connaissances réellement pratiques, au lieu de ces clartés de tout, que désirait Molière, clartés compatibles avec des habitudes d'ordre et de travail utile, on trouvera des prétentions littéraires ou artistiques, non justifiées d'ailleurs, mais qui n'en éloignent pas moins du réel ; on trouvera, avec le goût des fanfreluches, ce que l'on appelle des talents de société, propres à charmer d'incertains loisirs.

Il est vrai que l'on pourra montrer avec orgueil aux parents et aux amis, des travaux futiles, des brimborions encombrants, véritables trompe-l'œil que le bonhomme Alceste eût jugés dignes de figurer à côté du sonnet d'Oronte. Et c'est ce bagage qui, souvent, sera destiné à former une part notable d'une dot problématique, faisant songer aux crocodiles empaillés dont sire Harpagon gratifiait ses emprunteurs.

Combien sont loin de nous le rouet et la quenouille que recevaient nos mères et qui servaient à remplir de bon et beau linge nos belles armoires normandes, que ne remplacera jamais le *toc* moderne.

Digitized by Google

Les éducateurs seuls ne sont pas responsables de cet amour du clinquant, du futile, de cet abandon du réel et de cette confusion entre *être et paraître*.

Tous, nous avons plus ou moins aidé, directement ou indirectement, à faire attribuer une importance exagérée à des futilités, à de prétendus chefs-d'œuvre de broderie ou de dessin *sur fond préparé*, et dont les auteurs ne sauraient ni faire proprement une reprise, ni dessiner un couteau.

Mais surtout, que l'on n'aille pas demander à ces artistes de pratiquer utilement ou même de surveiller la plus simple des opérations du ménage, soigner le moindre animal de la basse-cour ou la moindre plante du jardin ; ces choses sont considérées comme étant d'ordre inférieur, indignes d'occuper un esprit cultivé, et comme ne nécessitant d'ailleurs aucune initiation, aucun apprentissage. Et pourtant l'économie domestique et l'économie rurale, avec leurs multiples industries, forment ce qu'il y a de plus intéressant, mais aussi de plus complexe et de plus difficile, comme ce qu'il y a de plus important. C'est là surtout qu'il est juste de dire : « *savoir c'est prévoir*, c'est, dans la mesure du possible, assurer le succès. »

Si l'on observe, en effet, ce qui se passe autour de nous, à la campagne, on constate que l'aisance dans le ménage, la fortune même, sont presque toujours le résultat du savoir-faire de la femme. C'est la récompense méritée de goûts simples, de sages économies, de soins continus et éclairés, procurant l'abondance, et permettant de transformer en *argent bel et bon* les excédents des produits de la laiterie, de la basse-cour et du jardin. Mais, que ces qualités fassent défaut chez la

Digitized by Google

femme, et l'on verra les situations les plus solides, les fortunes les plus honorablement acquises par les ancêtres, au prix d'opiniâtres et durs labeurs, se fondre, s'en aller, suivant une expression vulgaire, *en eau de boudin* par des trous à peine perceptibles; voyages inutiles au marché de la ville,... dîners au restaurant..., etc... achats de futilités ou de produits que la ferme aurait pu exporter; et, par-dessus tout, l'absence au logis de *l'œil de la maîtresse* plus indispensable encore que celui du maître.

L'instruction donnée aux jeunes filles de la classe ouvrière, à la campagne comme à la ville, n'a pas toujours été non plus suffisamment pratique et n'a pas toujours réussi à former des femmes préparées à leur mission d'activité et de dévouement, à leur rôle de mère de famille, providence du foyer domestique. De là, un malaise général, un relâchement inquiétant des liens de la famille.

Quels sont, dans ce cas, les remèdes efficaces? Pour l'auteur de la notice en question, le premier de ces remèdes se trouve certainement dans une modification du système actuel d'éducation, au foyer domestique d'abord, à l'école ensuite; puis, dans la création d'établissements spéciaux, d'écoles ménagères, soit agricoles, soit industrielles, selon les circonstances; véritables écoles professionnelles pour les jeunes filles, où les occupations sérieuses, pratiques, appropriées aux besoins futurs des élèves, sont remises en honneur.

L'expérience a déjà été faite, et a pleinement réussi. L'exemple nous a été donné surtout par nos voisins de Belgique et du Luxembourg.

Comme le dit si excellemment l'auteur de l'opuscule en question, le programme de ces écoles comprend :

Digitized by Google

« Ce que devrait savoir toute fille élevée par une *mère* « *qui garde elle-même les traditions du passé, et qui* « *remplit, au foyer domestique, ces devoirs dont Féne-* « *lon disait :*

« Ils sont les fondements de toute vie humaine.

« Ne sont-ce pas les femmes qui règlent tous les « détails des choses domestiques et qui, par conséquent, « décident de tout ce qui touche le plus près à tout le « genre humain ? »

L'*Enseignement ménager* est appelé à devenir le vrai complément de l'enseignement primaire, avec une large place donnée aux exercices pratiques.

Comme modèle de ces écoles, on peut citer l'école ménagère agricole de Virton, dans le Luxembourg belge, la première dont fut dotée la Belgique en 1891, école dans laquelle sont admises des jeunes filles de quinze à seize ans et dont les études ont une durée de un à deux ans, suivant les aptitudes des élèves et leur degré d'instruction.

Les programmes de cette école font une large part à l'enseignement réellement pratique, à cette partie du savoir-faire indispensable à la femme, qui aura sous sa direction une partie considérable, la plus importante assurément, d'une exploitation agricole.

Dans ces programmes on trouve par exemple : Les aliments, et leur préparation, — conserves alimentaires et la laiterie, — préparation, par les élèves, du beurre, des divers fromages, etc. ; l'hygiène s'étendant à l'homme, — aux enfants surtout — et aux animaux ; — la récolte des plantes médicinales d'un usage familier — toutes choses que nos mères savaient si bien faire et que la génération nouvelle semble dédaigner.

Digitized by Google

Je n'entreprendrai pas, Messieurs, de vous citer toutes les parties intéressantes de la publication dont j'ai l'honneur de vous entretenir, il faudrait tout reproduire, du commencement à la fin.

Je ne crains pas d'affirmer que vous serez de cet avis, lorsque vous aurez lu cette brochure, à laquelle je viens vous demander de vouloir bien accorder une place honorable dans votre bibliothèque, et en adressant nos vifs remerciements à l'auteur, solliciter, pour l'œuvre des Ecoles Ménagères, votre bienveillante sympathie.

Digitized by Google

LA SÉLECTION

Communication de M. BOURGNE, Professeur départemental d'agriculture, Membre de la Société

Lue à la séance générale du 8 juin 1902.

Messieurs,

Olivier de Serres a dit : « L'élection des bonnes semences est l'un des plus importants articles du gouvernement des terres à grains, car quelle cueillette que misérable pouvez-vous espérer des blés mal qualifiés, semés en vos terres, quoique bien labourées ? » — Le conseil donné par l'agronome contemporain du bon roi Henri a pris une importance exceptionnelle pendant le XIX^e^ siècle.

Au cours du siècle qui vient de finir, l'agriculture a en effet largement pratiqué la réforme des anciens usages ; si la chimie est venue lui faire connaître les besoins des plantes et l'action des engrais chimiques, la mécanique lui a mis en main des batteuses, des moissonneuses, des faucheuses, des semoirs et tant d'autres outils modernes ; l'évolution sociale lui a donné ces institutions si fécondes que l'on appelle des

Digitized by Google

syndicats agricoles ; le travail des champs comme le « gouvernement » des étables lui ont appris les avantages de la *sélection*.

Le mot moderne qui définit la chose ou la méthode sur laquelle je voudrais appeler votre attention diffère bien peu comme vous voyez de celui dont se servait Olivier de Serres : élection, sélection, mais combien sont devenues plus précises que celles d'autrefois les idées que nous avons aujourd'hui sur la valeur et l'application du principe. Le seigneur du Pradel parle du triage des semences et il ajoute : « Aucuns y allant plus singulièrement, arrachent les plus beaux espis des gerbes, estans portés, ou en la grange ou en l'aire, et tels choisis, sont serrés à part puis battus comme dessus..., avec le fléau on escout les gerbes sans les délier en battant tout doucement les sommités des espis. »

Bien plus près de nous, Thaër, le fondateur de l'Institut agricole de Möglin, résume aussi les idées, les observations des temps passés : il reproduit les mêmes avis qu'Olivier de Serres par conséquent, et recommande le ventement des grains, le criblage et l'immersion ; il écrit : « On doit préférer, pour en tirer les semences, la partie des céréales où le sol favorise mieux le parfait accomplissement du grain, et il vaut, à plus d'un égard, la peine de recueillir la semence dans un champ particulièrement propre à cette espèce de plante, et de donner des soins à cette récolte, tout comme de sarcler et isoler les plantes durant leur végétation, d'ameublir la terre avec la houe, afin que ces plantes, et avec elles leur semence, soient portées à leur plus haute perfection. »

Digitized by Google

Dans le « Dictionnaire raisonné et universel d'agriculture » imprimé en 1823, le mot sélection ne se rencontre pas encore, mais à l'article *Semences*, Bosc s'exprime ainsi : « Un cultivateur jaloux de la supériorité de ses blés fera trier sur une table les grains les plus gros et les fera semer à part dans la meilleure terre de son exploitation pour le produit être ensuite substitué à ses anciennes semences ; et qu'on ne croit pas que cette opération de trier soit longue : une famille peut aisément nettoyer ainsi un boisseau chaque jour, seulement dans ses moments de repos, puisque les femmes et les enfants y travaillent. Il suffit d'avoir vu opérer des personnes exercées pour être convaincu. »

Voilà, Messieurs, ce qui nous semble être le point de départ de tous les travaux récents qui ont permis d'améliorer un si grand nombre de nos plantes cultivées. Les conseils de Thaër et de Bosc avaient été entendus paraît-il par nombre d'agriculteurs et en particulier par les Alsaciens; avant la récolte, ces derniers parcouraient la plaine en recueillant un à un les plus beaux épis, les grains en provenant étaient ensemencés à part et fournissaient à leur tour de quoi emblaver une petite pièce de terre ; et tous les ans on recommençait. La cueillette des plus beaux épis et le triage de leurs plus beaux grains, fait à la main, ont aussi été pratiqués plus récemment par Hallet.

Mais il fallait quelque chose de plus expéditif : de là, l'invention du crible-trieur par Josse, puis des trieurs si perfectionnés maintenant de Clert ou de Marot, des décuscuteurs de Rose, etc., etc.

Et voilà la sélection des grains mise à la portée de tous.

Digitized by Google

La sélection, mais c'est un fil d'Ariane indispensable aujourd'hui dans les productions végétales comme dans le « gouvernement » du bétail d'élevage, et pour ce dernier objet elle se traduit par la création des stud-books et des herd-books. La *généalogie* n'intéresse plus comme autrefois que pour les familles royales ; elle est la préoccupation des propriétaires de chevaux de courses, des éleveurs de Durhams, comme elle intéresse le cultivateur qui apprécie si largement aujourd'hui les qualités des blés généalogiques du major Hallet et des autres sélectionneurs.

Le mot sélection a un sens plus large encore : il ne s'agit pas toujours de porter à leur plus haute puissance de production les représentants d'une famille bovine ou d'une variété végétale ; chez beaucoup de nos plantes cultivées, il n'y a pas autofécondation, et dans les nouveaux sujets obtenus de semis nous constatons parfois d'énormes différences : c'est la sélection que nous appliquons pour écarter les types inférieurs, ceux qui ne nous donneraient pas le maximum de produit utile ; pour opérer le triage, nous avons recours à l'analyse ou à des instruments spéciaux, le densimètre et le féculomètre par exemple.

A l'heure actuelle aucun doute ne saurait subsister au sujet de la valeur de la méthode : les travaux de Hallet, de Carter, de Desprez sur le blé sont connus de tous ; les recherches d'Aimé Girard et de Paulsen portent leurs fruits en ce qui concerne la culture des pommes de terre ; les Simon-Legrand, les Fouquier d'Hérouel, les Dippe ont créé des races de betteraves appréciées partout, et c'est à dessein, Messieurs, que je garde « pour la bonne bouche » le nom d'une dynastie

Digitized by Google

d'agronomes dont nous avons aujourd'hui la bonne fortune de saluer un représentant, je veux parler des Vilmorin.

Les uns ou les autres Hallet ou Desprez, Aimé Girard ou Dippe, ont travaillé chacun à l'amélioration d'une plante de grande culture ; les Vilmorin ont pour ainsi dire travaillé à l'amélioration de toutes.

Prenons, si vous le voulez bien, cette céréale si précieuse, le blé. — Les Vilmorin n'ont pas seulement sélectionné des variétés ils en ont créé de nouvelles. — Nos types ordinairement cultivés semblent se perpétuer sans changement, parce que dans les fleurs de blé il y a autofécondation ; si on fait violence à la nature, si on fait tomber en temps voulu le pollen d'une fleur appartenant à une variété sur le pistil d'une autre fleur appartenant à une autre variété, il y a hybridation : le produit du mariage pourra donner une plante ayant des caractères différents ou intermédiaires des caractères des deux variétés créatrices. Comme le fait Carter en Angleterre, les Vilmorin, en France, ont ainsi créé des espèces nouvelles, des types nouveaux et vous savez, Messieurs, que l'un d'eux est fort grandement apprécié dans l'Eure, je veux parler du Dattel, m'empressant d'ajouter que d'autres « blés artificiels » ont aussi des partisans très chauds ici : le Bordier, le Champlan, l'hybride du Trésor. Ces variétés françaises supplantent de plus en plus des espèces étrangères qui ont eu cependant une réputation méritée, le Prince Albert, le Victoria, le Nursery et d'autres qu'avait sélectionné le célèbre major Hallet.

Si nous recherchons, Messieurs, ce qu'était la betterave alors que s'est organisée la sucrerie indigène, les

Digitized by Google

guerres de la République et du premier Empire empêchant les produits coloniaux d'arriver en France, nous apprenons que les industriels voulant profiter de la découverte de Margraff écrasaient alors des racines ne renfermant que 6 à 8 p. 100 de sucre; un siècle s'est à peine écoulé et nos fabriques extraient en premier, deuxième et troisième jet, ou revendent sous forme de mélasses une quantité de sucre qui représente souvent 16 p. 100 des racines traitées. Là aussi, les Vilmorin ont pris une large part dans l'œuvre accomplie.

Et il nous faudrait multiplier les citations et signaler les améliorations nombreuses réalisées par eux et concernant les cultures légumières et ornementales! Mais nous n'en finirions pas, et nous nous résumerons en disant que le nom des Vilmorin est à retenir parmi ceux des agronomes les plus éminents.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

COMPTE-RENDU

PAR M. CAMILLE FOUQUET

Des travaux de la Société des Agriculteurs de France, dans sa session générale annuelle de 1902

Lu à la séance du 10 mai 1902.

MESSIEURS,

Comme toujours, en ouvrant la session, le président de la Société, M. le marquis de Vogüé, s'est efforcé de caractériser la situation actuelle de l'agriculture, dans ce beau langage qui lui vaut l'honneur de succéder à l'Académie française à notre ancien président, M. le duc de Broglie. M. de Vogüé a donné la formule de la crise actuelle dans ces deux mots : *abondance et souffrance*.

« Abondance du produit, résultat d'un effort cons-
« tant aidé par des circonstances climatériques favo-
« rables, souffrance du producteur qui ne trouve pas
« le placement de son produit ni la rémunération de
« son travail. Dans certaines régions, la situation s'est
« aggravée et la souffrance prend le caractère d'une
« véritable calamité publique. Il semble que l'équilibre
« soit rompu entre la force de production et les besoins
« de la consommation : l'une sans cesse accrue par le

Digitized by Google

« perfectionnement des méthodes, l'autre insuffisam-
« ment développée par le lent accroissement de la
« population. »

« Le temps, dit ailleurs M. de Vogüé, est passé où
« chaque année apportait un contingent de faits nou-
« veaux, découvertes scientifiques, ou applications pra-
« tiques, d'une portée considérable, dont l'exposé suffi-
« sait à assurer l'intérêt d'un discours. C'était l'*âge*
« *héroïque* : l'agriculture secouait ses entraves et s'ou-
« vrait à tous les progrès ; la science agricole se faisait
« chaque jour, dans le laboratoire et dans les champs,
« et l'observateur avait peine à suivre les transforma-
« tions rapides qu'elle provoquait. C'était l'âge des
« heureuses initiatives, des grandes espérances, des
« illusions peut-être... Il a pris fin avec le XIX^e^ siècle.
« L'œuvre qu'il a accomplie est considérable et, sur
« bien des points, définitive. Les grandes lignes de la
« science sont déterminées, les méthodes sont acquises,
« les races animales, fixées et délimitées, semblent
« avoir atteint la perfection, et les transformations
« de l'outillage agricole paraissent parvenues au point
« culminant. Des sommets qu'elle a conquis, la science
« descend sur tous, jusque dans les milieux les plus
« modestes, répandue par l'émulation féconde des
« associations, des institutions d'enseignement public
« ou libre, qui couvrent le territoire d'un réseau de
« maîtres compétents et dévoués. Sous cette impul-
« sion, les rendements se sont accrus dans de fortes
« proportions, l'abondance des produits est devenue la
« règle normale et elle s'augmentera encore à mesure
« que les méthodes nouvelles pénètreront plus profon-
« dément les masses agricoles.

Digitized by Google

« Mais ce n'est pas tout de produire avec abondance, « il faut vendre ses produits et tirer de leur vente une « rémunération suffisante. La question s'est déplacée : « elle est aujourd'hui moins technique et plus com- « merciale ; elle domine notre temps et lui imprimera « son caractère. C'est l'*âge économique*. Il aura à « résoudre les problèmes les plus compliqués naissant « de la concurrence universelle, de l'amélioration quo- « tidienne des moyens de transport, du nivellement de « prix qui s'établira de plus en plus entre toutes les « parties du monde et agira dans le sens de la dépré- « ciation.

« Aujourd'hui déjà, nous nous trouvons en face « d'une situation très troublée, en présence d'un malaise « profond, dont il n'est pas toujours facile d'analyser « les causes, dont il est encore plus difficile de décou- « vrir le remède. Le problème est surtout délicat dans « un pays comme la France, aux climats variés et aux « productions multiples ; il n'est pas toujours facile de « concilier les intérêts complexes et parfois contradic- « toires de régions d'un tempérament agricole diffé- « rent. »

Dans ce discours d'ouverture, le Président des Agriculteurs de France s'excuse d'être condamné à des redites inévitables, d'être obligé d'entretenir la Société des mêmes sujets bien que les agriculteurs ne se lassent jamais d'entendre parler de l'objet de leurs légitimes et constantes préoccupations ; je suis dans le même cas vis-à-vis de vous, et si je reprenais, dans chacune des douze sections qui se partagent les études de la Société, tous les sujets qui ont été examinés, tous les vœux qui ont été émis, vous pourriez

Digitized by Google

constater qu'un grand nombre de ces études, de ces vœux, sont encore au point où on les avait laissés il y plusieurs années déjà.

Je me bornerai donc dans chaque section à explorer les objets divers sur lesquels des lumières ou des expériences nouvelles apparaissent en ce moment.

Première Section. — *Agriculture.*

La question du blé est toujours à l'ordre du jour. Un grand pas semble avoir été fait relativement à l'admission temporaire des céréales. En effet, la loi du 29 janvier, bien qu'elle ait pour objet apparent d'organiser l'admission temporaire, la supprime effectivement, puisque le droit de douane est désormais payé au moment de l'importation des blés introduits, sauf à être remboursé quand a lieu, dans le délai de deux mois, la sortie des farines ou dérivés. Le titre de perception que reçoit le meunier importateur en vue de ce remboursement est déclaré incessible.

Pendant toute la durée des opérations, la circulation tant du grain que du produit est soumise au contrôle administratif. Sous le bénéfice de cette surveillance, dont il faut souhaiter l'exercice rigoureux, on a cru pouvoir admettre la réexportation par d'autres bureaux que le bureau d'importation, afin de ne pas priver les régions surproductives de débouchés à l'extérieur. L'avenir dira si par une disposition aussi libérale on n'a pas entr'ouvert la porte aux abus qui jusqu'ici empêchaient le droit de 7 francs de jouer pour son plein. Ne perdons pas de vue, en effet, que le blé coté aujourd'hui sur les marchés libres d'Europe environ 17 francs

Digitized by Google

le quintal ne vaut en moyenne, en France, que 20 fr. 25, alors qu'avec la majoration correspondant à la taxe douanière il devrait atteindre au moins le cours de 24 francs le quintal.

La réglementation des marchés à terme destinée à empêcher les marchés fictifs sur les céréales n'a pas encore été tranchée par le Parlement. La Section d'agriculture n'a pu qu'exprimer le regret de ne pas encore avoir obtenu de solution sur un point aussi important.

C'est vers la recherche des moyens propres à faciliter l'écoulement en commun des denrées agricoles que se dirigent les efforts de la section. On étudie l'organisation de magasins collectifs dans lesquels on pourrait, grâce au crédit agricole, faire des avances aux cultivateurs.

Les syndicats agricoles qui ont rendu pour l'achat des engrais et des semences les plus grands services ne pourraient-ils pas faire de même pour les ventes ?

« L'Allemagne, d'après M. Courtin, nous offre l'exemple « d'un grand nombre d'associations qui, si elles n'ont « pas atteint la perfection, ont tout au moins ouvert « la voie. »

Elles cherchent à supprimer les intermédiaires trop onéreux ; on ne peut penser à les supprimer tous, il en est de nécessaires. Elles espèrent aussi couper les ailes à la spéculation en établissant les prix de vente sur la base du prix de revient augmenté d'un léger bénéfice.

En France est né, pendant l'Exposition de 1900, le *Comité pour la vente du blé ;* il recueille tous les renseignements utiles et les transmet par communiqués à ses adhérents. Il a déjà rendu de grands services en

Digitized by Google

aidant puissamment les syndicats à faire adopter le système des ventes directes aux adjudications militaires. C'est l'amorce des sociétés de vente.

Comment doivent être établies ces sociétés ? Trois points sont à retenir ; ces sociétés doivent être placées auprès d'un syndicat ou mieux d'une Union de syndicats ; elles doivent être coopératives, elles doivent engager leurs adhérents. Les présidents des syndicats agricoles, réunis ici l'année dernière, estiment presque tous que ces sociétés doivent être créées *auprès* des Unions des syndicats, sans se confondre avec celles-ci. C'est un organe différent, qui doit avoir un caractère commercial et rester entre les mains d'agents commerciaux. Le syndicat doit rester auprès et au-dessus de lui pour les maintenir dans l'esprit de solidarité qui doit régir ces associations de producteurs.

Le second point est la forme coopérative à donner à ces sociétés ; si cette forme venait à disparaître, il est certain que les cultivateurs n'auraient fait que changer d'intermédiaires. La forme coopérative n'implique pas qu'il ne faille utiliser toutes les ressources commerciales, la différence essentielle est que les bénéfices, s'il y en a, doivent aller aux producteurs.

Le troisième point est l'engagement ferme de l'adhérent. Le commerçant qui offre une marchandise doit être sûr de la posséder et connaître en quelle quantité il peut en disposer. L'adhérent à une coopérative de vente doit donc s'engager à ne vendre que par elle toute sa récolte ou une quote-part déterminée de cette récolte. Il aliène, à ce point de vue, sa liberté propre, et chez nous il est certain qu'on rencontre une sérieuse résistance à cette abnégation.

Digitized by Google

Le comité permanent de la vente du blé s'efforce également de démontrer aux cultivateurs la nécessité de se créer de nouveaux débouchés parmi lesquels celui offert par l'administration militaire tient la première place.

Pour se procurer les céréales nécessaires à la nourriture des troupes, l'Intendance ou bien constitue et entretient elle-même ses approvisionnements, ou bien traite avec un fournisseur spécial qui, pour un prix déterminé, s'engage à avoir toujours en réserve les quantités nécessaires. Le premier système est celui de la gestion directe, le second celui de l'entreprise. Actuellement, en raison du nombre restreint des fonctionnaires de l'Intendance, c'est le système de l'entreprise qui est le plus répandu. Néanmoins, dans certaines places, existe la gestion directe qui donne lieu à des adjudications auxquelles peuvent prendre part les cultivateurs. Jusqu'à l'année dernière, les formalités très compliquées de la gestion directe éloignaient les cultivateurs de ces adjudications ; le Congrès de Versailles pour la vente du blé chercha à les simplifier : il demanda et obtint qu'elles fussent fractionnées par 10 quintaux, de telle façon que les cultivateurs fussent admis à soumissionner.

Une autre cause éloignait encore les agriculteurs des adjudications militaires : c'était la crainte de voir refuser la marchandise apportée, car, pour la constitution de ses approvisionnements, l'Intendance doit se montrer très difficile. Il en résultait que, pour éviter les frais d'un second transport, le cultivateur était souvent obligé de vendre à bas prix les produits qui avaient été refusés.

Digitized by Google

Pour obvier à cette difficulté, le Comité demanda à l'Intendance d'accepter la marchandise d'après les échantillons qu'on pourrait lui présenter dans une séance préalable. Dès lors, la crainte du refus est évitée et le cultivateur n'a qu'à livrer un produit conforme à l'échantillon offert.

Cette manière de procéder n'avait été admise, par une décision du 13 décembre 1900, que pour certains corps d'armée à titre d'essai ; mais, en présence des bons résultats obtenus, une décision ministérielle du 28 décembre 1901 a étendu, pour 1902, ce régime à plusieurs nouveaux corps d'armée.

Le Comité a aussi obtenu la régularité des dates des adjudications, ainsi que le paiement comptant qui évite les signatures de bordereaux (*Décision du 13 février 1901*).

Enfin, par une circulaire du 18 janvier dernier, l'Administration admet que les pouvoirs donnés pour soumissionner soient faits sur papier libre : ils n'ont, par suite, pas besoin d'être enregistrés : d'où il résulte une économie pour les adjudicataires.

Une quinzaine de syndicats sont entrés ainsi en relations avec l'administration militaire et il est à souhaiter que ce mouvement se généralise davantage. En résumé, les efforts des cultivateurs doivent tendre à la création de sociétés coopératives pour la vente du blé, de manière à ne plus rester à la merci des spéculateurs.

Ces questions économiques sont capitales pour le pays et il importe de faire sur ce point, par des conférences, par des publications, par l'exemple, l'éducation économique des cultivateurs.

Actuellement, trois sociétés coopératives pour la

Digitized by Google

vente des céréales existent en France : ce sont les sociétés coopératives de Bailleul, de l'Ouest et du Périgord.

Mais ce qu'il faut envisager surtout, c'est la surproduction des céréales qui nous menace avec les grands rendements de la culture intensive. Aussi, la première section se préoccupe-t-elle d'augmenter dans la rotation des assolements la culture de l'avoine, de l'orge et du seigle.

« Jamais, en France, dit M. Bénard, la récolte « d'avoine n'a répondu aux besoins et, bon an mal an, « nous sommes importateurs pour 3 millions de quin- « taux que nous demandons à l'Algérie, à la Tunisie, « et surtout à la Russie et aux États-Unis. Il semble « donc que l'attention des cultivateurs doive être attirée « sur ce point. Or, dans 14 départements on ne récolte « que de 5 à 10 quintaux de blé à l'hectare ; dans 27, « de 10 à 20 quintaux ; on pourrait, dans ces régions, « remplacer cette culture par celle de l'avoine. On a « prétendu que dans le midi on ne pouvait récolter « d'avoine ; cependant, cette culture réussit bien en « Algérie et en Tunisie, ce qui prouve que dans la « région du midi les procédés ruraux laissent à dési- « rer. »

La culture de l'orge a été également l'objet d'intéressantes observations. On a fait antérieurement ressortir les avantages que doivent trouver les agriculteurs à développer cette culture en vue de l'exportation en Angleterre, les orges françaises étant particulièrement recherchées par les brasseries anglaises.

On a rendu compte, dans la Section, d'expériences instructives faites en 1901 à la demande de la Société

Digitized by Google

des Agriculteurs de France. Le savant chimiste de la Société, M. Aubin, estime que l'orge n'est pas exigeante, mais que l'état physique du sol joue un rôle des plus importants dans les rendements. *Il est indispensable que la terre soit très soigneusement ameublie.* La Section est d'avis que l'attention des cultivateurs doit, dans certains terrains pauvres où l'on ne peut obtenir le blé qu'à grand renfort d'engrais, se porter sur le seigle qui est utilisé très avantageusement, après cuisson, à la nourriture de certains animaux.

Les plantes oléagineuses, enfin, offriraient une ressource précieuse dont ici même on a eu l'occasion plusieurs fois de faire ressortir l'importance, si le régime douanier qui les concerne avait pu enfin être revisé. Or, vous savez où en est la question. Un projet de loi comportant un droit d'entrée de ces graines et un relèvement de droits sur les huiles adopté en même temps par les grands fabricants d'huiles de nos ports, se traîne de législature en législature sans aboutir. En dernier lieu, la loi rapportée depuis de longs mois n'a pu venir en discussion devant la Chambre, malgré les promesses indéfiniment répétées de la mettre à l'ordre du jour.

Je passe maintenant à un autre sujet, la culture de la betterave, sur laquelle une conférence internationale tenue à Bruxelles appelle l'attention de l'agriculture et des pouvoirs publics. Cette culture intéresse en effet au plus haut point les diverses parties de notre pays. Les régions d'élevage sont solidaires des départements où la betterave à sucre est cultivée.

On évalue à 200.000 environ le nombre des bœufs venant du Centre et de l'Ouest pour aller dans les pays à betterave. Le Boulonnais produit une grande quantité

Digitized by Google

de chevaux pour eux, le Berry fournit ses moutons ; l'industrie des engrais est au plus haut point liée à cette culture ; dans telle ferme louée dix mille francs, on dépense parfois 15 à 16.000 francs d'engrais commerciaux. On sait d'autre part à quels transports énormes sur les voies ferrées et sur les canaux donne lieu l'industrie sucrière, quelle consommation de combustible elle exige ! Au point de vue social, on doit tenir compte des ouvriers agricoles ou industriels employés ; pour le binage et l'arrachage des betteraves on estime que chaque hectare représente cent francs de salaires, ce qui fait pour les 300.000 hectares consacrés à cette culture un total d'une trentaine de millions.

En 1901, le nombre des usines utilisées pour cet objet s'élevait à 330 et l'on évaluait à 50.000 le nombre des ouvriers qui peuvent y être employés directement ou indirectement pendant la saison, c'est-à-dire pendant l'hiver, époque de chômage souvent douloureuse pour la population ouvrière.

Vous connaissez, par les communications antérieures, les bienfaits de la loi de 1884 qui a sauvé la fabrication sucrière en France au moment où nos producteurs succombaient sous l'effort de la concurrence étrangère. Cette loi a satisfait à la fois les intérêts du producteur agricole et industriel en lui assurant des prix rémunérateurs, et ceux du consommateur par l'abaissement du prix du sucre. Le trésor eut, à cette époque, la bonne fortune de profiter d'une augmentation de recettes de 60 millions environ, tandis que le consommateur obtenait un abaissement de 50 p. 100 dans le prix du sucre. Dans ces dernières années enfin, à l'imitation des puissances étrangères productrices de

Digitized by Google

sucre, des primes à l'exportation furent instituées. C'est à ces causes que l'on doit le merveilleux développement de la production du sucre dont je donne les chiffres ci-dessous en y joignant la progression du sucre de canne pendant les trois dernières années.

	1899-1900	1900-1901	1901-1902
Sucre de betterave	5.518.000 t.	6.046.400 t.	6.825.000 t.
— canne	2.515.000 t.	3.100.000 t.	3.530.000 t.
	8.033.000 t.	9.146.400 t.	10.355.000 t.

En ce qui regarde la France seule, la production s'élève à 1.100.000 tonnes : or, on consomme à l'intérieur 400.000 tonnes de sucre ; restent 700.000 tonnes pour l'exportation. Une telle surproduction se manifestant chez nous et chez nos voisins a déterminé l'ouverture à Bruxelles de la conférence dont nous avons parlé plus haut, conférence qui a été réunie dans le but d'arriver à la suppression des primes d'exportation et de modifier les lois sucrières dans l'intérieur des différents pays. En présence de la moins-value considérable des recettes de l'exercice 1901, le ministre des Finances, M. Caillaux, dans la séance de la Chambre du 9 décembre dernier, indiquait d'autre part son intention de remanier la loi de 1884. Ce sont ces diverses circonstances qui émeuvent en ce moment au plus haut point l'industrie sucrière et qui ne pouvaient pas manquer d'amener les protestations les plus énergiques de la part des Agriculteurs de France. Par les quelques chiffres donnés ci-dessus, on comprend quelle serait la répercussion dans la plupart de nos régions, de lois destinées à atteindre la production du sucre. Il est absolument inadmissible de voir s'évanouir les bienfaits de la loi

Digitized by Google

de 1884. Il faudrait au préalable faire disparaître à l'étranger et ces primes indirectes accordées à l'industrie sucrière par des tarifs dérisoires sur des chemins de fer appartenant aux divers Etats et ces coalitions formidables de sucriers et de raffineurs qui, sous le nom de CARTELS, prétendent régler la production du sucre dans le monde entier et nous menacent de la concurrence la plus désatreuse qui se soit jamais produite.

Nous disions plus haut que l'amoindrissement de l'industrie sucrière aurait une déplorable répercussion sur l'agriculture générale du pays. Qui ne comprend, en effet, que la disparition successive des sucreries du nord amènerait une surproduction nouvelle des céréales par l'abandon forcé des emblavures en betteraves et la transformation des régions du Nord en pays d'élevage produisant même le lait, le beurre, les œufs, les volailles, qui sont restés jusqu'ici la spécialité de notre agriculture normande et bretonne. Mais je m'excuse d'avoir donné de si grands détails à la culture de la betterave et je signale les études auxquelles s'est livrée la section d'agriculture sur la richesse des blés en gluten, sur les gisements de phosphates des Pyrénées, sur l'emploi des engrais chimiques en général et en particulier sur l'utilité de la présence du soufre dans ces engrais.

L'influence du soufre n'a jamais été méconnue mais on n'y attachait peut-être pas une importance suffisante. Des observations échangées entre le directeur du laboratoire de la Société, M. Aubin, et divers autres membres, on peut conclure qu'il est à propos de mélanger le plâtre (sulfate de chaux) au nitrate de soude, ce dernier employé toujours à petites doses ; on

Digitized by Google

peut également joindre le plâtre au sulfate d'ammoniaque, à la condition qu'il ne contienne pas de carbonate.

Les superphosphates nous présentent l'engrais phosphaté sous la forme la plus soluble ; si l'on veut leur substituer d'autres engrais similaires, il faut accompagner ces derniers de sulfate de chaux, de plâtre, pour donner à la plante le soufre que renferment toujours les premiers de ces produits, les superphosphates. Ainsi les *poudres d'os*, les *phosphates précipités*, les *scories de déphosphoration*, les *phosphates minéraux* devront être additionnés de 200 à 300 kilogrammes de plâtre par hectare.

Voici encore quelques petites recommandations au sujet des engrais.

Si l'on mélange le nitrate de soude avec du superphosphate, il faut n'opérer que la veille du jour de l'épandage. Autrement, l'acide phosphorique libre pourrait déplacer l'acide nitrique qui se perdrait sous forme de vapeurs nitreuses.

Il est mauvais de mettre du plâtre sur le fumier. Il en résulte du sulfhydrate d'ammoniaque, produit volatil qui se forme aux dépens de l'azote du fumier.

Quant aux engrais potassiques, les sulfates et les chlorures sont employés dans la plupart des cas ; mais lorsque la terre contient de faibles doses de magnésie, il faut donner la préférence à la kaïnite (sulfate double de magnésie et de potasse) ; et, pour les terres tourbeuses, utiliser le carbonate de potasse.

Deuxième Section. — *Bétail et industrie laitière.*

Cette section suit avec soin l'état sanitaire de nos troupeaux. Dans ses réunions, elle s'est assurée que la

Digitized by Google

péripneumonie contagieuse avait disparu, que la fièvre aphteuse diminuait d'intensité, tout en constatant l'inefficacité des traitements curatifs et plus ou moins empiriques usités jusqu'ici. Mais la rage reste stationnaire. Nous avons encore du chemin à faire pour atteindre sous ce rapport la situation favorable de l'Angleterre et de l'Allemagne qui sont presque indemnes. Tandis que le charbon, la morve, le farcin, le rouget diminuent d'intensité, la tuberculose continue ses ravages en se développant; il en est de même de la clavelée. Rappelons que sous ce rapport les vœux de la Société des Agriculteurs de France sont loin d'avoir reçu satisfaction.

En ce qui concerne la clavelisation des moutons tunisiens et algériens, il faut rappeler qu'un arrêté ministériel en date du 25 février 1901 avait prescrit la clavelisation des moutons algériens trente jours avant leur embarquement; cet arrêté n'est pas encore appliqué. Par une décision du 3 avril 1901, le ministre de l'Agriculture a suspendu jusqu'au 1er mai 1902 l'application de son arrêté antérieur et enfin le *Journal officiel* nous a appris récemment que la date était reculée une deuxième fois jusqu'au 1er mai 1903. Ne peut-on pas dès lors augurer que la sage précaution qui devait garantir les troupeaux du Midi sera encore indéfiniment ajournée?

Mais revenons à la tuberculose pour donner une idée de son extension. La tuberculose bovine est peut-être la maladie à laquelle sans s'en rendre compte on paie le plus lourd tribut. Combien de vaches, par exemple, avortent ou deviennent taurelières, par cette cause.

Digitized by Google

Pour ne parler que des étrangers, voici la statistique que le savant M. Nocard a fait passer sous les yeux de la Société :

En Saxe, il y a maintenant 30 p. 100 d'animaux contaminés ;

En Danemark, 30 p. 100 ;

En Prusse, 15 à 18 p. 100 ;

En Angleterre, 15 à 20 p. 100 ;

Il y a dix ans, la situation était tout autre.

En Prusse, en 1891, la proportion était de 8 p. 100 ; en 1898, elle est de 16 1/2 p. 100 ;

En Saxe, en 1890, 16,40 p. 100 ; en 1898, 30,56 p. 100 ;

En Danemark, en 1890, 16 p. 100 ; en 1895, 29,15 p. 100.

Si l'on fait des observations plus localisées, on arrive à des résultats encore plus frappants :

A Leipzig, la proportion passe de 11 p. 100 en 1890, à 36 p. 100 en 1897 ; à Schwerin, de 8 à 41 p. 100.

En Danemark, au commencement du siècle, la maladie était inconnue ; en 1840 elle fait son apparition par quelques cas. Ce n'est qu'en 1850 qu'elle se développe par suite de l'introduction de reproducteurs de race Durham importés d'Angleterre. En 1895, la proportion est de 29 1/2 p. 100. Mais, en dernier lieu, on a entamé la lutte contre la maladie, et déjà la proportion baisse ; en cinq ans, on a tuberculiné 285.000 animaux et on a trouvé 28 1/2 p. 100 de malades.

Aussi cette question de la tuberculose a-t-elle déterminé de la part du distingué professeur d'Alfort des études très complètes qui ont amené au sein de toutes les sociétés d'agriculture et dans les Chambres des discussions passionnées. Dans quelles circonstances, en

Digitized by Google

effet, y a-t-il lieu de forcer les propriétaires à abattre des animaux atteints de tuberculose, dans quelle mesure doit-on, en ce cas, les désintéresser en se plaçant au point de vue de l'hygiène publique, dans quelles conditions aussi la loi peut-elle donner à l'acheteur d'un animal atteint de tuberculose le droit de résilier son marché, jusqu'à quel point la viande provenant d'un animal tuberculeux est-elle dangereuse pour la consommation ? Tels sont les problèmes très complexes dont la Société des Agriculteurs de France s'occupe depuis un certain nombre d'années, aussi bien dans sa section du bétail que dans la section de législation.

Nous ne voulons pas traiter ce sujet avec plus de détails en ce moment. Bornons-nous à dire que la science a découvert dans la *tuberculine*, inventée par M. Rocard, d'après les théories de Pasteur, un réactif d'inoculation d'une sensibilité qu'on serait tenté de qualifier d'exagérée. Avec la *tuberculine*, en effet, d'après les expériences réalisées dans de nombreux congrès vétérinaires, on révèle la présence de points tuberculeux dans des organes où leur développement ne peut jamais devenir menaçant pour l'organisme entier de l'animal. Il y a là un excès de précision dans le diagnostic qui rendra toujours délicate l'application d'une loi rigoureuse ayant à régler les relations entre vendeurs et acheteurs.

En outre, la mise en lumière de la tuberculose exigerait une manipulation que l'on ne pourrait peut-être pas confier à tous les vétérinaires pour être absolument certain de sa valeur scientifique.

La 2e section a porté ses investigations sur les aliments du bétail, sur l'emploi des matières sucrées dans

Digitized by Google

sa nourriture. Des rapports très intéressants, dus à M. Siderski, ont fait connaître le développement de l'introduction de la mélasse dans l'alimentation des animaux en Allemagne. Et il y a déjà quelque temps que l'attention était attirée sur le rôle du sucre, source première, chez tous les êtres, de la chaleur et de l'énergie.

« C'est par son incessante combustion dans les tissus, « dit M. Grandeau, dans *le Temps*, qu'il entretient « l'activité des organes, celle des muscles en particu- « lier. Tout muscle qui travaille emprunte au sang qui « le baigne des quantités de substances sucrées pro- « portionnelles à la quantité de travail produit par ce « muscle (ainsi que l'ont mis en lumière les recherches « classiques de Chauveau et Kaufmann).

« Le sucre administré à l'animal dans la ration « alimentaire se transforme rapidement dans tout le « système circulatoire, jusqu'aux plus fins vaisseaux « capillaires et s'y détruit pour produire la chaleur et « l'énergie nécessaires à l'entretien de la vie, à la pro- « duction du travail musculaire et concourir à la for- « mation de la graisse.

« Des expériences rigoureuses, conduites sur des « chevaux de service, pendant près de deux ans, en « collaboration avec M. Alekan, nous ont permis de « mettre en évidence, de la façon la plus nette, le rôle « prépondérant du sucre dans l'économie, au point de « vue de la production musculaire. »

On a fait connaître également, dans cette section du bétail, les groupements coopératifs qui ont pris naissance dans certains pays pour faciliter le placement des produits. Ainsi, on a cité l'exemple des boucheries

Digitized by Google

danoises qui, pour l'exploitation du gros bétail et des porcs, se développent de plus en plus pour le grand profit des consommateurs.

La Société des Agriculteurs de France ne se lasse pas de signaler les dangers du marché de la Villette, la désinfection toujours insuffisante dans les wagons de chemins de fer. Elle continue enfin à défendre la production du suif en demandant en même temps la protection de la stéarinerie dont la situation est de plus en plus précaire. Il est indispensable de donner au cinquième quartier un débouché rémunérateur, si l'on ne veut pas voir, à bref délai, réduire dans une proportion désastreuse les profits du bétail qui, jusqu'à ce jour, paraissaient se maintenir malgré la dépression des beurres, de tout ce qui se rapporte à la laiterie en général.

Signalons les vœux adoptés par la Société en faveur du maintien du concours des animaux gras simultanément avec le concours des animaux reproducteurs, en faveur de l'extension des boucheries militaires et des achats directs d'animaux au producteur.

Troisième Section. — *Viticulture.*

Tout le monde connaît la mévente des vins, la surproduction suffirait seule à l'expliquer. Voici, en effet, quelques chiffres :

La métropole a produit en 1899	48	millions d'hectolitres.
en 1900	67	— —
en 1901	58	— —
auxquels s'ajoutent : importation	12	— —
Vins de sucre, piquettes, etc.	5	— —
En tout, en trois ans	190	millions d'hectolitres.

Digitized by Google

Or, la consommation, en 1901, s'est élevée à 44 millions d'hectolitres, chiffre qu'on peut considérer comme supérieur à la moyenne de la période précédente en raison du développement de la consommation par suite de la loi sur les boissons, de la suppression des octrois et enfin du bas prix de la marchandise.

Il existe donc des stocks en quelque sorte inépuisables et que l'on peut considérer comme susceptibles de s'accroître encore, les vignes américaines ayant dans le cas actuel le désavantage d'être encore plus productives que les anciennes vignes du pays. Des discussions très approfondies ont eu lieu pour rechercher les moyens de remédier à la mévente des vins. Elles aboutissent à un certain nombre de mesures qu'il conviendrait d'adopter; en particulier, les vœux émis par la Société visent une répression plus énergique des fraudes, l'introduction du vin dans l'alimentation quotidienne du soldat, l'abaissement des prix de transport et l'aplanissement des difficultés que l'administration des contributions indirectes a suscitées aux bouilleurs de cru dans l'exercice de leurs droits par suite d'une interprétation très contestable de la loi des boissons. Le ministre des Finances a la prétention d'enlever à ces bouilleurs la qualité de bouilleurs de cru quand ils ont recours au bouilleur ambulant, utilisant une chaudière à marche continue, distillant plus de 200 litres de liquide fermenté par jour. Cette rigueur a soulevé une émotion considérable et les protestations les plus énergiques dans les régions de l'Armagnac et des Charentes en réduisant à la dernière extrémité les vignerons accablés par la mévente de leurs vins et par les charges hypothécaires que leur a imposées la reconstitution de leurs

Digitized by Google

vignes. Il n'y a pas d'année que cette plante infortunée ne donne lieu à l'étude de quelque nouvelle maladie. La Section de viticulture a donc eu à s'entretenir des ravages dus à un insecte que l'on appelle l'eudemis botrana.

Les tirs contre la grêle sont toujours suivis avec persévérance et ont fait l'objet, dans la Section, de quelques communications instructives.

Signalons enfin un appareil ingénieux destiné à transformer en vin mousseux des vins légers, de manière à augmenter leur consommation pour faire concurrence aux apéritifs qui sont devenus un mode d'alcoolisation de plus en plus répandu, de plus en plus dangereux.

Quatrième Section. — *Sylviculture.*

Ce qui donne surtout un grand intérêt aux travaux de cette section, ce sont les explorations qu'elle organise chaque année en vue d'étudier en détail une région forestière. L'excursion exécutée en 1901, dans le Morvan, ne pouvait manquer d'amener des observations variées en mettant en relief la triste situation des produits forestiers. Toutes nos régions sont atteintes, en effet, depuis un certain nombre d'années, par le bas prix des bois et de ses dérivés. Les gros bois seuls ont conservé une certaine résistance à la baisse, et même ont repris depuis deux ans avec plus-value sensible. Il n'en est pas ainsi des taillis, même dans les contrées où l'exploitation n'a lieu que tous les vingt-cinq ou trente ans. Tout le monde sait combien le charbon de bois a perdu de son prix, combien le bois de chauffage est difficile à vendre par suite des progrès accomplis dans

Digitized by Google

le chauffage à la houille, par le gaz, enfin par le pétrole en attendant que l'alcool (ce qui sera d'autre part le salut de notre agriculture) entre dans la consommation d'un chauffage économique. Les écorces s'emploient de moins en moins dans l'industrie de la tannerie par suite des procédés nouveaux dus surtout à l'introduction de sirops concentrés pour le tannage que l'Amérique nous expédie de plus en plus.

Dans le Morvan, la pénurie des moyens de transport se fait sentir dans une mesure redoutable. Aussi la Société des Agriculteurs de France a-t-elle adopté très chaleureusement l'idée d'un canal qui se dirigerait à travers le Morvan, de Briare au canal de Bourgogne. Ce canal, il faut le déclarer de suite, aurait d'ailleurs le précieux avantage de faire communiquer dans des conditions économiques indispensables les industries métallurgiques et extractives qui pourraient en profiter pour conduire jusqu'en Allemagne même certains produits du centre de la France.

Nous venons de parler à l'instant du développement futur des usages de l'alcool, il faut avouer que l'industrie forestière demeure encore en hostilité indirecte avec l'alcool industriel. Le dénaturant adopté jusqu'ici pour l'alcool industriel n'est-il pas ce métylène dont l'industrie forestière s'efforce de conserver le monopole, en encourageant les proportions exagérées dans la quantité de métylène imposée pour empêcher la revivification de l'alcool.

La section de sylviculture, après avoir enregistré les ravages causés par certains insectes (le bupreste du chêne, la galéruque des ormes), continue de faire ressortir les inégalités que l'octroi de Paris impose entre

Digitized by Google

le bois et la houille. La section cherche toujours à encourager la construction d'appareils de chauffage au bois tant industriels que domestiques, la construction enfin d'appareils propres à transformer les menus bois en agglomérés. En résumé, nous ne devrions pas oublier au moment où le déboisement général fait disparaître, jusque dans nos clôtures et dans nos cours normandes, les grands arbres qui donnaient à nos arbres fruitiers une protection indispensable, au moment où nos bois de pins et de sapins disparaissent inexorablement sur les côteaux de nos vallées, nous ne devrions pas oublier, dis-je, que la France achète chaque année pour plus de dix millions de bois de sciage, de résineux et de chêne, pour plus de 30 millions de pâte de papier. Les bois ne sont-ils pas d'ailleurs les massifs régulateurs des eaux de notre pays et les sécheresses successives que nous subissons depuis quelques années ne devraient-elles pas, par la disparition d'un grand nombre de sources que nous avons connues naguère en pleine activité, nous convaincre de la nécessité de reboisements que les Agriculteurs de France s'efforcent de développer par les encouragements les plus variés.

Cinquième Section. — *Horticulture et Pomologie.*

La 5e section se préoccupe beaucoup depuis quelques années de la création de fermes fruitières en visitant les établissements de ce genre déjà existant et faisant ainsi connaître les modèles à étudier et à suivre.

On a publié des rapports très étendus sur les jardins fruitiers de MM. Labitte (de Clermont, Oise) et Char-

Digitized by Google

rier à Vannes. Mais la section a tenu à examiner particulièrement les applications du froid industriel pour le transport des produits alimentaires. M. Lambert, ingénieur civil, a exposé devant la section les principes généraux de la conservation des denrées par le froid. Il a indiqué le principe des machines frigorifiques, la construction des entrepôts, la manière d'y maintenir ou d'y faire circuler l'air froid, le rôle des wagons frigorifiques, l'aménagement de cales à température basse et suffisamment constante à bord des navires. Il a également donné des détails sur l'emmagasinement et le transport des fruits, des bulbes, des plantes à forcer et même des fleurs coupées. La mise en magasin des fruits ainsi transportés exige des soins minutieux. Il faut, par exemple, que ces fruits se refroidissent graduellement dans les couloirs formant antichambre aux chambres frigorifiques pour assurer le passage graduel de la température extérieure à la température de garde et réciproquement, car pour obtenir la conservation ultérieure des produits préservés de la corruption par le froid, ils doivent être ramenés avec des précautions particulières à la température normale. On a insisté sur l'importance de ces études pour élargir le marché de vente des producteurs français de fruits et de primeurs.

On doit reconnaître en effet que certains pays étrangers et surtout l'Angleterre ont une avance incontestable sur nous dans l'organisation des transports frigorifiques. Si nous perdons ou du moins si nous voyons diminuer le monopole que nous possédions autrefois pour la fourniture du beurre, des fruits, des volailles, notamment en Angleterre, il est absolument indispensable que nous cherchions à nous rattraper par la

Digitized by Google

production des primeurs, des fruits de qualité supérieure que seuls notre sol, notre climat, nous permettent d'obtenir.

Il est regrettable que le cidre ne donne pas lieu à des communications aussi étendues que le vin, toutefois parmi les problèmes délicats qui sont du ressort de la pomologie nous pouvons citer ceux de la clarification du cidre et de sa conservation qui ont fait l'objet d'études consciencieuses de la 5e section. Sur le premier point, ni les auteurs, ni les praticiens ne sont d'accord dans l'appréciation des causes qui empêchent le cidre de s'éclaircir. Les uns attribuent le phénomène à une fermentation inachevée, d'autres à la pauvreté du moût en acide et en tanin, d'autres encore à la présence d'une proportion excessive de matières pectiques. Il est à croire que tous ont un peu raison : mais ce qui est hors de doute, c'est que, dans certaines contrées, telles que le pays d'Othe, la Thiérache, la Biscaye, où les pommes contiennent généralement plus d'acidité et moins de pectine qu'en Normandie ou en Bretagne, les cidres sont relativement limpides.

Quant à la conservation du cidre, elle exige une lutte continuelle contre les maladies auxquelles il est sujet et qu'il faut ou prévenir ou guérir : comme préventifs, la préservation du contact de l'air et son remplacement, dans les récipients, par l'acide carbonique sont, toujours et avec raison, conseillés. En tant que remèdes, quoique les recettes abondent, bien des cas se présentent où le producteur reste désarmé : la tourne par exemple, et le noircissement n'ont pas encore de traitement sûr.

Digitized by Google

Sixième Section. — *Génie rural.*

On s'occupe dans cette section de tous les perfectionnements de la machinerie agricole. Grâce à son esprit d'initiative et à l'activité de son distingué président, M. Loreau, on a pu assister en 1901 à Châteauroux, à l'occasion du centenaire de la Société d'agriculture de l'Indre, à un concours d'instruments aratoires très complet. Les essais sur le terrain auxquels il a été procédé ont présenté le plus sérieux intérêt. Tous les types d'instruments y figuraient depuis la charrue la plus antique, la plus primitive, jusqu'aux puissants appareils de labourage à vapeur. Tous ont été éprouvés successivement, et pour chacun d'eux, la force exigée par l'ameublissement d'un même volume de terre a été déterminée par deux expérimentateurs très compétents, MM. Vuaillet et Coupan, dont les rapports ont fait ressortir les résultats et les enseignements qui découlent de ces essais.

Le régime des eaux rentre dans les attributions de cette section. Elle a pu, en conséquence, donner son avis sur l'amélioration ou la construction de certains canaux que réclament ardemment les intérêts agricoles, autant que les vœux des industriels, sur l'emploi agricole des ordures ménagères, sur une règlementation nouvelle des forces hydrauliques, sur une enquête concernant le drainage.

L'utilisation industrielle de l'alcool a enfin donné l'occasion à cette section de contribuer au progrès de son emploi comme force, chaleur et lumière. Des expériences variées, entreprises par des industriels, dans le

Digitized by Google

local même de la Société des Agriculteurs, sous la direction de M. Aubin, démontrent que les lampes à alcool sont bien près d'atteindre la perfection au point de vue de la beauté de l'éclairage et de l'économie. Les dernières épreuves concernant l'usage de l'alcool dans les automobiles complètent les expériences de force motrice qui ont été précédemment exécutées par la 6e section. Nous touchons évidemment à un progrès qui va développer heureusement pour l'agriculture la production de l'alcool industriel.

Je viens à l'instant de citer l'utilisation des ordures ménagères ; elles ont été l'objet d'un rapport très intéressant sur un régime nouveau à établir à Paris pour leur enlèvement, projet dû à M. Vincey. Permettez-moi de vous donner quelques détails sur cette question qui préoccupe au plus haut point les grandes villes.

On estime à 3.600.000 francs les matières fertilisantes que contiennent les boues de Paris. Il a été bien souvent question de brûler les ordures ménagères, les *gadoues*, c'est ainsi qu'on les appelle, à l'instar de la méthode usitée dans plusieurs villes d'Amérique où l'on ne craint pas de sacrifier des éléments aussi précieux pour l'agriculture. Si l'on brûlait les gadoues de Paris on perdrait totalement l'azote et l'humus qu'elles renferment ; et il existe 50.000 hectares de culture potagère engraissés avec les ordures de la capitale. Ces cultures possèdent bien des réserves en acide phosphorique et en potasse, mais elles dépensent promptement l'azote et l'humus qui leur sont donnés. On peut dire que les intérêts de cette agriculture particulière seraient gravement compromis si on les privait des ressources qui leur sont fournies par l'apport des gadoues de Paris.

Digitized by Google

Mais il faut débarrasser la ville de ce *caput mortuum* qui représente par an un million de mètres cubes pesant de 5 à 600.000 tonnes et dont l'enlèvement coûte plus de 4.000.000 de francs. Deux mots seulement sur la manière dont ces ordures disparaissent.

Elles renferment les épluchures de cuisine, les cendres des foyers, le balayage des habitations, des chiffons, des papiers, des débris de vaisselle.

Le soir, ces ordures sont déposées dans des boîtes métalliques connues sous le nom historique de *poubelles*. Le lendemain matin, vers 5 heures en été et 6 heures en hiver, ces boîtes à ordures sont sorties des maisons et déposées sur le bord des trottoirs. Le concierge est chargé de ce soin qu'il délègue le plus souvent à une tierce personne, le chiffonnier, qui y fait son butin. Depuis le moment où la boîte est déposée sur le trottoir, le chiffonnage est libre à condition qu'il s'effectue dans les boîtes ou sur des toiles étalées sur le trottoir où sont déversées les immondices. La collecte des ordures ménagères, autrement dit leur premier transbordement des boîtes des maisons dans les voitures d'évacuation, doit être terminée au plus tard à 9 heures en hiver. En 1895, il ne fallait pas moins de 560 tombereaux pour procéder à l'enlèvement journalier des ordures. Le chargement effectué, les voitures regagnent des dépôts ruraux, 12 gares urbaines, deux ports d'embarquement pour l'évacuation définitive dans la banlieue de Paris où 200.000 tonnes ne suffisent pas encore à la fumure des terres de culture si intensive du département de la Seine ; le reste se dirige sur les départements de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, ou plus loin encore dans le Vexin français, le Mantois,

Digitized by Google

la Beauce, le Hurepoix, le Beauvaisis, le Valois, jusqu'à la Brie champenoise.

M. Vincey propose un système nouveau dont les points importants sont les suivants :

La collecte des gadoues commencerait le soir, les chariots de transport présenteraient une disposition particulière leur permettant de se transformer en voitures sur roues ordinaires ou en sorte de wagons susceptibles d'être mis sur les rails des tramways de pénétration qui se multiplient dans la ville de Paris. Ces véhicules rassemblés sur la périphérie de Paris en plusieurs gares seraient immédiatement emmenés par les voies ferrées à une certaine distance dans les environs de la capitale où se ferait la distribution de leur chargement.

On pense que le retour d'une partie de ces sortes de wagons pourrait être utilisé comme moyen de transport de certaines denrées destinées aux halles.

En définitive, ce procédé nouveau aurait la prétention de procurer une économie notable à la ville de Paris par la plus-value provenant d'un rayon de vente des gadoues plus étendu. On suppose même que la sécurité des rues de Paris pendant la nuit gagnerait beaucoup à la présence d'un nombreux personnel de chiffonniers occupés à ce travail désormais nocturne. Toutefois il serait nécessaire de préparer dans les immeubles une organisation spéciale pour permettre l'enlèvement des boîtes à ordures sans pénétrer dans les maisons.

C'est un problème que les architectes trouveraient facilement le moyen de résoudre.

Digitized by Google

SEPTIÈME SECTION. — *Industries agricoles.*

La section des industries agricoles a eu le regret de constater que l'on diffère bien longtemps le vote de la loi sur la répression des falsifications des denrées agricoles, puisque de toutes parts les producteurs sont victimes de ces falsifications si préjudiciables d'ailleurs à la santé des consommateurs. On a du mal à s'expliquer, en effet, que le projet de loi en question, voté d'abord par le Sénat, n'ait pu aboutir à la Chambre des députés lorsque la Commission d'agriculture de la Chambre avait déposé son rapport dès l'année 1899.

La deuxième section nous a déjà édifiés sur la falsification du lait, qui se pratique si largement dans la ville de Paris. La section des industries agricoles nous a mis au courant de la falsification des farines. Elle nous a rappelé que seul l'emploi de la farine de fève, pour faciliter la panification, est toléré dans une proportion de 2 à 3 p. 100, mélange également admis pour les fournitures militaires. Mais elle a signalé l'importance de la falsification qui consiste à incorporer la farine de riz à la farine de blé. Un rapport très étendu de M. René Grenier a indiqué les annonces que donnent chaque jour des journaux spéciaux et qui concernent, sous le nom de *Fleurs de riz*, certaines farines destinées à la fraude.

Pour se rendre compte des bénéfices que se procurent certains meuniers, il faut savoir que depuis août 1901 par exemple, les fleurs de riz supérieures pour meunerie se sont vendues 22 fr. 25 les 100 kilogrammes, tandis que le prix minimum de la farine de blé pendant

Digitized by Google

la même période était de 26 francs. Il existait donc un écart de 3 fr. 75 par 100 kilogrammes. Si l'on suppose un mélange à raison de 8 p. 100 de farine de riz, ce mélange procure un bénéfice de 0 fr. 30 par 100 kilogrammes à son auteur ; le mélange à raison de 10 p. 100 donne dans le même cas un bénéfice de 0 fr. 375 par 100 kilogrammes. Or, la farine de blé contient 2 fois plus de matière azotée, presque 3 fois plus de matière grasse, de 7 à 20 fois plus de matière minérale que la farine de riz. On peut juger par cela de la perte résultant pour notre organisme de l'addition de farine de riz à la farine de blé, surtout pour les personnes mangeant beaucoup de pain et peu de viande, ce qui est le cas pour la plupart des ouvriers. Songez qu'on a trouvé parfois jusqu'à 15 p. 100 de farine de riz dans la farine de blé.

A un autre point de vue, il est évident que toute addition de farine de riz, de farine de maïs, à la farine de blé, diminue d'autant la consommation de cette dernière et, par suite, la consommation du blé puisque la consommation totale du pain reste la même.

Pour produire 10 kilogrammes de farine de première qualité, il faut environ 18 kilogrammes de blé. Personne n'ignore, en effet, que le taux actuel d'extraction des farines premières est voisin de 56 p. 100. Chaque fois donc qu'il est livré à la consommation un quintal de farine première qualité, dans lequel se trouve, par exemple, 1/10 de farine de riz, on a privé le producteur de la vente de 18 kilogrammes de blé. C'est seulement 162 kilogrammes qui entreront dans la fabrication au lieu de 180 kilogrammes nécessaires.

Sur 100 quintaux de farine ainsi livrés, l'agriculteur s'est privé de la vente de 18 quintaux de blé.

Digitized by Google

Le marché sera faussé et les cours pourront être, dans une certaine mesure, indépendants du prix des blés étrangers qui avec les droits d'entrée ne permettent pas de fabriquer à 22 francs le prix de la farine de riz.

Il s'ensuit donc un abaissement du prix du blé qui est préjudiciable aux producteurs. Par un phénomène de répercussion facile à saisir, l'adjonction du riz qui fait baisser le blé provoque la hausse des issues. L'agriculteur perd donc des deux côtés.

Nous avons déjà, dans la 2e section du bétail, parlé de l'introduction des matières sucrées dans l'alimentation des animaux. J'aurais pu réserver les indications que j'ai données alors pour la section des industries agricoles. Indépendamment du rapport de M. Siderski, qui a fait connaître le parti énorme que les Allemands ont su tirer de l'emploi des mélasses, M. Ladureau a présenté devant la 7e section des observations très intéressantes d'où il résulte que les matières les plus variées telles que balles de blé ou d'avoine, paille hachée, fourrages secs, tourteaux, sons de blé et de maïs, feuilles sèches, roseaux coupés, plantes de genêts ou d'ajoncs broyés, et même de la tourbe mousseuse comme celle que l'on trouve dans certains marais de la Hollande, peuvent être incorporées aux mélasses de sucrerie. Quand toutes ces substances végétales ont reçu une adjonction de mélasse qui peut aller à 60 p. 100 du mélange, elles ont acquis des propriétés organoleptiques nouvelles qui les font rechercher par les animaux et permettent ainsi de les nourrir à peu de frais. Ces matières, en effet, sont généralement de très faible valeur et n'auraient aucun pouvoir alimentaire si elles n'en recevaient par leur mélange avec la mélasse qui leur apporte non seulement un ali-

Digitized by Google

ment de premier ordre, le sucre, mais encore toutes les matières organiques azotées ou hydrocarbonées que renferme la betterave, plus tous les sels de chaux, potasse et soude et les phosphates solubles contenus dans les jus extraits de la plante saccharifère.

On a également rappelé au sein de la section les expériences très satisfaisantes entreprises en Allemagne, pour l'alimentation mélassique des chevaux de guerre et le large emploi qu'en fait, à Paris, la *Compagnie générale des omnibus*. A signaler encore la communication faite sur le tort que cause la saccharine à la production sucrière. On sait en effet qu'un gramme de cette substance dissous dans l'eau produit sur le palais un effet comparable à celui qu'on obtiendrait en dissolvant dans le même volume d'eau 6 à 800 grammes de sucre, ce que l'on exprime en disant qu'elle a un pouvoir sucrant 600 à 800 fois plus grand que le sucre raffiné. Or c'est par milliers de kilogrammes que le produit entre aujourd'hui dans la consommation générale sous forme de sirops, de confitures, de gâteaux, etc., et qu'il prend aussi la place de centaines de mille de kilogrammes de sucre sans en avoir les propriétés alimentaires. Aussi la section et l'Assemblée générale ont-elles renouvelé le vœu de l'interdiction par voie législative de la saccharine dans les usages de l'alimentation générale pour cantonner l'utilisation de cette drogue dans les produits médicaux, pharmaceutiques.

La section se préoccupe toujours de ses recherches sur les dénaturants dont le bas prix constituera la base essentielle de la généralisation de l'alcool industriel. On continue d'autre part à réclamer l'augmentation des droits sur les pétroles bruts et sur les pétroles raffinés.

Digitized by Google

HUITIÈME SECTION. — *Entomologie, Sériciculture, Apiculture, Pisciculture.*

La section s'applique d'une manière particulière de la réglementation du grainage des vers à soie dans le but de faire créer une station séricicole dans le département du Gard. Pour en comprendre la nécessité il est indispensable de faire connaître l'importance de la production des cocons que les sériciculteurs transforment en graine de vers à soie.

Rappelons d'abord qu'avant 1896 une maladie, la maladie des corpuscules de pébrine, faisait en Europe des ravages qui arrivèrent presque à l'anéantissement de la production séricicole. Grâce aux découvertes de Pasteur, on eut enfin raison de ce fléau et certains départements profitèrent des méthodes de ce savant pour créer une industrie de grainage très prospère.

Ces graines d'abord répandues sur le marché français furent exportées à l'étranger et notamment en Espagne, en Italie, en Autriche, en Bulgarie, en Turquie, en Russie, en Perse, etc. Partout elles acquirent une grande renommée qui devait amener la concurrence étrangère. Grâce à des sacrifices importants, l'Italie, la Turquie sont parvenues à créer dans leur pays l'industrie du grainage. Ainsi le seul vilayet de Brousse qui importait annuellement, avant le grainage local, plus de 120 000 onces est aujourd'hui, après avoir suffi à tous ses besoins, en situation d'exporter 400 000 onces de graines dans les pays où ils luttent contre la production française. L'Autriche-Hongrie réserve à l'Etat le monopole de la distribution des graines de vers à soie, la

Digitized by Google

Bulgarie s'impose des sacrifices énormes pour développer le grainage national. En même temps que le grainage indigène prospérait dans ce pays, des mesures restrictives y étaient prises contre l'importation de graines de vers à soie étrangères. Aujourd'hui, aucune graine de vers à soie ne peut être vendue si elle n'est reconnue exempte de corpuscules de pébrine par les stations gouvernementales tant en Bulgarie qu'à Brousse et en Russie.

D'autre part, on a constaté que par la fraude des éleveurs, par la négligence ou l'incompétence des graineurs, la maladie des corpuscules de pébrine est en voie de recrudescence. Dans ces conditions on a reconnu que pour assurer la production des graines saines et permettre de continuer l'exportation des graines de vers à soie qui procuraient autrefois une ressource considérable à certaines régions, notamment au département du Gard, il y aurait lieu d'y créer une station séricicole.

La huitième section fait les plus grands efforts pour encourager l'apiculture en faisant connaître tous les emplois du miel et en particulier l'usage qu'on en peut faire pour l'amélioration des moûts et en recherchant d'autre part les moyens de répandre la consommation de l'hydromel comme boisson hygiénique et sa fabrication industrielle.

Dans notre région, l'apiculture ne se développe pas autant que nous pourrions le souhaiter. Cela est d'autant plus regrettable que l'extension de la culture de certaines plantes fourragères de la famille des légumineuses assure à nos abeilles une abondante nourriture à mettre en œuvre.

Disons en terminant que la section a été heureuse de

Digitized by Google

récompenser une *monographie apicole* rédigée par un de nos compatriotes, M. Fricotté fils, d'Heudicourt, sur le canton d'Etrépagny, en souhaitant que l'auteur puisse étendre son travail au département tout entier.

NEUVIÈME SECTION. — *Economie et Législation rurales.*

On donnera ultérieurement le compte rendu de cette section dans laquelle on a eu à examiner des questions du plus haut intérêt et toujours à l'ordre du jour : accidents du travail, impôts sur le revenu, retraites ouvrières, fraudes en matières d'engrais, contributions personnelle et mobilière, warrants, marchés fictifs, répression du vagabondage, responsabilité des compagnies de chemins de fer en cas d'accidents dus à des défauts de clôture, constitution et maintien de la petite propriété rurale, etc.

DIXIÈME SECTION. — *Enseignement agricole.*

La Société des Agriculteurs de France pénétrée de plus en plus de cette vérité que l'agriculture qui était autrefois un art devient aujourd'hui une science véritable, continue par ses subventions, par les conseils de sa dixième section, à développer l'enseignement agricole, d'autant plus que c'est grâce à ses efforts que cet enseignement fait maintenant partie des programmes officiels.

On sait la part que la Société a prise à l'organisation de l'École des hautes études agricoles d'Angers, à la création des conférences agricoles de l'Institut catholique de Paris, à Lille, sans parler de l'Institut de Beauvais qui poursuit son fonctionnement sous le *bienveil-*

Digitized by Google

lant patronage en quelque sorte de la Société des Agriculteurs de France.

Appui et direction enfin sont libéralement et généreusement accordés aux manifestations de l'enseignement agricole primaire pour le plus grand bien moral et matériel des populations rurales. « Remettre le métier « d'agriculteur en honneur dans l'esprit de l'enfant et « du jeune homme, dit le rapporteur du concours des « instituteurs, voilà le but que nous poursuivons. Pour « l'atteindre, il importe, ce semble, de donner à l'en- « seignement de l'agriculture une sorte de priorité, de « place privilégiée dans l'ensemble des connaissances « distribuées aujourd'hui aux élèves des écoles rurales ; « de diriger autant qu'il est possible toutes leurs petites « études vers l'agriculture ; de maintenir leurs aspira- « tions dans l'horizon du village ; et par-dessus tout de « leur faire sentir qu'en agissant de la sorte on obéit « moins à une prescription administrative qu'à une « impulsion personnelle et à une conviction profonde. »

C'est dans ce but que chaque année des récompenses nombreuses sont distribuées aux instituteurs pour récompenser leur zèle et leur iniative, en même temps que les subventions en argent sont accordées aux orphelinats agricoles.

Il n'est peut-être pas superflu de rappeler que cette section des agriculteurs de France est chargée de juger les concours de monographies de communes rurales organisés par la Société depuis quelques années. Nos lecteurs n'ont cependant pas oublié le prix de 100 francs qui a été décerné à l'honorable instituteur de Nassandres, M. Parey, pour sa monographie de la commune de Nassandres.

Digitized by Google

ONZIÈME SECTION. — *Production chevaline.*

On a surabondamment démontré que l'industrie du cheval de luxe faisait vivre l'industrie du cheval de guerre et que, par conséquent, les deux éléments de la production chevaline étaient solidaires. Or, la surtaxe des chevaux de luxe, à Paris, comme conséquence de la réforme des boissons et des octrois, vient de porter à l'élevage des chevaux déjà atteint par le progrès de l'automobilisme un dommage considérable. Aussi le conseil de la Société des Agriculteurs n'avait pas hésité dès le mois d'avril 1901, au lendemain de la session générale de la Société, à accepter un vœu que l'assemblée entière a tenu à ratifier en vue de remédier, s'il est possible, au tort indiscutable que les modifications ci-dessus énumérées vont causer à la production du cheval de luxe. La 11e section s'est plu à reconnaître qu'en revanche, l'élevage du cheval de trait est actuellement en bonne voie. Signalons en passant une loi très importante sur l'exercice de la médecine vétérinaire que la onzième section se propose d'étudier très soigneusement en raison des questions si délicates qu'elle soulève.

DOUZIÈME SECTION. — *Relations internationales et coloniales.*

M. Lavollée a présenté au nom de cette section un rapport très complet au sujet des résultats de la réforme douanière de 1892 dans les dix dernières années; nous en donnerons quelque jour une analyse détaillée, pour l'instant nous ne voulons reproduire que le résumé cette étude. M. Lavollée résume comme suit les effets du tarif de 1892 et des lois connexes :

Digitized by Google

1° Le marché français serait à peu près défendu pour les céréales, sans les brèches pratiquées par l'admission temporaire et les suspensions accidentelles des droits de douane sur le blé ;

2° Pour le bétail, la nouvelle législation a produit son effet mais non pour les sous-produits de la ferme. En ce qui concerne ces derniers (œufs, fromages, beurre) nous demeurons exportateurs ; mais il ne faut pas se dissimuler que nous avons perdu beaucoup de terrain. Avant 1892 il entrait en France, année moyenne, pour 10.300.000 francs d'œufs, pour 21.400.000 francs de fromage, pour 11.300.000 francs de beurres ; il en entre annuellement depuis 1892 pour 11.700.000, 25.300.000 et 16.700.000 francs. Quant aux sorties, si elles sont passées, pour les fromages, de 7.300.000 à 9.500.000 francs, elles sont tombées pour les œufs de 26 à 17 millions de francs et pour les beurres de 90 à 65 millions par an : chute énorme dont les causes spéciales sont connues.

3° Le tarif a été suffisant pour le vin, plus que suffisant pour les sucres et les alcools.

4° Pour les produits qualifiés matières premières, il présente une lacune énorme qui a été désastreuse pour l'agriculture française. Nous devons faire connaître ici certaines catégories de marchandises presque toutes étrangères et dont la plupart pourraient être fournies par l'agriculture française si celle-ci n'était condamnée par le tarif de 1892 à les céder à vil prix ou à ne plus produire. Voici donc la valeur moyenne de ces marchandises qui représentent à elles seules plus d'un milliard de francs. Nous donnons la moyenne de leurs importations pendant la période 1884-1891 et 1893-1901.

Digitized by Google

	1884-1891	1893-1901
Peaux	169.300.000 fr.	126.300.000 fr.
Laines	352.000.000 fr.	398.400.000 fr.
Soies	197.600.000 fr.	222.400.000 fr.
Bourre de soie	55.200.000 fr.	26.600.000 fr.
Oléagineux	167.300.000 fr.	170.200.000 fr.
Bois de construction	101.500.000 fr.	112.700.000 fr.
Lin	58.000.000 fr.	58.100.000 fr.
Chanvre	14.400.000 fr.	15.700.000 fr.
Totaux	1.115.300.000 fr.	1.130.400.000 fr.

« En résumé, dit M. Lavollée au nom de la 12me section, si le tarif de 1892 n'a pas produit tous les heureux effets qu'on en espérait, il a du moins préservé « l'agriculture française d'une ruine complète et certaine ; s'il n'a pas suffi à la relever, c'est d'abord parce « que, notamment pour le blé, il a été faussé par son « instabilité, par l'admission temporaire et par une spéculation aussi scandaleuse qu'imprévue. C'est encore « parce qu'il a laissé en dehors de la protection douanière un trop grand nombre de produits agricoles ou « ne les a qu'insuffisamment protégés ; c'est, en un mot, « parce qu'il est incomplet, — et c'est la seconde cause « des malaises dont souffre l'agriculture. Notre Société a « toujours et instamment demandé que les produits du « sol français fussent *tous* protégés également. Elle ne « l'a pas obtenu. Les laines, les peaux, tout le cinquième « quartier, les soies, les graines oléagineuses, les textiles ne sont couverts par aucun droit de douane ; « les bois le sont à peine, plusieurs céréales secondaires, telles que l'orge et le maïs, le sont insuffisamment. Qu'est-il arrivé ? Les produits français ont dû « baisser leurs prix au niveau de ceux des similaires « étrangers ; les cultures non protégées disparaissent et,

Digitized by Google

1° Le marché français serait à peu près défendu pour les céréales, sans les brèches pratiquées par l'admission temporaire et les suspensions accidentelles des droits de douane sur le blé;

2° Pour le bétail, la nouvelle législation a produit son effet mais non pour les sous-produits de la ferme. En ce qui concerne ces derniers (œufs, fromages, beurre) nous demeurons exportateurs; mais il ne faut pas se dissimuler que nous avons perdu beaucoup de terrain. Avant 1892 il entrait en France, année moyenne, pour 10.300.000 francs d'œufs, pour 21.400.000 francs de fromage, pour 11.300.000 francs de beurres; il en entre annuellement depuis 1892 pour 11.700.000, 25.300.000 et 16.700.000 francs. Quant aux sorties, si elles sont passées, pour les fromages, de 7.300.000 à 9.500.000 francs, elles sont tombées pour les œufs de 26 à 17 millions de francs et pour les beurres de 90 à 65 millions par an : chute énorme dont les causes spéciales sont connues.

3° Le tarif a été suffisant pour le vin, plus que suffisant pour les sucres et les alcools.

4° Pour les produits qualifiés matières premières, il présente une lacune énorme qui a été désastreuse pour l'agriculture française. Nous devons faire connaître ici certaines catégories de marchandises presque toutes étrangères et dont la plupart pourraient être fournies par l'agriculture française si celle-ci n'était condamnée par le tarif de 1892 à les céder à vil prix ou à ne plus produire. Voici donc la valeur moyenne de ces marchandises qui représentent à elles seules plus d'un milliard de francs. Nous donnons la moyenne de leurs importations pendant la période 1884-1891 et 1893-1901.

Digitized by Google

	1884-1891	1893-1901
Peaux	169.300.000 fr.	126.300.000 fr.
Laines	352.000.000 fr.	398.400.000 fr.
Soies	197.600.000 fr.	222.400.000 fr.
Bourre de soie	55.200.000 fr.	26.600.000 fr.
Oléagineux	167.300.000 fr.	170.200.000 fr.
Bois de construction	101.500.000 fr.	112.700.000 fr.
Lin	58.000.000 fr.	58.100.000 fr.
Chanvre	14.400.000 fr.	15.700.000 fr.
Totaux	1.115.300.000 fr.	1.130.400.000 fr.

« En résumé, dit M. Lavollée au nom de la 12me section, si le tarif de 1892 n'a pas produit tous les heureux effets qu'on en espérait, il a du moins préservé « l'agriculture française d'une ruine complète et certaine ; s'il n'a pas suffi à la relever, c'est d'abord parce « que, notamment pour le blé, il a été faussé par son « instabilité, par l'admission temporaire et par une spéculation aussi scandaleuse qu'imprévue. C'est encore « parce qu'il a laissé en dehors de la protection douanière un trop grand nombre de produits agricoles ou « ne les a qu'insuffisamment protégés ; c'est, en un mot, « parce qu'il est incomplet, — et c'est la seconde cause « des malaises dont souffre l'agriculture. Notre Société a « toujours et instamment demandé que les produits du « sol français fussent *tous* protégés également. Elle ne « l'a pas obtenu. Les laines, les peaux, tout le cinquième « quartier, les soies, les graines oléagineuses, les textiles ne sont couverts par aucun droit de douane ; « les bois le sont à peine, plusieurs céréales secondaires, telles que l'orge et le maïs, le sont insuffisamment. Qu'est-il arrivé ? Les produits français ont dû « baisser leurs prix au niveau de ceux des similaires « étrangers ; les cultures non protégées disparaissent et,

Digitized by Google

« ce qui est peut-être plus grave encore, les autres cul-
« tures, les seules protégées, absorbant tous les soins,
« toute l'attention, tous les efforts du cultivateur, n'ont
« pas tardé à être atteintes d'une surproduction qui les
« ruine ou les compromet à leur tour, non sans mettre
« en péril, par contre-coup, l'agriculture française tout
« entière. C'est ce qui est arrivé notamment pour le blé,
« pour le sucre, pour l'alcool, pour le vin ».

Enfin, Messieurs, vous n'ignorez pas qu'il est en ce moment question d'une réforme douanière en Allemagne. Un rapport de M. l'abbé Wampach a exposé dans la séance du 4 mars de la façon la plus complète les tendances générales du gouvernement allemand. Le caractère essentiel du nouveau tarif a été nettement précisé par M. de Bulow ; ce tarif sera un tarif protecteur pour l'agriculture. Il est du plus haut intérêt que nous suivions attentivement l'évolution commerciale et industrielle de l'empire allemand, grand acheteur de marchandises françaises et concurrent économique redoutable souvent victorieux. Cet intérêt est d'autant plus grand qu'en vertu de la clause de la nation la plus favorisée insérée dans le traité de Francfort, toutes les concessions commerciales faites par un des deux états contractants s'étendent *ipso facto* à l'autre. Si l'Allemagne accorde des facilités exceptionnelles à son alliée l'Italie pour l'importation de ses vins, par exemple, les vins français en bénéficient sans qu'il soit besoin d'aucune convention spéciale. On considère enfin que le projet douanier allemand implique le commencement d'une lutte économique de l'Europe contre la prépondérance industrielle et agricole des Etats-Unis d'Amérique. Cette lutte intéresse tous les états européens. C'est pour cela

Digitized by Google

que nous appelons l'attention de nos concitoyens sur cette question qui, *d'après les agrariens allemands*, pourrait bien quelque jour se résoudre par la guerre, si satisfaction ne parvenait pas à être donnée aux intérêts agricoles de l'Allemagne.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LE DUC DE BROGLIE, PRÉSIDENT DE LA SECTION DE BERNAY

à la distribution des récompenses de l'exposition d'horticulture tenue à Bernay les 25 et 26 octobre 1902.

MESSIEURS,

« Avant de remettre aux lauréats de cette exposition les récompenses qu'ils ont si bien méritées, j'ai un agréable devoir à remplir, c'est de remercier tous les exposants du précieux concours qu'ils nous ont prêté. Je remercie les cultivateurs de la région qui ont répondu avec tant d'empressement à notre appel, et j'exprime une gratitude non moins vive à ceux qui, sans se laisser effrayer par la distance, sont venus de loin nous apporter leurs magnifiques produits. Grâce au zèle et aux efforts de tous, le résultat obtenu a dépassé nos espérances.

« Vous avez tous admiré la belle ordonnance de l'exposition, et vous en avez attribué le principal mérite à celui d'entre nous qui a pris la part la plus active à l'organisation toujours difficile d'un semblable concours : j'ai nommé M. Cauchepin, qui n'en est pas, en cette matière, à son premier succès. Mais après l'impression favorable produite par l'aspect général de l'exposition,

Digitized by Google

ce qui frappait le plus l'observateur attentif, c'est qu'elle était complète, et que toutes les branches du travail agricole s'y trouvaient brillamment représentées.

« Où trouver une collection de céréales plus variée et plus belle que celle qui a passé sous vos yeux? Il est de toute justice, en parlant des céréales, d'accorder une mention spéciale, une mention d'honneur aux produits de la maison Vilmorin-Andrieux, qui ont attiré tous les regards. Nous devons être reconnaissants à M. Maurice de Vilmorin, président de la Société libre de l'Eure, d'avoir voulu, par cette contribution hors ligne, ajouter à l'éclat de notre fête agricole. Grâce à lui, nous avons pu examiner et étudier des variétés de blé à grand rendement qui sont l'espoir de l'agriculture française. Car en présence du bas prix persistant des grains, la seule chance que le fermier puisse avoir de tirer bon parti de la culture des céréales, à laquelle il ne peut renoncer, c'est d'augmenter constamment sa production à l'hectare : c'est en ce sens que doivent être dirigés tous ses efforts.

« Plus loin, nous admirions les produits de laiterie, les fromages, les beurres, dont la fabrication tend à devenir chaque jour plus soignée, et qui, dans une région comme la nôtre, doivent faire l'objet, si le cultivateur sait profiter des ressources que la nature a mises à sa disposition, d'un commerce de plus en plus important.

« Puis, c'étaient les légumes de toutes sortes, les produits du jardinage, les racines de dimension invraisemblable, que dirai-je enfin? jusqu'aux ruches d'abeille de construction ingénieuse et nouvelle qui attiraient notre attention.

Digitized by Google

« L'exposition pomologique tenait la place importante qu'elle doit avoir en pays normand. Les pommes elles-mêmes malheureusement étaient rares, ou faisaient défaut, et vous en savez la raison : la récolte des fruits a été à peu près nulle cette année. Mais dans la cour d'entrée, nous pouvions comparer entre elles les différentes espèces de plants de pommier ou de poirier qui peuvent réussir dans nos contrées, tandis que non loin de là d'excellents échantillons des cidres de consommation courante étaient rangés à côté des cidres de luxe, des cidres mousseux, des champagnes normands, qui sont appelés à ouvrir de nouveaux débouchés à notre industrie cidricole. Parlerai-je des eaux-de-vie de cidre ? Je le ferais volontiers, car je suis de ceux qui estiment qu'un fin calvados a son prix, même quand il est originaire du département de l'Eure. Mais si je parlais des eaux-de-vie, je serais peut-être amené à dire un mot des bouilleurs de cru, et du régime qu'on prétend leur imposer, et je glisserais sur une pente où je ne veux pas me laisser entraîner.

« J'ai gardé pour la fin l'exposition horticole, la plus attrayante de toutes peut-être, et celle qui a exercé sur les nombreux visiteurs accourus dans les salles du théâtre une véritable séduction. Les corbeilles de fleurs, les massifs de plantes, artistement groupés, étaient la joie des yeux, et il faudrait épuiser les formules de l'admiration si l'on voulait décrire les merveilleuses séries de chrysanthèmes qu'il a été donné de contempler.

« Messieurs les exposants, vous avez bien mérité de l'agriculture en participant à notre concours. La plupart d'entre vous se passeraient aisément des distinctions honorifiques que nous pouvons leur attribuer. Votre

Digitized by Google

réputation est faite, et les succès pratiques qui ont couronné vos efforts vous ont récompensés de vos peines mieux que nous ne saurions le faire. Mais les expositions ne sont pas faites uniquement dans l'intérêt des exposants. Elles sont utiles surtout aux cultivateurs moins avancés dans la voie du progrès, qui viennent y chercher des modèles à imiter et d'instructives leçons. Vous indiquez aux retardataires la marche à suivre, et vous avez droit à la reconnaissance de ceux pour qui votre exemple devient le meilleur des enseignements.

« Un mot encore pour conclure. Notre agriculture, depuis longues années, a subi bien des épreuves. La concurrence étrangère, et beaucoup d'autres causes qu'il serait trop long d'énumérer, l'ont mise aux prises avec de terribles difficultés. Il est impossible cependant, au lendemain d'une exposition comme celle-ci, de ne pas conserver une foi inébranlable dans ses destinées. Deux choses la sauveront : la richesse de notre sol, qui n'est pas épuisé après tant de siècles ; l'intelligence et l'énergie de nos populations rurales, qui sauront triompher de tous les obstacles. Ayons confiance dans la terre française et dans le paysan français ! »

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

CONCOURS LINIER DE 1902

ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DU NORD DE LA FRANCE

DE CONCERT

AVEC LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE L'EURE

Et à l'aide des subventions du Gouvernement de la République et du Conseil Général de l'Eure.

LISTE DES LAURÉATS

Rappel de médaille d'or et prime de 50 fr. — M. Désiré Hervieu, de Beaumontel.

Médailles de vermeil et primes de 50 fr. — MM. Alexandre Féron, de Caorches; Evrard Foulon, de Gaillon; Charles Toutain, de Doudeauville.

Médaille de vermeil et prime de 40 fr. — M. Elie Moreye, de Saint-Vincent-du-Boulay.

Médaille de vermeil et prime de 30 fr. — M. Georges Le Baillif, de Boscherville.

Médaille de vermeil et prime de 25 fr. — M. Jacques Grisch, de Lieurey.

Rappels de médailles de vermeil et primes de 30 fr. — MM. Alfred Dubost, de Barc; Charles Maillet, de Giverville; Alfred Olivier, de Brétigny; Ferdinand Périer, de Saint-Martin-du-Tilleul.

Digitized by Google

Rappels de médailles de vermeil et primes de 25 fr. — MM. Vital Chesnot, du Tilleul-Othon ; Albert Hopsore, de Saint-Maclou ; Le Poytevin du Moutier, de Jouveaux.

Médaille d'argent et prime de 40 fr. — M. Florentin Hébert, de Noards.

Médailles d'argent et primes de 25 fr. — MM. Léon Deshayes, de Berthouville ; Zéphir Duhamel, de Saint-Victor-d'Epine ; Désiré Fourquemin, de Folleville ; Isidore Julien, de Saint-Vincent-du-Boulay ; Eugène Le Tailleur, de Goupillières.

Médaille de bronze et prime de 25 fr. — M. Eugène Chennevière, du Theil-Nolent.

Les primes de MM. Laniel et Scrive ont été décernées aux cultivateurs ci-après qui ont semé le plus de lin par rapport à leur culture totale :

Prime de 50 fr. — M. Florentin Hébert.

Primes de 40 fr. — MM. Evrard Foulon et Le Poytevin du Moutier.

Primes de 25 fr. — MM. Jacques Grisch, Georges Le Baillif et Zéphir Duhamel.

Les récompenses suivantes ont été décernées aux ouvriers teilleurs de lin ci-après désignés :

Médaille d'argent et prime de 15 fr. — M. Jules Cantel, d'Aclou (22 ans de services chez M. Chéron, à Fontaine-la-Soret).

Médailles de bronze et primes de 10 fr. — MM. Charles-Arthur Prévost (15 ans de services chez M. Dubos, à Pont-Authou) ; Delacroix, de Fontaine-la-Louvet (12 ans de services chez MM. Bénard et C^ie^) ; Norbert Marc, de Saint-Aubin-de-Scellon (8 ans de services chez MM. Bénard et C^ie^) ; Ferdinand Hervieu, de Morainville, au ser-

Digitized by Google

vice de M. Guettier, de Saint-Gervais-d'Asnières ; Albert Thomas, au service de M. Vollard, à Bailleul-la-Vallée ; Eugène Capelin, d'Heudreville-en-Lieuvin ; Jean-Théodore Goujard, de Berthouville.

Digitized by Google

CHIENS DE BERGER

Communication par M. Emmanuel BOULET,
membre de la société

Messieurs,

Sur l'invitation de votre distingué secrétaire perpétuel, M. Léon Petit, je suis heureux de vous apporter quelques renseignements sur le fonctionnement du Club français du chien de berger et sur l'organisation de ses concours.

Le Club français du chien de berger a été fondé en 1896. Il a pour but d'encourager par tous les moyens possibles l'amélioration, l'élevage et le dressage de nos races françaises si utiles de chiens de berger, collaborateurs indispensables de la ferme en même temps que fidèles gardiens ; et aussi d'encourager et de récompenser les meilleurs bergers.

1° En organisant alternativement, suivant ses ressources, dans différentes contrées de la France, des concours de chiens de berger au travail et des expositions.

2° En vulgarisant par la gravure les plus beaux types de chiens, en y ajoutant la description de chaque variété, afin de faciliter le choix des reproducteurs et renseigner les éleveurs.

Digitized by Google

3° En invitant ses adhérents à faire inscrire leurs élèves bien typés au Livre des origines de la Société centrale pour l'amélioration des races de chiens en France, dont le siège est à Paris, 40, rue des Mathurins ; afin de faire connaître aux amateurs les chiens de race suivie.

4° En sollicitant toutes les Sociétés d'agriculture et les Comices agricoles, à récompenser dans leurs assises annuelles les chiens de berger et de bouvier.

5° En récompensant les bergers qui ont le plus d'années de bons et loyaux services chez les mêmes maîtres, ou dans la même exploitation.

6° En engageant les Sociétés d'agriculture à nommer une commission chargée d'inspecter les bergeries de leur circonscription et de récompenser les bergers dont les troupeaux seront trouvés les mieux soignés et les bergeries les mieux tenues.

Cette Société, si elle réunit beaucoup d'adhérents, est appelée dans l'avenir à rendre de grands services.

Vous connaissez le proverbe qui dit : « Tant vaut le berger tant vaut le troupeau » et cet autre : « Il n'y a pas de bon troupeau sans bon berger et pas de bon berger sans bon chien. » C'est absolument vrai et s'ils comprenaient bien leurs intérêts, tous les propriétaires de fermes, tous les agriculteurs possesseurs de troupeaux, tous les bergers soucieux d'améliorer leur race de chiens, adhèreraient au Club, qui peut être pour tous un puissant auxiliaire.

Nous avons mis la cotisation annuelle à 5 francs seulement, afin de permettre à tous d'y souscrire et nous avons la satisfaction de constater que notre appel a été entendu, puisque parmi nos membres actuels, au nombre

Digitized by Google

de près de six cents, il y a des bergers, des agriculteurs et des propriétaires de toutes les parties de la France. Depuis le 1er janvier nous avons même reçu des adhésions de l'étranger.

L'idée de la fondation du « Club » date d'une dizaine d'années, en voyant à Paris la mode se porter de plus en plus sur les colleys, qui comme vous le savez sont des chiens de berger écossais.

Il nous a semblé qu'au lieu d'acheter beaucoup de colleys et par conséquent d'envoyer beaucoup d'argent en Angleterre, il serait plus rationnel de faire, de nos chiens de Brie et de Beauce, — qui sont deux races bien distinctes susceptibles de satisfaire tous les goûts et qui sont, sans conteste, aussi intelligents, sinon plus, que leurs congénères d'Outre-Manche,—des animaux pouvant les remplacer, de façon à faire profiter notre élevage national des sommes importantes envoyées tous les ans à l'étranger.

Pourquoi le colley a-t-il été si recherché? Pourquoi a-t-il eu ses grandes et petites entrées dans les salons et les hôtels princiers? Pourquoi a-t-il été payé des prix si élevés? Simplement parce que les Anglais, qui ont la science de l'élevage innée, ont su en faire un compagnon propre et soigné et qu'ils ont su le faire aimer en l'adorant eux-mêmes.

M. Panmure-Gordon, banquier à Londres, avec lequel j'ai le plaisir d'être en relations, est un éleveur passionné de colleys, il en vend tous les ans à des prix variant entre 5.000 et 7.500 francs, il en a même vendu un 12.500 francs pour l'Amérique en 1896.

Ce n'est pas que je pense qu'aucun de nos chiens de Brie ou de Beauce atteindra jamais ces prix fantastiques,

Digitized by Google

qu'on ne peut du reste trouver que dans les pays de milliardaires ; mais nos chiens de berger qui se payaient, il y a 10 ans, de 20 francs à 80 francs se paient couramment aujourd'hui de 60 francs à 300 francs et même davantage, suivant leur beauté. Nous avons eu l'occasion depuis six ans d'en faire vendre par des bergers

Chien de la race de Beauce.

Tête : A poil ras. — Poil du corps : Plutôt gros, court, presque ras. — Oreilles : Droites si elles sont coupées, droites recourbées du haut si elles sont laissées naturelles. — Ergoté double aux deux pattes de derrière. — Queue entière formant le crochet à l'extrémité. — Taille : 0m,60 à 0m,70. — Chien solide, bien charpenté, bien musclé. — Couleurs : Noir avec ou sans taches feu ou fauves à la tête et aux pattes : fauve; gris; gris avec taches noires. — (Les chiens marqués de feu aux quatre pattes sont dénommés « Bas rouges. »

au prix de cinq cents francs et deux fois au prix de sept cent cinquante francs. Les acheteurs ont été enchantés et nous ont beaucoup remercié. Si les acheteurs étaient contents je vous laisse à penser si les vendeurs l'étaient aussi ! Il y a eu un chien de berger de la Brie vendu mille francs à l'exposition canine de Paris en 1901.

Les bergers soigneux qui auraient des reproducteurs bien typés pourraient certainement tirer profit de leurs chiens, surtout s'ils prenaient certaines précautions dès

Digitized by Google

leur naissance. Comme par exemple : Ne laisser que 3 ou 4 petits à la mère en la nourrissant bien. — Eviter les puces et surtout les poux qui empêchent les jeunes de dormir et de se développer, en les poudrant tous les quinze jours avec de la poudre de pyrèthre fraîche. — Eviter les vers qui sont les pires ennemis des chiots, en

Chien de la race de Brie.

Tête : garnie de poils formant moustaches et sourcils laissant l'œil à découvert ou le voilant très légèrement. — Poil du corps : Long, laineux (non frisé). — Oreilles : Droites si elles sont coupées, droites recourbées du haut si elles sont laissées naturelles. — Ergoté double aux deux pattes de derrière. — Queue entière formant le crochet à l'extrémité. — Taille : $0^{m},55$ à $0^{m},65$. — Chien solide, bien charpenté. — Couleurs : Gris noir ardoisé ou noir parsemé de quelques poils blancs ; fauve ; gris fer ; gris fauve.

leur faisant avaler tous les quinze jours, le soir, 10 centigrammes de santonine dans un peu de lait et le lendemain dès le matin une cuillerée à bouche d'huile de ricin. — Eviter l'anémie (qui se reconnaît à la pâleur des gencives) en leur donnant de la viande crue coupée par petits morceaux trempés dans de l'huile de foie de morue.

Les chiots nés de parents sains et vigoureux, élevés au grand air, en liberté, bien soignés et bien nourris, ne sont pas anémiques.

Digitized by Google

Il faut toujours un logement propre et sec, à l'abri de la pluie et du grand froid. Le meilleur est une vaste niche montée sur 4 pieds, dont le fond placé au moins à 0,25 m. de terre doit être facilement démontable, pour le nettoyage complet qui doit se faire très minutieusement chaque semaine, afin de détruire les nids d'insectes et les parasites.

Je me permets de donner ces conseils pensant que certains bergers, ou agriculteurs, pourront peut-être en tirer profit, parce que depuis trente-cinq ans j'ai fait naître et élevé environ deux mille chiens et que ces moyens m'ont toujours réussi.

En résumé, pour l'élevage du chien on peut appliquer ces préceptes : Pas de vers, pas de poux, pas d'anémie....., pas de maladie !

La commission spéciale du Club chargée en 1897 d'élaborer les points à adopter pour les deux races de Brie et de Beauce, était composée de plusieurs collègues de notre savant Président, M. Louis Passy, à la Société nationale d'agriculture de France, entr'autres MM. Jules Bénard, Arthur Brandin, Milne-Edwards, Ernest Menault, etc., c'est vous dire que les points ont été décidés avec compétence et c'est d'après ces points que nous jugeons maintenant dans les Expositions. Nous remettrons à M. le secrétaire perpétuel deux clichés représentants les deux races de Brie et de Beauce, ainsi que les points adoptés. Il pourra les reproduire dans le bulletin de la société.

Pour le début du Club et afin de permettre aux Expositions d'être garnies, la commission a admis plusieurs couleurs dans chaque race tout en reconnaissant que pour la garde des troupeaux la couleur préférée devait

Digitized by Google

être la plus foncée, c'est-à-dire la noire qui au crépuscule se distingue beaucoup mieux des moutons que les couleurs fauve et grise.

Pour les Concours au travail, leur utilité a été reconnue dès la première année et beaucoup de Sociétés d'agriculture nous ont demandé le patronage du Club pour en organiser. Ces concours sont une excellente leçon de choses dont profitent les jeunes bergers moins expérimentés que les anciens.

La Régie du Marché aux bestiaux de la Villette, reconnaissant l'utilité de ces concours, à de suite très généreusement voté des fonds pour fonder des prix qui sont décernés chaque année, en son nom, dans nos réunions.

Car, si un troupeau bien conduit, bien soigné, se développe mieux, fertilise davantage le sol et donne de meilleurs gigots et de meilleures côtelettes, un gigot froissé, meurtri, déchiré par un chien trop mordant, perd beaucoup de sa valeur. C'est pourquoi, depuis la suppression de l'Ecole de Bergers de Rambouillet, les agriculteurs « moutonniers », les marchands et la Boucherie en gros de Paris, voudraient voir nos concours se répandre de plus en plus.

Il y en a déjà eu dans 14 départements : Eure-et-Loir, Hérault, Pas-de-Calais, Gard, Seine-et-Oise, Haute-Garonne, Cher, Seine-et-Marne, Eure, Aude, Somme, Seine, Indre, Oise.

L'an dernier, au Concours de Beauvais, nous avons été heureux de constater la prééminence du département de l'Oise au point de vue du nombre de ses bergers et de leur instruction professionnelle. Nous avons pu en récompenser vingt-quatre qui avaient de 16 à 57 ans de services dans la même ferme, grâce, il faut le dire, à la

Digitized by Google

générosité de la société d'agriculture de Beauvais, car notre programme ne comporte que trois prix pour les vieux serviteurs et notre budget ne nous a pas permis, jusqu'à présent, d'augmenter le nombre de ces récompenses, si utiles cependant et toujours si méritées!

Comme renseignement, je vous apporte quelques-unes des notes qui nous ont été envoyées par les Maîtres de ces honnêtes serviteurs. Elles sont instructives, d'une haute moralité et doivent être citées comme exemples :

Renseignements sur Louis Bocquet, berger depuis 57 ans dans l'exploitation de M. Frédéric Lefebvre à Choisy-au-Bac (Oise) : « Je n'ai que d'excellents renseignements à vous fournir sur le compte de Bocquet. Il m'a toujours donné, ainsi qu'à mes père et grand-père, toute satisfaction. Travailleur, intelligent, d'une probité scrupuleuse, d'une moralité et d'une conduite absolument irréprochables, plein de soins et de sollicitude pour son troupeau. Telles sont les qualités qu'il possède et qui en font un serviteur modèle. »

Renseignements sur les frères Alfred et Albert Lionnet, bergers depuis quarante-quatre et trente-trois ans dans l'exploitation de M. Lucien Boisseau à Chantemerle-Lagny (Oise) :« La famille Lionnet est très recommandable à tous égards. Le père a été quarante ans berger, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, les deux fils ont l'un quarante-quatre ans et l'autre trente-trois ans de services comme bergers, la sœur est ainsi que son mari depuis trente-cinq ans dans ma ferme. Le fils d'Alfred Lionnet était aussi berger, malheureusement il est mort l'an dernier à l'âge de 28 ans. »

Renseignements sur Stanislas Desmarets, berger depuis quarante ans dans l'exploitation de M. Henri

Digitized by Google

Vecten à Cernoy (Oise) : « Je n'ai que de bons renseignements à vous donner sur mon berger comme conduite, probité, sobriété, honorabilité. Depuis quarante ans qu'il est avec moi, il ne s'est jamais dérangé, il n'a jamais manqué à son ouvrage. Il n'a pas besoin d'être surveillé, il a à cœur de ne jamais négliger son troupeau, je n'ai jamais rien eu à lui reprocher. Pour l'élevage des jeunes il a de la patience et leur donne des soins particuliers. J'élève chaque année 250 à 300 agneaux qui réussissent toujours très bien. »

Renseignements sur Bienaimé, berger communal au Gallet (Oise), fournis par M. le maire du Gallet : « Je ne puis vous donner sur ce dévoué serviteur que des renseignements excellents comme conduite, probité, honorabilité, sobriété. On peut également le citer comme un modèle pour la tenue de son troupeau qu'il conduit depuis trente-sept ans. Il appartient à une famille de bergers, bergers de père en fils depuis quatre-vingts ans. Son fils âgé de vingt-deux ans suit la tradition, il est berger dans une ferme des environs. »

Renseignements sur Désiré Daussin, berger depuis trente-un ans, dans l'exploitation de M. Edmond Loire à Coudun (Oise) : « Sa conduite est parfaite et à l'abri du moindre reproche. Il est d'une très grande probité et d'une sobriété absolue. Il a toujours eu pour mes parents et pour moi autant d'intérêt que pour lui-même. C'est un collaborateur précieux surtout en ces temps où les bons serviteurs sont si rares. »

Je pourrais continuer, Messieurs, mais ce serait fastidieux, car tous les renseignements reçus sont à peu près les mêmes.

Il est réconfortant d'ententre les maîtres chanter les

Digitized by Google

louanges de leurs serviteurs ! Il serait à souhaiter qu'il en soit toujours ainsi !

Voilà, Messieurs, ce que j'ai cru intéressant de vous communiquer ; et maintenant je vous demande la permission d'émettre un vœu : c'est que le concours de chiens de bergers de 1903 à Evreux ait le même succès que celui de 1902 à Beauvais ; et que nous trouvions à récompenser dans l'Eure autant de braves gens que nous en avons trouvé dans l'Oise.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

UN ÉVÊQUE D'ÉVREUX DU XIV^e^ SIÈCLE

(*Bernard Cariti ou Chariti*) *présumé d'origine italienne*

PAR M. LE COMTE DE BUREY, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Lue dans la séance générale du 9 février 1902

Des rapports fréquents et très étroits ont constamment existé, pendant tout le cours du moyen-âge, entre les dignitaires de l'Eglise d'Evreux et les prélats d'Italie, de même qu'une foule de familles originaires des Etats de la péninsule Italienne ont passé dans le midi de la France, puis dans nos contrées, s'y sont établies et ont vu leur descendance s'y perpétuer jusqu'à nos jours[1].

Pour beaucoup d'entre elles, l'altération à peine sensible du nom et la similitude des pièces de leurs armoiries apportent aux héraldistes une grande facilité pour les rattacher à la souche originaire, et la nomenclature serait intéressante à dresser de toutes les maisons des

[1] Parmi les familles italiennes passées en France, puis fixées en Normandie, dans le diocèse d'Évreux, au moyen-âge, il nous suffira de citer les *Marescotti*, qui sont devenus les *Marescot* et les *Marghotti*, qui sont devenus les *Margeot*.

Digitized by Google

provinces méridionales françaises qui peuvent revendiquer, avec preuves à l'appui, une filiation non interrompue, depuis le premier auteur, gentilhomme sorti d'Italie, par suite des guerres ou d'autres circonstances, jusqu'à ses descendants de notre époque.

Mais, pour les évêques, les abbés ou autres personnages religieux dont le nom n'est plus représenté depuis des siècles, le point de départ est plus difficile à établir, et si la consonnance du nom, les probabilités et différentes particularités de leur existence font supposer qu'ils nous arrivaient de Rome ou des villes d'Italie, l'impossibilité d'en fournir une preuve directe et absolue accrue encore par la perte des documents et le long temps écoulé, font rejeter la question de leur origine étrangère au rang des problèmes généalogiques restés jusqu'ici insolubles.

C'est ce que nous avons constaté au sujet d'un de nos évêques du moyen-âge qui a occupé le siège épiscopal d'Evreux pendant la seconde moitié du XIV^e^ siècle, et que nous présumons avoir appartenu à une famille riche et puissante, Italienne d'origine. Le cinquante-cinquième évêque, *Bernard* CARITI, fut, en effet, appelé à l'évêché d'Evreux (où il était déjà chanoine) en 1376 ; mais il occupa peu de temps son siège, car il mourut dès le mois d'août de l'année 1383, et fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale, près du maître-autel, du côté gauche ; toutefois, ce court espace de temps ne fut pas sans profit pour l'église, car l'évêque Bernard fit de grandes réparations dans le chœur, au moyen de 200 livres d'or que le Roi de France avait assignées aux chanoines et au prélat pour la restauration à faire dans les parties hautes de l'abside de la cathédrale. De plus,

Digitized by Google

celui-ci, peu de temps avant sa mort, avait enrichi les grandes fenêtres en ogive du pourtour du sanctuaire de deux belles et intéressantes verrières qui existent encore aujourd'hui dans tout leur éclat, avec un état parfait de conservation. Ces verrières ont le précieux avantage de nous avoir conservé, d'une façon authentique, le portrait de l'évêque Bernard Cariti, ainsi que la représentation de ses armoiries. Dans la première, on voit l'évêque, revêtu de ses habits pontificaux, ayant sur la tête une mître d'une grande richesse, et portant une crosse délicatement ciselée, à genoux, aux pieds de la Sainte Vierge. On remarque, au-dessous du pupitre sur lequel est ouvert le missel, le blason du prélat qui portait : « *de gueules, à dix besants d'or, posés : 4, 3, 2 et 1* ». En outre, ces mêmes armoiries sont répétées, en bordure, sur les orfrois de la chape et des autres ornements que porte l'évêque, avec une petite crosse, posée en pal, et brochant sur chaque écusson.

Ces pièces héraldiques, ainsi figurées, nous paraissent constituer ce qu'on est convenu d'appeler des *armes parlantes*, car les dix besants d'or qui s'y trouvent ont, sans doute, pour but de symboliser la *Charité* par allusion au nom de *Bernard* Cariti (en latin : *Caritas* ou *Charitas*) c'est-à-dire *Largesse*, *Bienfaisance*.

La seconde verrière représente le même prélat debout indiquant, de sa main droite abaissée, la place précise où il fut inhumé dans le chœur. Derrière lui, saint Bernard, son patron, tient un livre dans sa main gauche et, de la droite, il paraît présenter l'évêque à la Vierge. Tous les historiens locaux s'accordent à déclarer que ce deuxième vitrail ne fut exécuté qu'après la mort de Bernard Cariti, c'est-à-dire postérieurement au mois

Digitized by Google

d'août 1383, soit au moyen d'une somme d'argent que le prélat aurait donnée par son testament, afin de laisser un témoignage de sa piété dans la cathédrale d'Evreux, soit au moyen d'une contribution que les chanoines se seraient imposée à eux-mêmes pour perpétuer dans leur église le souvenir de l'évêque. Quoi qu'il en soit, ce vitrail, dans le haut de l'ogive, est composé d'un *semé* de larmes noires sur verre blanc, et constitue, par là même, à n'en pas douter, un monument *funéraire*.

Sa présence ne fut pas inutile quand il s'est agi, de nos jours, de déterminer avec certitude l'emplacement de la sépulture de Bernard Cariti, lors des travaux considérables qui ont été exécutés dans le chœur de la cathédrale d'Evreux. A la date du 19 juin 1892, on trouva, en creusant le sol du sanctuaire, sous la seconde fenêtre dont nous venons de parler, un tombeau épiscopal. Il était composé de quelques fragments d'une bière en bois, presque détruite, accompagnée de trois boucles de cuivre (dont l'une plus petite que les deux autres) et de plusieurs ossements, parmi lesquels la tête, à l'occident et regardant l'orient. Comme aucun objet indicateur ni aucune inscription n'existaient parmi les objets recueillis, il était assez difficile de savoir à quel prélat ils appartenaient. Les probabilités étaient en faveur d'un évêque du XIV^e^ siècle, à cause de la place qu'occupait le tombeau et aux environs de laquelle deux évêques avaient été enterrés à cette époque : Philippe de Brucourt (1373-1374) et Bernard Cariti (1376-1383). L'emplacement sous le second vitrail mentionné a fait reconnaître qu'il s'agissait très vraisemblablement de ce dernier. Ce fut, également, l'opinion de notre érudit et distingué

Digitized by Google

collègue, M. l'abbé Guéry, qui s'est occupé de cette question. Là se borne à peu près tout ce que nous savons sur l'évêque Bernard Cariti, et, nulle part, nous ne voyons figurer la moindre indication concernant le lieu de sa naissance, l'origine de sa famille et le berceau de ses ancêtres. Tout porte à croire, cependant, ainsi qu'on le verra plus loin, qu'il nous venait d'Italie ou, tout au moins, que son père devait être au nombre de ces Italiens du moyen-âge qui passaient les monts pour venir se fixer dans le midi de la France. Si nous en sommes réduit à des hypothèses de ce côté, elles présentent, néanmoins, ainsi que nous espérons l'établir, un assez grand degré de vraisemblance pour pouvoir être accueillies favorablement. Pourtant, l'opinion que notre évêque était Italien, tout au moins *d'origine*, a rencontré des contradicteurs et, parmi eux, notre savant collègue, M. l'abbé Guéry, dont nous venons de parler, n'a pas été le moins ardent à combattre cette idée que nous avions exprimée très brièvement et sans y insister, dans nos « *Archives Héraldiques d'Evreux* » (p. 55). Il l'a fait à l'occasion d'un rapport plein d'intérêt sur la découverte de plusieurs sépultures épiscopales dans la cathédrale d'Evreux, rapport qu'il a présenté à la « *Société Libre de l'Eure* » en 1895, et qui a été inséré dans son Recueil : « Je ne sais, dit-il, où l'auteur d'un travail sur Evreux a trouvé que cet évêque (Bernard Cariti) était Italien. De plus, sa théorie sur les armes parlantes tombe à faux dans cette circonstance, car ce n'est plus *Cariti* mais *Carit* qu'il faut dire. »

En présence de cette note, et étant donnée la science historique bien connue et justement appréciée de notre honoré collègue, nous avons tenu à saisir la première

Digitized by Google

occasion qui s'est présentée d'indiquer les raisons qui avaient motivé notre opinion. Nous l'avons fait en quelques mots en publiant notre travail sur « *Le chœur de la Cathédrale d'Evreux depuis sa Restauration* », en mars 1897.

Aujourd'hui, comme alors, nous ferons observer que, dans tous les actes de l'évêque dont il s'agit, son nom était toujours écrit : *Cariti*, invariablement, et jamais : *Carit*, à notre connaissance, du moins, et que la désinence de ce nom, telle qu'elle a toujours été orthographiée par nos historiens locaux, tels que Le Batelier d'Aviron et Le Brasseur, offre toutes les probabilités possibles en faveur d'une origine Italienne. En admettant même, ce qui est possible, mais nullement démontré, que Bernard Cariti soit né en Languedoc, ainsi que l'avance M. l'abbé Guéry, rien, dans ce fait, n'infirmerait la possibilité pour son père d'être venu d'Italie s'établir dans le midi de la France, bien au contraire. Nous y verrions, même, une présomption de plus. Le nombre est considérable des familles de cette province dont les auteurs étaient originaires des États romains, du Piémont et de la Toscane, et, si l'on voulait en relever la liste, elle serait longue et intéressante à établir.

Quant à la réfutation relative aux *armes parlantes*, sous prétexte que le nom : *Chariti* ou *Cariti* aurait été, parfois, écrit : *Carit*, en le francisant, elle n'offre aucun caractère sérieux, car malgré tout, cette nouvelle manière de l'orthographier, que nous n'avons jamais, d'ailleurs, rencontrée dans aucun document, ne s'opposerait pas à la signification que nous donnons aux *dix besants d'or*, qui se trouvent dans le blason de l'évêque

Digitized by Google

et qui font bien allusion à son nom : *Chariti*, *Cariti*, et, même, *Carit*, si l'on veut, et se rapporte, sous ces trois formes, au mot latin : *Charitas* ou *Caritas*. Mais il y a davantage encore pour plaider en faveur d'une origine Italienne.

Le plus vieil historien d'Evreux, Le Batelier d'Aviron, qui écrivait dans les premières années du XVII^e^ siècle, donne le nom de notre prélat, dans son *Mémorial des Evêques d'Evreux* (p. 99), avec la vieille orthographe romaine *Chariti* et il nous apprend que Bertrand Chariti, son oncle, était nonce du pape Clément VI, en France, fonction qui n'était dévolue qu'à des Italiens d'origine. Ne se peut-il que Bertrand Chariti, en venant comme nonce en France, ait amené avec lui son frère, puis son neveu qu'il destinait probablement au sacerdoce, et qu'il ait fait élever ce dernier dans l'un des nombreux monastères du royaume où l'on formait les prêtres de distinction, appartenant aux plus nobles familles? En tous cas, l'*origine Italienne* des Chariti ou Cariti nous paraît démontrée moralement par ce qui précède, jusqu'à preuve du contraire.

Notre évêque, de son côté — et comme s'il avait voulu, d'avance, fournir un argument de plus à la thèse que nous soutenons — avait tellement conservé vivace le souvenir de sa patrie d'origine que, lorsqu'il voulut choisir deux exécuteurs testamentaires, il ne choisit pas des dignitaires de l'Eglise de France qui l'entouraient; il alla prendre deux ecclésiastiques venus de Rome : Nicolas Domicelli et Bernard Laginesti, appartenant, l'un et l'autre, à des familles incontestablement Italiennes, comme la sienne l'était, sans doute. Ce détail n'est pas le moins probant, et, s'il n'apporte pas avec

Digitized by Google

lui une démonstration irréfutable, il est de nature, néanmoins, à donner de fortes présomptions en faveur de notre opinion.

D'ailleurs, le fait d'un évêque italien d'origine venant occuper le siège épiscopal d'Évreux ne serait pas sans exemple dans l'histoire de notre diocèse, de même que l'on y a vu, dans les temps les plus reculés, des dignitaires ecclésiastiques quitter nos contrées pour aller s'asseoir sur des sièges d'évêchés en Italie. Dès la fin du XIII^e^ siècle, Nicolas de L'Aide (en latin nommé : *de Auxilio*), né dans le diocèse d'Évreux, à Nonancourt, dont il avait pris le nom, et nommé souvent *le Cardinal de Nonancourt*, abandonna sa prébende dans l'église cathédrale d'Évreux après avoir été créé cardinal-prêtre du titre de Saint-Laurent, et se rendit à Anagni, dans les États Pontificaux, dont il devint évêque. Il y mourut en 1299 et, suivant ses dernières volontés, son corps fut rapporté d'Italie dans la cathédrale d'Évreux pour y être inhumé par les soins de son frère qui y était chanoine. L'une des fenêtres des chapelles du pourtour du chœur contient encore un fragment de verrière sur laquelle se trouvent son image et son nom. — En 1260, Raoul de Grosparmi, né dans le Cotentin, au village de Perriers, et nommé évêque d'Évreux en 1259, quitta son évêché, fut créé cardinal et promu par le Souverain Pontife à l'évêché suburbicaire d'Albano. Par contre, après la mort violente de l'évêque Guillaume de Cantiers, survenue à Paris, en 1418, au plus fort de la querelle des Armagnacs et des Bourguignons, le chapitre d'Évreux, par suite de la difficulté des temps, ne lui ayant pas choisi un successeur dans les délais exigés par les règles de l'Église, le pape Martin V, auquel la nomination

Digitized by Google

épiscopale se trouva dévolue par le fait, choisit pour évêque d'Évreux un Italien, son propre secrétaire, appelé Paul Capranica, issu d'une antique famille romaine. Celui-ci resta sur notre siège jusqu'en 1427, date à laquelle il retourna en Italie et fut transféré à l'évêché de Bénévent.

Pendant son séjour à Évreux il donna à sa cathédrale un vitrail qui se voit encore dans la grande fenêtre, à droite du chœur, et sur lequel Paul Capranica est représenté, vêtu de ses ornements pontificaux, à genoux aux pieds de la Sainte Vierge et ayant près de lui l'écusson aux armes de sa famille, surmonté d'une crosse et portant : *D'or, à trois cyprès rangés en fasce et arrachés, de sinople, leurs fûts liés par une gumène de sable à laquelle est suspendue une ancre, à l'antique, de gueules, posée à la pointe de l'écu.*

Comme on le voit par ces différents exemples sur lesquels nous nous sommes étendu un peu longuement pour en faire saisir toute l'importance, les relations les plus suivies et les plus fréquentes ont toujours existé entre le siège épiscopal d'Évreux et ceux des diverses villes de l'Italie. Rien ne serait plus naturel, par conséquent, que la présence en Normandie, vers la fin du XIV^e^ siècle, d'un prélat d'origine Italienne venant s'ajouter à ceux que nous avons mentionnés plus haut : son nom, la situation de son oncle à Rome auprès du pape Clément VI, les amis qu'il fréquentait, qui possédaient exclusivement sa confiance et qui étaient, eux, d'origine Italienne *indiscutable*, tout, en un mot, vient corroborer notre opinion et lui donner une base sérieuse.

Malheureusement, tous les auteurs que nous avons consultés sont muets sur ce point, et n'ont pu nous

Digitized by Google

apporter le moindre éclaircissement pour la solution de la question qui nous occupe, non plus que les armoriaux de la noblesse Italienne que nous avons eu l'occasion de parcourir ; — dans aucun d'eux il n'est fait mention du nom de Cariti ou Chariti parmi ceux des maisons nobles des différents États d'Italie. L'abbé Le Brasseur, qui écrivait dans le premier quart du XVIII^e^ siècle son *Histoire civile et ecclésiastique du Comté d'Evreux*, remplie de tant de détails intéressants sur les principaux personnages du pays, parle peu de l'évêque Bernard Cariti. Il se contente de dire (p. 257) : « Bernard de « Cariti (*sic*) fut mis en la place de Guillaume d'Estoute- « ville ; l'auteur du Catalogue des Évêques d'Évreux l'avait « omis. Nous le remettons ici dans son rang. Après avoir « été chanoine et archidiacre d'Eu, dans le diocèse de « Rouen, il fut fait évêque d'Evreux en 1376, et on voit « par les registres du Chapitre de Rouen qu'en cette « même année il prêta serment en cette qualité entre les « mains de Guillaume des Etranges (de Lestranges), « archevêque de Rouen, le 12 septembre. En 1377, pour « lui aider à porter le faix de l'épiscopat qui est très « pénible, — dit saint Augustin dans sa lettre à Valère, « — quand on veut s'en acquitter en digne évêque, il se « déchargea d'une partie de ses soins sur des vicaires « généraux qu'il établit le premier dans son diocèse au « synode de mars. En 1378, le 9 de décembre, il assista « au parlement solennel qui fut tenu à Paris pour juger « le comte de Bretagne. Il fut aussi député avec les « évêques de Bayeux et de Lisieux pour aller au-devant « de l'Empereur Charles IV qui venait trouver le Roi « de France en l'abbaye de Saint-Denis où il fut reçu avec « une grande magnificence. — On réparait, pendant ce

Digitized by Google

« temps-là, les ruines de la ville d'Évreux, des fonds « que le Roi Charles V avait assignez pour cet effet. « L'évêque Bernard de Cariti, avec le Chapitre, y contri- « buèrent aussi.

« Cet évêque avait d'abord été dans le parti du comte « d'Évreux. Mais la conduite indigne et les attentats « exécrables de ce prince le firent changer et entrer dans « celui du Roy. On garde dans les archives du Chapitre « d'Évreux quelques-unes de ses lettres écrites en 1380. « On en trouve aussi d'autres dans les actes du parle- « ment de Paris, environ du même temps. La même « année, il se trouva à l'Assemblée des États tenus « après la mort du Roy Charles V pour la majorité du « Roy, son fils. Vers l'an 1383, il fit la dédicace de « l'église Saint-Pierre de Conches, qui avait été ruinée, « et qui venait d'être réparée par l'abbé..... Il mourut « au mois d'août de cette même année et fut inhumé « proche du grand autel de l'église cathédrale d'Évreux, « du côté gauche. On y voit encore sa représentation « sur une très belle vitre du même côté. Voici ses armes, « telles qu'on les voit au bas de cette vitre et sur son « sceau. Il porte : d'argent, au chef dentelé de « gueules..... » (Le Brasseur, *Histoire civile et ecclésiastique du Comté d'Evreux*, Paris, 1727, pp. 259-262).

Comme on le voit par cette citation très développée, l'historien Le Brasseur (qui n'a fait, lui-même, que copier son prédécesseur Le Batelier d'Aviron), se borne à nous fournir des détails purement historiques et administratifs sur le court épiscopat de Bernard Cariti; on remarquera, également, qu'il a le tort de terminer les lignes qu'il consacre à cet évêque par une erreur manifeste, à propos de son blason, qu'il indique comme étant :

Digitized by Google

d'argent, au chef dentelé de gueules, contrairement à l'évidence. Il est d'autant plus difficile de s'expliquer l'erreur héraldique dans laquelle est tombé l'historien d'Evreux, qu'il avait sans cesse sous les yeux le vitrail de la cathédrale dont nous avons parlé plus haut, et qu'il lui était bien aisé de consulter ce témoin irréfutable, sur lequel se trouve l'écusson : *de gueules, à dix besants d'or, 4, 3, 2, 1*, qu'on peut y voir encore aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, nulle part il n'est question de la famille de Cariti, ainsi que cela a lieu pour celles des autres évêques dont il est parlé ; les écrivains ne mentionnent ni le nom de son père ni celui de sa mère, non plus que les seigneuries ou possessions qu'il aurait pu tenir dans le pays. Ce silence sur son origine, cette ignorance de tout ce qui touche à sa naissance n'indiquent-ils pas qu'il s'agissait bien d'un *étranger*, venu de loin, et n'ayant aucune attache dans la contrée ?

MM. Chassant et Sauvage, dans leur savante *Histoire des Évêques d'Évreux*, publiée en 1846, ne sont pas plus explicites ; d'ailleurs, ils n'ont fait que suivre pas à pas l'abbé Le Brasseur, comme celui-ci avait fait pour Le Batelier. Ils se sont contentés de rectifier l'erreur héraldique commise par leur devancier, et de faire graver, en tête de l'article consacré à Bernard Cariti, les armoiries aux dix besants, qui sont les seules véritables. Les nobiliaires français, sur lesquels nous avions fondé quelque espérance pour nous renseigner sur la véritable patrie de notre évêque, n'ont aucunement répondu, non plus, à notre attente. Le plus complet de tous, l'*Armorial général* de Von Rietstap, n'indique aucune maison noble du nom de *Cariti* ou *Chariti*, ce qui s'explique, à la rigueur, par ce fait que la famille

Digitized by Google

est éteinte depuis plusieurs siècles. En présence de ces insuccès, nous avons songé à nous adresser à l'obligeance et à l'érudition de nos honorables et savants collègues de l'*Istituto Araldico Italiano*, mieux placés pour connaître la nomenclature complète des familles nobles Italiennes vivantes ou éteintes, et nous avons sollicité, dans le *Calendario d'Oro* de 1901, le concours de leurs lumières et de leurs recherches. Il se pourrait que l'un d'entre eux, en lisant notre appel, eût la bonté de fouiller à notre intention dans sa bibliothèque ou dans ses archives ancestrales, les documents à sa disposition et parvînt à retrouver les origines Italiennes des Cariti ou Chariti. Dans ce cas, nous ne manquerions pas, aussitôt munis de nouveaux documents, et dès que l'occasion s'en présenterait, d'en faire part à la *Société Libre de l'Eure* et de lui communiquer, avec tous les détails à l'appui, le résultat de ces découvertes qui aideraient puissamment à élucider un petit point de l'histoire locale de notre ancienne province de Normandie et du diocèse d'Évreux, si riches en glorieux souvenirs.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE

PAR M. RÉGNIER, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Lu dans la séance générale du 9 février 1902.

MESSIEURS,

Si l'on en juge par la liste insérée dans le dernier *Recueil* de nos travaux, la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure fait l'échange de ses publications avec deux cent sept sociétés ou établissements agricoles, scientifiques, historiques et littéraires. Parmi les ouvrages que notre bibliothèque reçoit ainsi périodiquement, l'importance et le nombre de ceux envoyés par la Société des antiquaires de Picardie ont attiré l'attention du bureau et du conseil d'administration, qui ont bien voulu me charger de vous entretenir de cette société et de ses publications.

Pareille mission est pour moi, et à double titre, un honneur et un plaisir. Je vous demande, en effet,

Digitized by Google

Messieurs, si vous le voulez bien, la permission de me mettre de moitié dans l'expression des sentiments de gratitude et d'admiration que doivent inspirer à la Société d'agriculture de l'Eure les envois de la Société des antiquaires de Picardie : je paierai ainsi une dette déjà vieille, et j'aurai l'avantage de voir la trop faible portée de cet hommage personnel rehaussée de toute la force du mandat qui m'a été confié.

La Société des antiquaires de Picardie, fondée à Amiens en 1836, jouit depuis longtemps d'une légitime renommée dans le monde de l'érudition. Bien que le champ de son activité soit assez restreint, puisqu'il ne comprend que l'ancien diocèse d'Amiens et une partie des anciens diocèses de Beauvais et de Noyon, elle a beaucoup et très utilement travaillé. Un *Bulletin* trimestriel, des *Mémoires* in-8°, des *Mémoires* in-4°, un grand nombre d'ouvrages isolés de tous formats, l'ont placée, grâce à leur valeur intrinsèque, à l'un des premiers rangs parmi les associations scientifiques de notre pays. De riches donations, des fondations de prix ont successivement accru son patrimoine et développé son influence, et, pour le rappeler en passant, la création et la construction du musée d'Amiens, sous le règne de Napoléon III, furent en très grande partie son œuvre. Toutefois, c'est surtout depuis une quinzaine d'années que la compagnie se montre, envers ses membres comme envers ses sœurs, les sociétés correspondantes, d'une générosité vraiment sans égale, si bien que l'on ne dépasserait pas la vérité en affirmant qu'à l'heure actuelle la Société des antiquaires de Picardie est, de tous les corps savants qui existent en France, sans en excepter l'Institut, celui dont les publications sont à la

Digitized by Google

fois les plus nombreuses et les plus luxueusement éditées.

Mais il faut tout dire. Le Mécène, le savant, le patriote à qui l'amour du sol natal inspire chaque jour tant de hautes et nobles résolutions me pardonnera, si, par hasard, ces lignes lui tombent sous les yeux, de laisser entrevoir toute l'ardeur de son initiative et toute l'étendue de son mérite. Ainsi, par exemple, l'ouvrage en cours de publication sous le titre de *la Picardie historique et monumentale* est dû tout entier aux libéralités de M. Edmond Soyez. Ces beaux fascicules grand in-4° que la Société distribue chaque année et dont la réunion doit former deux, trois, peut-être quatre gros volumes, renfermeront le tableau complet des richesses archéologiques et artistiques du département de la Somme. Le texte, il est à peine besoin de le dire, est confié aux plumes les plus qualifiées. MM. R. de Guyencourt, A. Janvier, H. Josse, G. Durand, J. Roux, C. Enlart, le baron de Bonnault d'Houët, M. Edmond Soyez lui-même, ont signé les notices parues jusqu'ici. L'illustration, abondante et soignée, comme il convient en pareil cas, a été empruntée à deux sources, la photographie et le dessin, ce dernier employé seulement, d'ailleurs, en cas d'absolue nécessité. C'est là vraiment une publication excellente et, malgré les inégalités qui résultent toujours de la multiplicité des collaborateurs, de beaucoup supérieure, il me faut l'avouer sans fierté, à notre récente *Normandie monumentale et pittoresque*.

L'*Album archéologique*, qui reproduit par les procédés les plus perfectionnés de la gravure, avec texte critique et descriptif, les objets d'art des musées, des trésors d'église, des collections particulières de la région picarde, doit être loué à l'égal de *la Picardie historique et monu-*

Digitized by Google

mentale, car il rendra les mêmes services à l'histoire de l'art.

D'autres publications ne sont pas moins remarquables. Le beau volume grand in-4°, que M. Enlart a intitulé : *Monuments religieux de l'architecture romane et de transition dans la région picarde*, et dont j'ai eu l'honneur de rendre compte ailleurs, a été une solide contribution à cette histoire de l'architecture religieuse en France que les archéologues pourront tenter dans un demi-siècle en centralisant les résultats des enquêtes locales dont l'ouvrage de M. Enlart demeure un des meilleurs modèles.

L'*Histoire de l'abbaye de Saint-Riquier*, de M. le chanoine Hénocque ; le *Cartulaire du chapitre de la cathédrale d'Amiens ;* les *Mémoires* annuels, le *Bulletin* périodique, remplis à l'envi de travaux savants et variés, forment aussi une réunion imposante de monographies, de notices, d'histoires particulières, de documents, matériaux tout préparés pour une entreprise plus générale. Et à tout celà viendra bientôt s'ajouter une volumineuse *Bibliographie du département de la Somme*, un de ces répertoires qui, dans la province picarde comme partout ailleurs, deviennent tous les jours de plus en plus indispensables. Le nom de l'auteur, M. Henri Macqueron, et l'exemple d'une précédente publication, l'*Iconographie de la Somme*, due à la même plume patiente et désintéressée, exacte et consciencieuse, disent assez l'inappréciable secours qu'y trouveront les travailleurs.

Enfin, je ne dois pas oublier que la Société a fait imprimer le catalogue de sa bibliothèque. A part les documents originaux acquis sur les revenus de legs spé-

Digitized by Google

ciaux, cette bibliothèque ne se compose, d'ailleurs, que d'ouvrages offerts ou provenant des sociétés correspondantes. Elle nous apparaît donc, sous le rapport du nombre, inférieure à la nôtre, source de dépenses, il est vrai, mais aussi très sérieux élément de succès. Il faut dire que nous n'avons et que nous n'aurons pas de longtemps sans doute de catalogue imprimé.

Tout ce que je viens d'énumérer suffirait largement à établir la juste réputation d'une société savante. La Société des antiquaires de Picardie ne s'en est pas tenue là. Elle vient de mettre au jour le premier volume d'une *Monographie de l'église Notre-Dame, cathédrale d'Amiens*, splendide ouvrage petit in-folio, digne en tous points de la superbe basilique à laquelle il est consacré. C'est M. Georges Durand, le savant archiviste du département de la Somme, que la Société a choisi pour écrire cette monographie, dont la préparation et la rédaction réclamaient tant de qualités, et des qualités si rares et si diverses. Comme toujours, l'illustration et le texte marchent de pair : la photographie, excellemment reproduite par le procédé d'héliogravure de M. Dujardin, a été employée concurremment avec le dessin d'architecte, et de nombreuses planches hors texte, des figures dans le texte très multipliées, forment au récit et à la description le commentaire à la fois le plus somptueux et le plus clair, et contribuent à donner à l'ouvrage le caractère d'un monument achevé et définitif.

La *Monographie de la cathédrale d'Amiens* n'a pas été envoyée aux sociétés correspondantes, et cela se conçoit sans peine, car le volume, vendu en librairie 75 francs, a été remis seulement à ceux des sociétaires qui avaient payé normalement ou qui ont consenti à avancer six

Digitized by Google

années de cotisations, soit une somme de 60 francs.

Vous le voyez, Messieurs, la Société des antiquaires de Picardie a bien mérité de notre part un hommage et un remercîment, et je suis sûr d'être votre interprète en adressant à nos confrères amiénois de très chaudes félicitations et en leur disant, de la manière la plus expressive, notre reconnaissance, notre admiration et... un peu notre envie.

Digitized by Google

ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR M. LOUIS PASSY, AU NOM DE LA SOCIÉTÉ

A la cérémonie qui a eu lieu à Paris le 6 mai 1902

EN L'HONNEUR DE M. LÉOPOLD DELISLE

Administrateur général de la Bibliothèque nationale, ancien président de la Société.

« Il y a donc cinquante ans que vous êtes entré dans le comité de publication de l'École des chartes, mon cher confrère, et cinquante ans que vous appartenez à la Société de l'histoire de France. Vos collaborateurs, vos élèves, vos amis, sur l'invitation de ces deux sociétés, accourent pour vous offrir, dans une réunion amicale et solennelle, leurs félicitations et leurs vœux. Comment, à mon tour, ne viendrais-je pas, au nom de nos associations normandes, vous rappeler que, depuis plus de cinquante ans aussi, vous faites partie de la Société des antiquaires de Normandie et de la Société libre du département de l'Eure ? Notre confrère Himly, votre contemporain, le président du comité qui nous réunit aujourd'hui, avait tous les droits pour louer dans leur parfaite unité les persévérants efforts d'une vie passionnément laborieuse et pour montrer le point émi-

Digitized by Google

nent que vous occupez dans la science. Plus modestement, je veux avoir l'heureux avantage de marquer le point d'où vous êtes parti et les raisons par lesquelles, même dans des milieux différents, vous n'avez pas cessé d'être tout entier à la Normandie, notre patrie commune.

« Il y a quelques années, vous étiez directeur de la Société des antiquaires de Normandie, et vous avez dit à vos confrères : « J'ai eu pour parrains deux maîtres « qui voulurent bien guider mes premiers pas dans la « carrière scientifique, Gerville et Auguste Le Prévost. » Souvenez-vous de ces maîtres et de leur paternelle influence; évoquez en votre mémoire ce cabinet où Gerville, ce vrai Normand de la Manche, entassait les pierres et les coquilles, les livres et les chartes et tous les documents et toutes les preuves de l'histoire de son département, unique objet de son amour. Rappelez-vous les résolutions que vous prîtes, lorsque vous entendiez parler de la Société des antiquaires, qui naquit à Caen au moment de votre naissance; des luttes que nos anciens confrères se livraient sous les yeux de Gerville pour savoir qui publierait le *Roman de Rou* et des critiques que Le Prévost, dans ses correspondances, adressait au recueil des *Historiens de France* et à l'*Art de vérifier les dates*. Rendons cet hommage à nos anciens, que la nécessité de refaire l'histoire après avoir refait les textes était une doctrine courante parmi les savants normands qui menaient la croisade historique au moment de votre naissance.

« Écoutez ceci : Vous êtes né le 24 octobre 1826, et Gerville, à cette date, écrivait à Le Prévost : « Quand « me donnerez-vous vos notes et le texte du *Roman de* « *Rou?* N'oubliez pas qu'il me faut un nouveau texte

Digitized by Google

« d'Orderic Vital et de Robert Du Mont, » et le 26 décembre, Le Prévost répondait : « Je vous envoie le troi-« sième volume de la traduction d'Orderic par Louis « Dubois (il s'agit de la collection Guizot) ; mais vous « savez bien que M. Dubois et moi ne respirons pas autre « chose que la publication d'un texte épuré d'Orderic « Vital, ou au moins des variantes. Un peu de patience, « je vous en supplie, et vous verrez que vous en aurez « de l'agrément. »

« De l'agrément ! Gerville en eut quinze ans après, puisqu'il put lire les premiers volumes d'Orderic dans l'édition de la Société de l'histoire de France ; mais un de ces bons saints de la Manche, auquel vous avez rendu vos premières dévotions scientifiques, le bienheureux Thomas, vous protégeait. Il vous était réservé, mon cher ami, de combler les vœux de vos maîtres et d'achever cette publication célèbre d'Orderic Vital à laquelle vous étiez prédestiné, et de recevoir aujourd'hui, comme un hommage de reconnaissance et d'admiration, la reproduction du texte de votre historien bien aimé, d'après un manuscrit de la bibliothèque Vaticane.

« Combien il est honorable pour vous d'avoir été le disciple fidèle de vos premiers maîtres ! Combien il m'est doux de constater que vous avez reçu comme règle de votre vie scientifique le culte du texte, du document manuscrit bien lu ou du document bien imprimé ! Gerville comme Le Prévost, quoique littérateurs de bon aloi et juges très fins des choses littéraires, ne se laissaient pas conter des histoires; ils entendaient faire l'histoire en recueillant des faits et en les contrôlant les uns par les autres. Ils étaient bien, dans leur temps, les précurseurs de cette critique qui est devenue un art autant

Digitized by Google

qu'une science, et qu'exercent aujourd'hui, à votre exemple, vos collaborateurs, nos confrères, devenus à leur tour des maîtres éminents. Ainsi brillent d'un éclat de plus en plus vif la doctrine et la méthode qui ont présidé à vos travaux. Ainsi s'expliquent les résolutions que, pendant votre séjour à l'École des chartes même, vous aviez prises de tout voir, de tout copier, en un mot de vous emparer des sources de l'histoire de Normandie tant par les textes imprimés que par les chartes inédites; car, à ce moment de votre vie, vous viviez dans son histoire.

« Vous avez connu Le Prévost avant la révolution de 1848; mon père et moi n'avons pas dû vous connaître avant 1851. Il y a toujours plus de cinquante ans. Vous veniez de publier votre beau mémoire sur les revenus des ducs de Normandie, lorsque mon père reçut une lettre de Le Prévost.

« Venez donc me voir, lui disait-il, venez à Saint-« Martin-du-Tilleul; il faut que vous connaissiez mon « jeune ami Léopold Delisle; c'est un travailleur acharné; « il ira si loin, et si loin, qu'il nous dépassera tous. »

« Les vœux de Le Prévost furent exaucés, et Le Prévost nous présenta ce jeune homme « qui connaissait le moyen âge comme s'il y avait vécu ».

« Il fallait trouver un cadre aux documents que vous aviez tous copiés et que vous possédiez si bien, et il vint à la pensée d'un de nos amis de l'Eure, à Bonnin, — quel vieux souvenir! — de mettre au concours une étude sur la classe agricole et l'agriculture au moyen âge en Normandie. La Société publia votre ouvrage et recueillit avec vous et par vous l'honneur d'un succès inespéré.

Digitized by Google

« Quelle émotion pour nous tous lorsque Biot révéla votre mérite dans de beaux articles insérés dans le *Journal des Savants !* et quelle joie sincère et profonde de vos nouveaux patrons et amis de Paris, Guérard et Natalis de Wailly !

« Encore deux années, et de Wailly vous faisait asseoir à côté de lui dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Vous aviez trente et un ans. Il nous parut, à nous autres Normands, que la Société libre de l'Eure entrait en votre personne à l'Institut.

« A ce moment, vous passiez pour être le futur historien de Philippe-Auguste. Le catalogue des actes de ce grand roi semblait justifier cette espérance. Ne croyez pas que je vienne par malice vous reprocher de vous être dérobé volontairement à ce bel ouvrage ! Chacun de nous a la mélancolie des projets disparus, des œuvres commencées, des rêves évanouis. Auriez-vous souhaité d'être l'homme d'un livre, que les circonstances ne l'eussent pas permis.

« Vous êtes destiné à être l'homme des livres et des manuscrits. Dès votre entrée à la Bibliothèque nationale, vos devoirs se sont trouvés conformes à vos goûts. Vous avez étudié les manuscrits pour les connaître, et souvent vous les avez révélés. De la conservation des manuscrits vous vous êtes élevé à l'administration des livres. Votre seul mérite vous conduisit au gouvernement de la Bibliothèque nationale, et ce gouvernement, en même temps qu'il vous a fait devant l'Europe une nouvelle renommée, a fait votre bonheur.

« Vous avez donc été forcé, pour ainsi dire, par vos devoirs de bibliothécaire, à faire de la science comme il vous convenait d'en faire et, par votre infatigable dévoue-

Digitized by Google

ment aux progrès de l'érudition nationale, à devenir le souverain conseiller des institutions qui ont pour objet les sciences historiques.

« En prenant, il y a dix ans, pour la seconde fois, la direction de la Société des antiquaires de Normandie, vous avez avoué qu'au début de votre carrière vous vous proposiez de concentrer tous vos efforts sur les annales et les institutions de la Normandie. Avec un peu de tristesse, vous ajoutiez : « Les événements en ont autre-« ment décidé ; ils m'ont jeté bien loin des régions qu'à « l'origine je voulais explorer ; mais, dans mes péré-« grinations, je n'ai jamais perdu de vue les côtes de « notre province. »

« Ce n'est pas seulement aux côtes de la Normandie, à votre pays de la Manche baigné par l'Océan, c'est à tout le pays de Normandie que vous êtes resté inviolablement fidèle.

« Je pourrais aisément énumérer les nombreuses et importantes publications qui ont successivement forcé notre reconnaissance : mais, entre toutes, il m'appartient de vous en rappeler une, parce qu'elle a un caractère plus touchant et qu'elle nous ramène tous les deux à un passé qui nous est cher.

« En 1860, Auguste Le Prévost mourut ; il laissait ébauchée une de ses grandes œuvres : l'*Histoire des communes du département de l'Eure*. Toute sa vie, il avait recueilli des notes sur ce sujet. Il s'agissait de les réunir, de les compléter, de mettre au moins en lumière la pensée du maître. Sous l'inspiration d'une généreuse amie, avec le concours du conseil général du département, la Société libre de l'Eure fit appel à notre dévouement. Du même cœur nous avons accepté, nous avons

Digitized by Google

rempli cette tâche difficile, et trois gros volumes sont venus rendre hommage à la mémoire de ce grand Normand.

« Voilà comment la Société libre de l'Eure se trouve mêlée non seulement à la gloire de vos travaux, mais aussi aux souvenirs de votre jeunesse et aux mouvements de votre cœur. Voilà pourquoi elle n'a voulu laisser à personne le droit de prendre tout entier son lauréat et son président.

« Himly a parlé au nom de la foule de tous vos confrères. Nous nous inclinons avec reconnaissance devant lui et devant le comité du cinquantenaire ; mais en souvenir de Gerville et d'Auguste Le Prévost, au nom de nos associations normandes, où tous vos confrères sont vos amis, permettez à la Normandie de prendre à son tour la parole, de vous saluer et de vous dire : « Je vous félicite et je vous remercie ! »

Digitized by Google

QUELQUES CÉLÉBRITÉS ÉBROICIENNES

PAR M. L'ABBÉ C. GUÉRY, AUMÔNIER DU LYCÉE D'EVREUX,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

MESSIEURS,

Les génies sont rares et il appartient à la France de les glorifier, d'immortaliser leur nom ainsi que leurs œuvres et, certes, elle n'y manque pas.

Mais il y a, dans tous les pays, des hommes moins connus et qui, cependant, à des titres divers, ont rendu de réels services à la Patrie. « Un tableau ne vaut, disait dernièrement un de nos plus éminents collègues, que par une perspective bien ordonnée, avec des premiers plans plus importants et plus tranchés, des lointains moins accusés, mais nettement reconnaissables : ainsi la scène de l'histoire nous offre des personnages de première grandeur dont les exploits ou les doctrines s'imposent à l'attention et la retiennent longtemps. Un peu plus loin, au second plan, souvent au troisième, se meuvent des figures de proportions moindres, mais avec l'activité et l'influence desquelles il faut encore compter ; de telle sorte que si on les supprimait par la pensée, ces grands personnages qui remplissent les premiers

Digitized by Google

rôles sembleraient s'agiter dans le vide, car tout se tient et s'enchaîne étroitement dans l'histoire des civilisations[1]. »

Plusieurs Sociétés savantes s'appliquent de nos jours à les tirer de l'oubli et votre section de Bernay, depuis de nombreuses années, s'y dévoue avec un zèle digne de tous nos éloges. Car, si ces savants n'ont pas la célébrité des premiers, soit à cause des circonstances, soit à cause du genre de leurs travaux, leur exemple et leurs œuvres peuvent avoir sur nous, peut-être, une plus grande influence, en nous apprenant, comme le disait le Dr Gosseaume, que la moindre de nos actions, celles mêmes qui paraissent indifférentes, ne peuvent être séparées d'un devoir[2]. Que d'énergies perdues à tout jamais pour la Société parce que l'égoïsme règne en maître de nos jours! Autrefois il n'en allait pas ainsi. On ne se croyait pas quitte envers la Patrie, sous prétexte qu'on avait bien rempli sa charge. Le médecin, le juge, le prêtre, l'avocat, le rentier, savaient employer leurs loisirs, même à l'étude de questions étrangères à leur profession et parfois les plus opposées. Je vous en citerai bientôt de frappants exemples.

Il m'a donc paru profitable, sur la demande de votre zélé secrétaire perpétuel, de choisir, parmi ces hommes du temps passé, quelques savants nés à Évreux, de vous esquisser rapidement leur vie, en attendant une biographie plus complète, afin de vous mettre en état d'indiquer celui que vous voudrez honorer d'abord, soit en lui consacrant une notice, soit en lui érigeant une plaque commémorative.

[1] Discours de M. le chanoine Porée à Rouen, 16 juillet 1902.

[2] Notice sur le Dr Gosseaume par E. Niel, p. 16.

Digitized by Google

L'exemple donné par le savant évêque d'Avranches, Pierre Daniel Huet, fut suivi d'un grand nombre de prêtres normands. On se mit de tous côtés à l'étude de l'histoire locale, on fouilla les chartriers des cathédrales, des châteaux, des monastères. Evreux s'empressa d'entrer dans ce courant historique.

En effet *Pierre-Philippe* Le Brasseur, né à Evreux en 1680, Aumônier du Conseil et Bibliothécaire du Chancelier d'Aguesseau, fit imprimer, en 1722, son *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux*. M. de Langle, curé de Saint-Léger, lui communiqua plusieurs mémoires « avec « la cordialité d'un ancien ami » dit-il, et, dans sa Pré- « face, il ajoute : « J'espérais recevoir une semblable « grâce d'un autre curé de ce diocèse, la promesse qu'il « m'en avait faite dans quatre lettres n'a point eu son « effet : je ne sçai ce qui l'en a empêché : il faut qu'il « ait eu de puissantes raisons pour manquer à sa parole, « c'est son affaire. » Le Brasseur a-t-il connu le *Mémorial des Evêques d'Evreux* et dans quelle mesure s'en est-il servi, c'est ce que devra voir l'auteur chargé de sa notice, si vous décidez, Messieurs, qu'il faille commencer par cet historien [1].

Quelques années après la publication de Le Brasseur naissait sur la paroisse de Saint-Denis d'Evreux l'Abbé Chemin, curé de Tourneville, si connu de tous les érudits. Il nous a laissé une vie des Évêques du diocèse utilisée par M. Delanoe, vicaire général, et quantité de manuscrits, de notes, qui se trouvent soit au Grand Séminaire, soit aux Archives de l'Eure. J'ai publié, naguère, la vie de Claude de Sainctes, la faisant précéder d'une courte notice

[1] Cf. Bibl. univ.; — Lebreton; — Ed. Frère; — Mme Oursel.

Digitized by Google

qu'il est inutile, ce me semble, de répéter aujourd'hui[1].

Un de ses contemporains : *Thomas* Adam, curé de Saint-Thomas, entreprit de faire paraître la vie des Saints et Savants Normands, sous le titre de *Neustria docta*. Nous le savons par sa correspondance avec M. Rouault, curé de Saint-Pair-sur-Mer. L'abbé Chemin nous a conservé huit lettres, fort intéressantes, de ce dernier, que j'espère publier prochainement. Elles nous permettent de suivre, pour ainsi dire pas à pas, le travail de notre curé ébroïcien. Mais M. Rouault lui ayant indiqué un ouvrage, en 41 volumes in-12, comprenant une notice sur plus de 200 savants, M. Adam abandonne son projet et se rejette sur une *Histoire complète de l'Eglise d'Evreux*. « Les ouvrages que vous me faites l'honneur de m'annoncer, lui écrit le curé de Saint-Pair, sont des plus curieux et des plus intéressants et paraissent d'une grande étendue. Vous êtes heureux si vous avez trouvé de bons mémoires sur ces matières, particulièrement sur les paroisses et les curés[2]. »

Ce travail resté manuscrit est aujourd'hui perdu et de tous ses écrits il ne nous reste malheureusement que sa lettre au *Mercure de France* sur un droit honorifique singulier du fief du Petit Essay, paroisse d'Ezy[3].

Je vous disais en commençant, Messieurs, que nos ancêtres employaient souvent leurs loisirs à des travaux parfois étrangers à leur état. En voici un bien remarquable exemple dans *Pierre-Charles Fabiot* Aunillon,

[1] Cf. Histoire de Claude de Sainctes, par l'abbé C. Guéry. Introduction.

[2] Arch. de l'Eure, G. 1797.

[3] Cf. Biographies normandes manuscrites par A. Pasquier; — Mercure de France, février 1735.

Digitized by Google

chanoine, grand vicaire d'Evreux, qui prononça, dans notre cathédrale, l'oraison funèbre de Louis XIV.

Imitant le joyeux curé de Meudon il publia, sous le pseudonyme du Chevalier de Doué, une comédie en 3 actes et en prose, représentée avec succès en 1728 sous ce titre : *Les Amants déguisés.* Ensuite parut *Azor ou le Prince enchanté*, histoire nouvelle, pour servir de chronique à l'histoire des Perroquets, traduit de l'anglais du savant Popiniay[1]. Enfin *La Force de l'éducation.* Il sera curieux d'étudier ces différents ouvrages du célèbre prédicateur et sa notice ne sera pas, certes, une des moins intéressantes[2].

Avec *Nicolas* DE BONNEVILLE, né à Evreux, le 13 mars 1760, nous arrivons en pleine littérature mise au service d'une ardente polémique. Dès sa jeunesse il montra ce qu'il serait plus tard. Elève en effet au collège de sa vie natale, un jour que le professeur soutenait dans une thèse que J.-J. Rousseau défendait de prier, il quitta son banc et revint tenant l'*Emile* pour y lire ce passage : « Faites vos prières courtes, selon l'instruction de Jésus-Christ. » Cet acte ayant rendu sa position impossible, il partit pour Paris, fréquenta d'Alembert qui lui procura les moyens de suivre son goût pour la littérature. Devenu en peu de temps linguiste distingué, il fut à ses loisirs poète lyrique. Pendant la Révolution il créa, de concert avec l'abbé Fauchet, le *Cercle social.* Cette réunion eut d'abord un grand succès. Dix mille personnes, dit-on, se pressaient tous les vendredis dans la vaste enceinte du cirque au Palais-Royal, et parmi les

[1] Londres, 1750, 2 vol. in-12.

[2] Cf. Biog. univ. éd. 1854; — Larousse ; — Bibl. du Théâtre-Français, t. III, p. 170.

Digitized by Google

auditeurs empressés on remarquait des hommes tels que Siéyès, Condorcet, Brissot, Barère, Camille Desmoulins, etc. *La Bouche de fer*, organe de ce club social, avait succédé au *Tribun du peuple* que notre Ébroïcien publiait dès le milieu de 1789 avec un tel entrain qu'on en fit cinq ou six éditions.

A la porte du bureau du journal on avait placé une boîte, une bouche de fer, « dont l'allégorie ingénieuse et frappante avait donné le titre à la feuille de Fauchet et Bonneville. On y peut déposer, dit Camille Desmoulins, mémoires, lettres d'avis, vues ou projets utiles. Une société de gens de lettres, sous le nom de Cercle social, assiste tous les jours à l'ouverture du large crâne de la Bouche de fer, observe le cerveau, et, par la voie du journal, annonce au public les bons et mauvais présages : c'est une sorte de comité des recherches. Il faut convenir qu'il n'y a pas de journal dont le titre promette davantage. »

Après avoir été un journal républicain, socialiste, la *Bouche de fer* devint un pamphlet antiterroriste, si virulent, qu'il effraya Marat lui-même et quelques autres montagnards!

Dans ses poésies, imprimées en 1793, Bonneville eut le courage de flétrir énergiquement les massacres de septembre. Ses ouvrages sont nombreux, citons : *Nouveau théâtre allemand*, 12 vol. in-8°. — *Choix de petits romans imités de l'allemand*, 1786. — *Le Tribun du peuple*, 1789. — *Histoire de l'Europe moderne*, 1789-1792, 3 vol. in-8°. — *De l'Esprit des religions*, 1791, in-8°. — *Le vieux tribun*, 1791, 2 vol. — *Nouveau code conjugal établi sur les bases de la constitution*, 1792. — *Poésies*, 1793.

Digitized by Google

A. Claudin donnait dernièrement dans son catalogue (n° 358 de la 9e série, n° 12568) cette annonce de l'Imprimerie et librairie du Cercle Social de Bonneville : « L'Imprimerie du Cercle social, le premier monument de la liberté de la parole, ne sera jamais entre nos mains un instrument de servitude, d'infamies ou d'agiotages mercantiles ! » De cette imprimerie sortirent une foule d'œuvres importantes, sans compter les brochures et journaux patriotiques rédigés par Bonneville lui-même. Outre la *Bouche de fer*, il y eut la *Chronique du jour ou le Bien-Informé*, auquel Bernardin de Saint-Pierre et Mercier ont fourni des articles remarquables.

Bonneville appartenant au parti girondin fut arrêté en 1793 et ne sortit de prison que le 9 thermidor. Sous l'empire, son indépendance lui attira de nouvelles persécutions ; incarcéré derechef il ne reprit sa liberté que pour être soumis à la surveillance de la police.

On lui attribue généralement l'idée de la création de la garde nationale quand il devint électeur en 1789. Frère cite une lettre de M. de Bonneville, député de la ville de Paris, à Messieurs les volontaires patriotes de la commune de Rouen (31 juillet 1789), et une autre de M. de Bonneville, lieutenant-colonel des volontaires de Rouen, adressée aux sieurs Le Cesne, Lohier, Dauphin et Soublin, détenus à la Conciergerie du Palais, à Rouen, depuis le 5 août 1789.

Nicolas de Bonneville eut la décoration du Mont Carmel, dont Monsieur, devenu depuis Louis XVIII, était Grand Maître. Voici l'opinion de Charles Nodier sur notre compatriote : « C'était, dit-il, le cœur le plus simple et le plus exalté que j'aie connu de ma vie, avec une imagination de thaumaturge, une science de béné-

Digitized by Google

dictin, une faconde de tribun, une crédulité de femme et une éducation d'homme du monde[1]. » En tous cas, Messieurs, une figure peu banale et digne d'une notice[2].

Je ne vous signalerai qu'en passant *Jacques-François de* Chambray, dit le *Bailli de Chambray*, né à Evreux, rue de l'Horloge, le 15 mars 1687. D'abord parce que je lui ai consacré quelques pages dans l'histoire de la Commanderie de Renneville[3], ensuite parce qu'il mérite mieux qu'une notice ou même une plaque commémorative. Selon l'opinion d'un grand nombre, son pays natal s'honorerait grandement en élevant sur une de ses places une statue à celui qui délivra les mers de tous les pirates qui les infestaient, à celui que les mécréants nommaient le *rouge de Malte*, à celui qui compte vingt-quatre campagnes, qui a pris onze navires de guerre aux infidèles avec quantité de canons, de drapeaux et fait rentrer un million 400 000 livres dans le trésor de l'Ordre[4] !!!

Nous voici maintenant en présence d'un avocat au présidial de Mantes, puis au Châtelet de Paris, *Hilaire* Courtois, né à Evreux[5] au commencement du XVI^e^ siècle, poète à ses heures. Il fit ses études à Paris, au collège du Plessis, et, d'après ses poésies, eut des relations « avec

[1] Souvenirs et Portraits.

[2] Cf. Biog. univ.; — Lebreton; — Ed. Frère; — Biog. nouvelle des Contemporains et le supp. de la Biog. Univ.; — Le Bas : dict. encyclop. de la France; — Querard : la France littéraire; — Histoire de la Presse par Eugène Hatin, tome II, p. 377 à 405.

[3] Cf. Saint-Etienne de Renneville, p. 141.

[4] Cf. Courrier de l'Eure, 1895, 14 et 15 février, le *Bailly de Chambray* par Isidore Cantrel.

[5] Il était probablement fils de Robert Courtois et d'Anne Lotte qui avaient fondé la chapelle Saint-Adrien, annexe de la paroisse Saint Léger d'Évreux et qui y furent enterrés. (Hist. des Evêques d'Evreux par l'abbé Delanoe).

Digitized by Google

tous ceux qui florissaient dans les lettres à Paris et en plusieurs provinces [1]. »

Hilarii Cortaesi Neustri, civis Ebroici, volantillae

tel est le titre de son premier ouvrage, imprimé à Paris en 1533, in-8° [2]. C'est un recueil d'épigrammes latines dont plusieurs pièces sont adressées à d'illustres personnages tels que Nicolas d'Hacqueville, Jean Grollier, trésorier de France, Nicolas d'Anjou, de la maison des rois de Sicile, etc. Dans l'épître dédicatoire à Gabriel le Veneur, Evêque *désigné* d'Evreux, l'auteur justifie ainsi la création du titre donné à ses poésies : « Vel ad amicos partim volaverint, vel eruditorum notas subituræ censorias, in lucem nunc primum sub tuo auspicio sint volaturæ. » Phrase que je puis rendre, ce me semble, par le quatrain suivant :

« Pages volantes », c'est le titre de mes vers,
Ils vont à mes amis d'un essor pacifique.
Puissent-ils, grâce à vous, narguer l'âpre critique
Et soutenir leur vol jusqu'au plus haut des airs !

A quoi un loustic répondit par l'épigramme suivant :

Rite volantillas nuper sua carmina quidam
Inscripsit vates, haud rationis inops :
Quod propria sublata queant levitate volare
Per medium velut pappus inane volat.

Ce que je puis traduire par cet autre quatrain :

Un soi-disant poète intitule ses vers :
« Pages volantes ». — Soit. Il a raison, cet homme.
L'art en est si léger qu'ils peuvent bien, en somme,
Voler comme un duvet emporté dans les airs.

[1] Dict. hist. Moreri.
[2] Chez Simon Colines.

Digitized by Google

On a dit justement :

La critique est aisée et l'art est difficile,

aussi notre avocat loin de se formaliser de cette plaisanterie donna peu de temps après : *La publication de l'état de Chancelier, faite par Mercure, avec quelques dialogues*, en vers français ; puis, en 1541, *Distiques latins, tirés de Diogène Laërce*, et *Epitaphes tant en français qu'en latin sur la mort de l'amiral Claude d'Annebaut* [1].

Après le poète, voici le musicien *Guillaume* COSTELEY, organiste de Charles IX [2], né et mort à Évreux. Ici, j'ai le regret de vous dire, Messieurs, que nous avons été devancés. Alors que son nom était complètement ignoré de sa ville natale, on publiait ses œuvres à Paris, dans un ouvrage intitulé : *Les maîtres musiciens de la Renaissance Française*, par *Henri Expert*. Le premier fascicule, seul paru jusqu'alors, édité avec un véritable luxe, contient ses différents portraits, plusieurs poésies faites en son honneur et une trentaine de ses compositions, notées en musique moderne avec les paroles. Sa biographie paraîtra bientôt dans un deuxième fascicule [3].

Je serais reconnaissant à notre dévoué secrétaire perpétuel d'en prendre bonne note et, dès que l'état de nos finances le permettra, d'acheter cet ouvrage pour notre bibliothèque.

[1] Cf. La Croix du Maine ; — Moreri ; — Guiot, le Moreri des Normands ; — Lebreton ; — Nouvelle Biographie de Firmin-Didot, etc.

[2] Il fut un des fondateurs du Puy de Musique érigé en l'honneur de Madame Sainte Cécile et le premier Prince de cette confrérie en 1571, « et feict le convive de disner et souper, suivant le contenu du suppleement de la fondation, et ce, en sa maison du Moulin de la Planche. Il décéda le 1er jour de febvrier 1606. » Cf. Chassant, Puy de Musique, p. 25.

[3] Chez Alp. Leduc à Paris, 3, rue de Grammont.

Digitized by Google

Un grammairien maintenant, *Pierre-Louis* SIRET naquit à Évreux, le 30 juillet 1745. Après ses premières études, il alla faire un cours de droit à l'Université de Caen, dans l'intention d'être avocat. Un voyage à Paris lui fit changer d'idée. Il partit pour l'Angleterre où il resta six ans, puis se rendit en Italie, visita Rome, Venise, Florence, etc. Revenu en France, il s'occupa principalement de la littérature et des arts. Membre d'une société qui avait entrepris le *Journal Anglais*, il en fut un des principaux rédacteurs. On trouve dans chaque numéro un article biographique sur les poètes et écrivains anglais fait, presque toujours, par Louis Siret. Le journal ne parut que deux ans[1]. Alors notre compatriote publia sa grammaire anglaise qui obtint un réel succès, puis une grammaire italienne. Il voulait également faire paraître en quatre volumes un ouvrage sur la grammaire française, un traité d'Histoire, de Chronologie, de Géographie, d'Agriculture, de Commerce, d'Histoire naturelle, de Chimie, de Physique, de Mathématique, etc. La notice qui figure en tête de sa grammaire anglaise[2] se termine ainsi : « Cet homme remarquable est mort le 3 vendémiaire an II de la République (1797), au port de Vitri-sur-Seine, dit à l'*Anglois*. Il avait l'esprit de combinaison et de justesse qui forme un grammairien habile et un bon littérateur. »

Dans la crainte d'abuser de votre si bienveillante

[1] Du 15 octobre 1775 au 14 septembre 1777, imprimé aux frais de Ruault, beau-frère de Siret.

[2] L'exemplaire qui se trouve à la bibliothèque de la Société (n° 149) appartenait à l'abbé Dessaux, prêtre déporté en Angleterre où il est décédé le 5 janvier 1835. Il a été offert à la Société par M. Eude de Breteuil. C'est la 2e édition de la Grammaire de Siret, en tête de laquelle on a mis la notice qui n'était pas à la 1re édition, mais seulement en tête de sa grammaire portugaise, imprimée après sa mort.

Digitized by Google

attention, Messieurs, et afin de ne pas vous mettre dans l'embarras pour le choix que vous allez faire, je termine par un médecin du Roi, docteur à Évreux, *Jourdain* Guibelet. Laissant de côté les livres de sa profession tels que : *Du principe de la génération de l'homme ; — De l'humeur mélancolique mise de nouveau en lumière ; — De la comparaison de l'homme avec le monde*, etc., je m'arrête quelques instants à l'*Examen de l'examen des Esprits*, imprimé, en 1631, à Paris. Cette réfutation d'un ouvrage espagnol est des plus curieuse et suppose chez l'auteur de nombreuses connaissances. Le livre commence par une lettre à Mgr François de Péricard, évêque d'Évreux[1]. Que Jourdain Guibelet parle de médecine, d'intellect agent, d'intellect possible, de philosophie scolastique, de théologie, etc., rien d'étonnant, car les études du temps comportaient toutes ces matières. Si on discutait sur les questions religieuses, du moins on les avait étudiées. Mais ce qui est le plus surprenant c'est de voir notre auteur jongler en quelque sorte avec l'hébreu, le grec, l'espagnol, etc., se montrer étymologiste capable de donner des leçons à Ménage lui-même ! Jugez-en par les exemples suivants : *babil*, dit-il, vient de l'hébreu *Babel*, *parole* du grec παραλαλὴ, *badaut* de *batavus*, *hareng sor* (sic) du mot gothique *sor* qui veut dire *roux*, parce que le hareng a été roussi à la fumée, etc. On y trouve également l'éloge du Cardinal du Perron (p. 457), dont il fut l'ami : « Je rends ce tesmoignage de luy pour l'honneur que j'ay eu de l'avoir cognu et fréquenté familièrement » (p. 459)[2].

[1] 15 avril 1631.

[2] Cf. Société libre de l'Eure 2e série, t. III, p. 153 : De Jean Huarte et de Jourdain Guibelet, médecin d'Evreux.

Digitized by Google

En un mot dans ce livre l'auteur parle comme Pic de la Mirandole *de omni re scibili* et on pourrait ajouter avec Voltaire le fameux *et de quibusdam aliis.*

La bibliothèque municipale possédant un exemplaire de ce curieux ouvrage, je vous invite, Messieurs, à le lire et je vous assure que certaines pages vous procureront un réel plaisir.

Il y aurait bien encore, sans parler des modernes, François de Bonneville, graveur distingué (XVIII[e] s.); Durand, professeur d'humanités au collège d'Évreux (16..-1768); Duval d'Hectomare, médecin à Rouen (1555-1615); J.-B. Féret, peintre paysagiste (1664-1737); Germain Forget, jurisconsulte (15..-1580); Martin le Métayer, curé de Saint-Thomas d'Évreux (1626-1704); Simon Vigor, mort archevêque de Narbonne; le P. Yves, auteur du *Voyage dans le nord du Brésil*[1]; enfin la famille Nervet dont tous les membres se sont distingués, depuis Jean Nervet, abbé de Juilly, évêque *in partibus* de Mégare, jusqu'à Nicolas, mort curé de Gauville.

Mais,

> Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire,

c'est pourquoi je laisse à d'autres le soin de faire une étude sur tous ces Ébroïciens.

En terminant, Messieurs, permettez-moi d'émettre le vœu que parmi les membres de notre Société il se trouve, dans chaque profession libérale, une personne dévouée pour entreprendre la notice d'un de ces hommes célèbres, dont je viens de vous esquisser la vie. Il y a des méde-

[1] Cf. Courrier de l'Eure, 1887, 1[er] avril : Yves d'Evreux ou Essai de colonisation au Brésil chez les Tapinambos; — P. Edouard d'Alençon : Le couvent des capucins d'Evreux.

Digitized by Google

cins, des avocats, des prêtres, des jurisconsultes, des soldats, des publicistes, des musiciens, etc. Chacun peut donc choisir, selon ses goûts, et apporter ainsi son tribut gracieux à l'édifice que désire élever, à la gloire de la Société libre de l'Eure, votre infatigable secrétaire perpétuel.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LE DUC DE BROGLIE, PRÉSIDENT DE LA SECTION

A L'INAUGURATION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE

En l'honneur de Michel ODIEUVRE, à Romilly-la-Puthenaye, le 26 Octobre 1902.

MESSIEURS,

« En ouvrant cette séance consacrée au souvenir d un enfant de cette commune, Michel Odieuvre, peintre et éditeur d'estampes, je tiens, avant toute chose, à remercier M. le maire et MM. les conseillers municipaux de Romilly du gracieux accueil qu'ils veulent bien faire à la Société libre de l'Eure, représentée par la section de Bernay. Je les remercie également de la part qu'ils ont prise à l'organisation de la fête qui nous réunit en ce jour. La section de Bernay a toujours recherché les occasions de rendre hommage à ceux de nos compatriotes qui se sont distingués jadis dans les lettres, les sciences ou les arts. Elle est heureuse, quand elle le peut, de leur dédier au lieu même de leur naissance un monument qui rappelle leurs titres à la reconnaissance publique, et propose leur vie en exemple aux jeunes générations. Et certes, elle a raison d'agir ainsi. Hono-

Digitized by Google

rer les mérites de ceux qui nous ont précédés, n'est-ce pas le meilleur moyen d'inspirer à leurs successeurs et à leurs descendants le noble désir de les imiter, et de se faire à leur tour un nom digne de survivre dans la mémoire des hommes ?

« Michel Odieuvre, notre héros d'aujourd'hui, n'avait pas été doué par la nature de ces talents exceptionnels qui s'imposent à l'admiration de tous : comme peintre ou comme graveur, il n'eût point passé à la postérité. Il n'est pas certain qu'il ait jamais manié le burin, et bien qu'il s'intitulât lui-même « maître peintre », ce ne sont pas les œuvres sorties de son pinceau qui l'ont conduit à la célébrité. Il était surtout éditeur et marchand d'estampes, et l'on peut s'étonner au premier abord que l'exercice de cette profession honorable, mais d'ordinaire sans éclat, lui ait valu une réputation qui subsiste encore après plus de cent cinquante ans. S'il en est ainsi cependant, si le simple marchand d'estampes du quai de l'École a pu échapper à l'oubli, c'est qu'il ne se laissa pas absorber par ses préoccupations commerciales, et qu'une idée originale, à laquelle il se consacra tout entier, le guida dans ses travaux, et domina pour ainsi dire toute sa vie. Il entreprit de faire graver et publier les portraits des personnages célèbres de notre pays et même des pays étrangers : il ne négligea pour accomplir cette tâche aucune peine, aucune recherche, s'entoura de collaborateurs habiles, et en de longues années d'un labeur ininterrompu parvint à éditer ces fameuses *suites* de portraits, qui eurent un grand succès à l'époque où elles parurent, et forment une œuvre capitale dont on ne peut nier la valeur au double point de vue de l'art et de l'histoire.

Digitized by Google

« Les estampes éditées par Odieuvre, auxquelles les meilleurs graveurs de l'époque ont travaillé, sont plus que jamais aujourd'hui recherchées des amateurs ; et d'autre part elles fournissent à l'historien de précieux renseignements : car les portraits qui figurent dans l'*Europe illustre* et dans les autres recueils d'Odieuvre ne sont pas des portraits de fantaisie, mais ont été établis avec conscience sur les documents les plus authentiques. Les uns sont la reproduction des tableaux de peintres illustres ; les autres, ceux des personnages plus anciens, ont été dessinés d'après les monnaies, les médailles, les miniatures du temps, les monuments funéraires. Nul doute que l'iconographie ainsi comprise ne rende de véritables services à l'histoire : l'étude de la physionomie d'un homme célèbre jette une vive lumière sur son caractère, et en apprend quelquefois tout autant sur ses qualités et ses défauts que l'examen même des faits de sa vie. Michel Odieuvre, par ses travaux, a bien mérité des beaux-arts et s'est acquis des droits à la gratitude de tous ceux qui s'attachent à retracer les annales de notre patrie : en faut-il davantage pour justifier les honneurs que nous lui rendons.

« Je n'insiste pas, Messieurs, car je craindrais d'empiéter sur la tâche réservée à un de nos plus distingués et sympathiques collègues. M. l'abbé Guéry va vous parler en détail de Michel Odieuvre, et le fera bien mieux que je ne saurais le faire, avec le goût délicat d'un artiste, et le savoir consommé d'un érudit. Laissez-moi seulement tirer de la vie et de la carrière d'Odieuvre un enseignement utile à retenir. Elles nous prouvent que pour s'élever au-dessus de la foule, il n'est pas toujours nécessaire d'avoir reçu du ciel de ces facultés

Digitized by Google

éminentes qui sont le partage d'un bien petit nombre d'hommes, et qu'avec une volonté énergique, un labeur opiniâtre, de la suite et de la persévérance dans les desseins, on peut accomplir une de ces œuvres « *qui gardent les noms de périr* », suivant la belle expression du poète. C'est là une leçon d'une haute portée morale : car si nous ne pouvons tous être des hommes de génie, ou même des hommes de talent, il dépend de chacun de nous, grâce à Dieu, de faire preuve de ces qualités de caractère sans lesquelles les dons les plus rares ne peuvent être mis en valeur, et qui quelquefois peuvent y suppléer. »

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. JOSEPH L'HOPITAL

Le 6 octobre 1902,

Sur la tombe de M. Victor SOUTY[1], membre de la Société.

MESSIEURS,

C'est à un double titre que je viens dire à M. Victor Souty un dernier adieu. Il était mon collègue au Conseil d'administration de la Société de Saint-François-de-Sales et au bureau du Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux ; mon collaborateur à la fois sur le terrain de l'enseignement libre et sur celui de l'association libre. Si donc sa perte est vivement ressentie par mes collègues de Saint-François et du Syndicat, elle est doublement cruelle pour moi, à qui il a été donné de profiter de ses conseils et d'apprécier son bienveillant appui dans ces travaux d'ordre en apparence si différents. Je dis bien : en apparence, car je suis de ceux qui croient que toutes les libertés sont solidaires les unes des autres, qu'il n'est pas possible de revendiquer celle-ci en attaquant celle-là, et que le plus sûr moyen d'en conserver quel-

[1] M. Souty (Victor), né à Louviers le 29 janvier 1835, est décédé à Évreux le 2 octobre 1902. Ancien juge suppléant au tribunal de com-

Digitized by Google

ques-unes, c'est de les défendre toutes. M. Victor Souty pensait comme moi ; partisan convaincu de la liberté d'enseignement, dévoué à notre grande école libre, il travaillait pour la liberté d'association en s'intéressant au progrès du genre de groupement qui peut le plus rapidement et le plus sûrement en développer les bienfaits, et qui est le syndicat professionnel indépendant de la politique, soustrait aux influences et aux ambitions du dehors, poursuivant dans l'union et dans la paix de ses membres l'étude et la sauvegarde de leurs communs intérêts. J'étais heureux et fier de me sentir si complètement d'accord avec cet homme de bien. La mort nous a séparés ; j'en éprouve une sincère douleur.

C'est en 1889 que Victor Souty est devenu administrateur de Saint-François-de-Sales. Il succédait à un homme de grande valeur, qui avait été pour la société naissante un des meilleurs ouvriers de la première heure, M. Mourier, dont l'expérience égalait le dévouement, et dont la présence dans ce conseil d'école libre avait été une preuve vivante de ce que, depuis, nous avons été souvent à même de constater : que l'on calomnie les universitaires en leur prêtant contre l'enseignement libre les passions et les préjugés des sectaires.

Ancien membre du tribunal de commerce de Louviers,

merce de Louviers, administrateur de la caisse d'épargne de Louviers, membre du conseil de fabrique de l'Église Notre-Dame de Louviers, M. Souty vint se fixer à Évreux en 1882. Il fut trésorier du syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux, administrateur de l'école Saint-François de Sales. Il avait été élu membre de la société d'agriculture de l'Eure dans la séance du 16 mars 1884 et il fut membre du conseil d'administration pendant les années 1891-1892-1893. Dans toutes les circonstances l'honorable M. Souty avait prêté à la Société l'appui le plus dévoué.

Digitized by Google

M. Souty mit au service de notre Société sa grande habitude des affaires et devint pour elle un conseiller souvent consulté, toujours écouté. Sa très grande modestie, son visible désir de ne jamais s'imposer, mais plutôt de s'effacer devant eux, ne pouvaient empêcher ceux qui l'avaient souhaité pour collègue de l'apprécier comme il méritait de l'être ; il fut leur ami très sûr et très fidèle. Hélas ! plusieurs de ces collègues l'ont précédé dans la tombe ; ils étaient de ceux qu'on n'oublie pas, qu'on ne remplace point, de ceux dont on peut dire, à présent qu'ils ne sont plus, que leur commerce était un exemple, leur amitié un honneur.

Au Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux, dans les délicates fonctions de trésorier qu'il accepta en 1894 après la mort de mon regretté collègue M. Jules Charpentier, M. Souty apporta le même concours laborieux et désintéressé. Il sut se concilier par sa complaisance, son tact, son affable bonhomie, l'estime et l'affection des cultivateurs ; et, lorsqu'au printemps dernier eut lieu le renouvellement du bureau, son nom réunit la presque unanimité des suffrages. Ce fut avec un très grand regret que ses amis du Syndicat apprirent ces jours derniers que son état de santé l'obligeait à donner sa démission, et la nouvelle de sa mort, en leur prouvant trop tôt que seule la maladie avait pu triompher de son dévouement, leur aura causé la plus douloureuse impression.

M. Victor Souty a quitté cette vie, où tant d'ambitions font naître tant de haines, où tant d'égoïsmes côtoient tant d'envie, entouré de l'estime de tous ceux qui l'ont connu. C'est que, désireux de se rendre utile et exempt de toute prétention, de tout orgueil, il a toujours évité

Digitized by Google

le bruit et recherché le bien. Sa modestie le mettait à l'abri des contradictions violentes et des attaques passionnées dont ceux qui se poussent eux-mêmes ou que d'autres poussent trop en avant sont presque infailliblement les objets et très souvent les victimes. Son désintéressement lui valait la considération de quiconque admet que l'on travaille parfois pour d'autres que pour soi-même. Enfin l'indépendance et la solidité de ses convictions lui assuraient le respect qui ne manque jamais à ceux qui n'ont pas peur de dire ce qu'ils pensent et n'ont pas honte d'affirmer ce qu'ils croient.

Il était chrétien et ne s'en cachait point. Ostensiblement, lorsqu'il était plus jeune, il quêtait pour les écoles et pour les séminaires, frappant aux plus humbles portes comme aux plus riches demeures, accomplissant avec simplicité cette tâche si pénible qui consiste à demander, et que seuls peuvent rendre supportable le sentiment du devoir, la passion de la charité ; insensible aux ricanements des uns, méprisant les écrits des autres.

Discrètement, et sans vouloir qu'on le sût, il secourait les misères, venait en aide aux pauvres, donnait... Ah ! Messieurs, secourir, donner pour le seul bonheur de donner et de secourir, c'est l'exception peut-être pour les autres, mais pour le chrétien c'est la règle ! Cette règle, les condoléances qui de tous les côtés parviennent à sa famille, témoignages flatteurs de sa bonté généreuse, attestent qu'il l'a fidèlement observée. Au temps où nous vivons, n'est-ce pas faire d'un homme l'éloge le plus rare, que dire de lui qu'il n'a connu ni la vanité ni le respect humain ?

Victor Souty valait d'autant plus qu'il cherchait moins

Digitized by Google

à se faire valoir. Il était simple, droit, loyal et sans détours ; c'était un honnête homme dans la plus complète acception du mot.

Puissent l'hommage et l'adieu d'un ami apporter au digne fils qui le pleure toutes les consolations humaines qui peuvent adoucir un semblable deuil : la certitude des regrets partagés, la légitime fierté qui naît de l'estime hautement proclamée, l'assurance d'une affection que le souvenir du mort fera revivre à l'égard des vivants qu'il aimait ! Seules, les consolations humaines seraient insuffisantes ; mais lorsqu'elles viennent s'ajouter à celles que donnent l'espérance et la foi, elles versent sur les grandes douleurs, que les pensées d'en-haut font résignées mais laissent amères, une douceur dont notre faiblesse a besoin.

Adieu, mon cher collègue et ami, adieu !

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS, PAR LES ÉDITEURS OU ENVOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

PAR LES AUTEURS

MM.

BALTET (Charles). Les arbres, arbrisseaux et arbustes à fleurs de plein air. Leur mode de floraison. Taille d'hiver. Taille d'été. Absence de taille (4e édition).

CADOU (Léonce), membre de la Société. Conseil d'État. Section du Contentieux. Dérivation des eaux de l'Avre. Défense pour M. Léonce Cadou contre la Ville de Paris. — Chartres, imp. Durand, 1902.

FOUQUET (Camille), membre de la Société. Carte agronomique de l'arrondissement de Bernay avec notice explicative détaillée. — Paris, imp. Pacquoin, 53, rue de Lille, 1900.

GOSSELIN (l'abbé), curé de Saint-Féréol (Canada), membre de la Société. Vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec (1622-1708). — Quebec, imp. Demers, 1890.

— La France au XIXe siècle. Deuxième tableau. La Restauration. Conférences données à l'université Laval les 17, 24 et 31 janvier 1902. — Québec, imp. S. A. Demers, 30, rue de la Fabrique, 1902.

— Les Normands au Canada. Henri de Bernières, premier curé de Québec. — Québec, Dussault et Proulx, imprimeurs, 1902.

Digitized by Google

HÉRISSEY, imprimeur, membre de la Société. Almanach-Annuaire de l'Eure, 1903, pour les cinq arrondissements.

JOIN-LAMBERT (Octave), membre de la Société. Promenade autour d'un livre : « Histoire de l'Abbaye du Bec » du Chanoine Porée. — Brionne, imp. Amelot, 1902.

JOULIN (Léon). Les Établissements Gallo-Romains de la plaine de Martre Tolosanes, publié par la Société archéologique du Midi de la France. — Imp. Nationale, 1900.

LANGLOIS (l'abbé), aumônier de la Providence d'Évreux, membre de la Société. Histoire de la Congrégation de la Providence d'Evreux dite à l'origine « des Dames de Caër », 1re partie. De son origine à sa dispersion par la Révolution (1700-1797). — Évreux, imp. de l'Eure, 1901.

LEFEBVRE (l'abbé), curé-doyen à Nonancourt. La Chapelle et la Confrérie de Notre-Dame-des-Puits, à Droisy. — Évreux, Imp. de l'Eure, 1901.

L'HOPITAL (Joseph), membre de la Société. Le fils de M. Pommier. — Paris, librairie Plon, 8, rue Garancières.

MALET (Albert). Louis XVIII et les Cent Jours à Gand. Recueil de documents inédits publiés pour la Société d'histoire contemporaine, t. II.

Office central des Œuvres de bienfaisance. Annuaire. Mai 1900 à mai 1901.

PACQUE, vétérinaire, chef du service départemental. Rapport général sur les maladies contagieuses et les épizooties observées en 1901 dans toute l'étendue du département de l'Eure.

PASSY (Louis), député, membre de la Société. Discours prononcé par M. Louis Passy, directeur de la Société des Antiquaires de Normandie dans la séance publique du 30 janvier 1902.

PAULME (Henri). M. Gustave Rouland, sénateur de la Seine-Inférieure (1831-1898). — Rouen, imp. Cagniard, 1902.

PÉLISSIER. Lettres de Charles VIII, roi de France, publiées d'après les originaux pour la Société de l'Histoire de France. T. III (1490-1493). — Paris, librairie Renouard, 1902.

PERISSÉ (Louis). Les moteurs à alcool. — Paris, Ve Dunod éditeur, 1901.

Digitized by Google

RÉGNIER (Louis), membre de la Société. Gisors en 1610, d'après le dessin de Joachim Duviert. — Sotteville-les-Rouen, imp. Lecourt, 1902.

— Statistique monumentale du Canton de Chaumont-en-Vexin. VIII, Fleury. — Paris, Dumont, libraire, 1902.

REISET (comte de), membre de la Société. Mes souvenirs. Les débuts de l'indépendance italienne. — Paris, Plon, libraire, 1901.

SAGNIER (Henri). Almanach de l'Agriculture pour 1903.

Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer. Croix rouge française. Bulletin de l'année 1902.

Société générale de protection de l'enfance abandonnée (21e assemblée générale).

Société de l'Histoire de France et de l'École des Chartes. Célébration du cinquantenaire de M. Léopold Delisle, 6 mai 1902. — Paris, 1902.

Société des Amis des Arts du département de l'Eure. Album artistique et archéologique.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Bulletins mensuels de l'office de renseignements agricoles.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Journal des savants.

Bulletins scientifiques, historiques, philologiques et archéologiques du Comité des travaux historiques et scientifiques.

PRÉFECTURE DE L'EURE

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, rédigé par M. Georges Bourbon, archiviste. — Eure, 3 vol. in-4°. — Evreux, imp. Hérissey.

Conseil général. Session d'avril 1902. Rapport du Préfet. Procès-verbal des délibérations.

Digitized by Google

Budget départemental des recettes et des dépenses de l'exercice 1903.

Conseil général. Session d'août 1902. Rapport du Préfet. Procès-verbal des délibérations.

NOTA. — Le bureau exprime ici toute sa reconnaissance aux personnes qui contribuent à enrichir la bibliothèque de la Société.

La présente liste ne comprend que les ouvrages nouvellement édités. Il serait trop long d'énumérer les autres, recueillis dans le courant de l'année par suite de dons et legs. Ils font toujours l'objet d'une mention spéciale dans le rapport de fin d'année du secrétaire perpétuel.

Digitized by Google

LISTE

DES

PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

Depuis sa réorganisation en 1832.

MM.

1832. Passy (Antoine), préfet de l'Eure.
1834. De Rancé, officier d'état-major, député.
1835. Gazan, ancien député.
1836. Hébert, juge de paix à Evreux.
1837. Robillard, ingénieur en chef du département de l'Eure.
1838. Passy (Antoine), ancien préfet de l'Eure.
1839. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1840. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1841. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1842. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1843. Zédé, préfet de l'Eure.
1844. Petit (Ange), membre du conseil général de l'Eure.
1845. Zédé, préfet de l'Eure.
1846. De salvandy (le comte), ministre, député.
1847. De Bantel, préfet de l'Eure.
1848. De Salvandy (le comte), ancien ministre.
1849. Hébert, juge de paix, à Evreux.
1850. Vallon, préfet de l'Eure.
1851. Passy (Antoine), ancien préfet.
1852. De Sainte-Croix (le marquis), préfet de l'Eure.
1853. D'Albuféra (le duc), député.
1854. Troplong, président du Sénat.
1855. Lefebvre-Duruflé, ancien ministre, sénateur.
1856. De Lagrange (le comte), député.

Digitized by Google

MM.

1857. Janvier de la Motte, préfet de l'Eure.
1858. D'Albuféra (le duc), député.
1859. Mgr Devoucoux, évêque d'Evreux.
1860. Petit (Guillaume), membre du conseil général de l'Eure.
1861. Rouland, ministre de l'Instruction publique.
1862. De la Roncière-le-Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1863. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général.
1864. De Barrey (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1865. L'Hopital (Georges), maître des requêtes au conseil d'État.
1866. Boulatignier, conseiller d'état.
1867. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1868. Duverger, président du tribunal civil.
1869. Tourangin, préfet de l'Eure.
1870. De la Roncière-le-Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1871. De Blosseville (le marquis), membre du conseil genéral de l'Eure.
1872. Sers (le baron), préfet de l'Eure.
1873. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1874. De Broglie (le duc), vice-président du conseil général de l'Eure.
1875. Passy (Louis), sous-secrétaire d'État au ministère des finances.
1876. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général de l'Eure.
1877. Tassin, préfet de l'Eure.
1878. De Blosseville (le marquis), vice-président du conseil général de l'Eure.
1879. Firbach, préfet de l'Eure.
1880. De Salvandy (le comte), ancien député.
1881. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1882. Barrême, préfet de l'Eure.
1883. Pouyer-Quertier, sénateur, président du conseil général de l'Eure.
1884. Hébert (Emile), membre du conseil général de l'Eure.
1885. Barbié du Bocage, vice-président de la Société nationale d'agriculture de France (section de la Sylviculture).
1886. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la

Digitized by Google

MM.

Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure.

1887. Galtié, préfet de l'Eure.
1888. De Blangy (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1889. Join-Lambert, membre du conseil général de l'Eure.
1890. Frémont, préfet de l'Eure.
1891. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, vice-président du conseil général de l'Eure.
1892. Pointu-Norès, préfet de l'Eure.
1893. Duméril, propriétaire-agriculteur à Emalleville.
1894. :
1895. de Boury (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1896. Fortier (Charles), propriétaire, ancien chef du contentieux à la Banque de France.
1897. Bonjean (Georges), juge au tribunal de la Seine.
1898. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure.
1899. Join-Lambert, membre du conseil général de l'Eure.
1900. Omont, membre de l'Institut, conservateur à la bibliothèque nationale (département des manuscrits).
1901. Prévost (Gustave), ancien magistrat.
1902. De Vilmorin (Maurice), membre de la Société nationale d'agriculture de France.

Digitized by Google

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Membres du bureau pendant l'année 1902.

Président	MM. DE VILMORIN (Maurice), membre de la Société nationale d'agriculture de France.
Vice-président	Le Comte DE BOURY, député, conseiller général.
Secrétaire perpétuel .	Léon PETIT, juge suppléant.
Trésorier	LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire.

Digitized by Google

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Ville d'Évreux.

MM.

ALABOISSETTE, avoué.
ANQUETIN (Modeste).
ANSEAUME, propriétaire.
AUGER, à la Madeleine.
BAGOT, avocat.
BEAUJEAN (l'abbé), secrétaire de l'Évêché.
BELLENGER, avoué.
BELLEVILLE, professeur au lycée.
BERTIN, propriétaire au Clos-Hutin.
BESNIER, ancien directeur de la succursale de la Banque de France.
BESNIER, archiviste départemental.
BEVERINI-VICO, préfet de l'Eure.
BIDAULT (Mme Vve).
BLOT, rentier.
BOISSIÈRE (DE LA).
BONNENFANT (l'abbé), vicaire à la Cathédrale.
BONNET, propriétaire.
BOUQUELON, ancien magistrat.
BOURGNE, professeur départemental d'agriculture.
BOURSIER, vétérinaire.
BRUNET, propriétaire.
BUISSON, ancien pharmacien.
BUREL, propriétaire.
CANAL, secrétaire général de la préfecture.
CARTIER, propriétaire.

Digitized by Google

MM.

CAUET, avocat.
CHAUVIN, propriétaire.
CHIBOUST, rentier.
COCHIN, manufacturier.
CORBIN, contrôleur de la comptabilité à la direction de l'enregistrement.
CORDIER, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
COURCELLE, avocat.
CYR, directeur de la laiterie.
DEBIDOUR, professeur au lycée.
DEHAIS, propriétaire.
DEMAREST (l'abbé), curé de la Cathédrale.
DENESLE, propriétaire.
DEVERRE, directeur de la succursale de la Banque de France.
DIAN, propriétaire.
DOUCERAIN, avocat.
DUBREUIL, banquier.
DUCASSE, professeur de philosophie au lycée.
DUCHESNE, entrepreneur de menuiserie.
DUCHESNE, entrepreneur de travaux publics.
ECHALARD, directeur d'assurances.
EPARVIER, receveur de l'enregistrement.
ERMENAULT, négociant.
FAUCHET, directeur des usines de Navarre.
FÉRET (l'abbé), chanoine.
FERRAY, maire, conseiller général.
GABIOLLE, professeur à Saint-François-de-Sales.
GASTINEAU, commissaire-priseur.
GAUDIN, caissier à la trésorerie générale.
GODARD (Paul), propriétaire à Navarre.
GOLDSCHMIDT (Mme), au château du Plus-que-tout.
GOSSART, architecte du département.
GROS (l'abbé), chanoine.
GUERY (l'abbé), aumônier du lycée.
GUEST, avoué.
GUEST, président du tribunal civil.
GUILLEMARE (Ernest), propriétaire.
HÉRISSAY, juge honoraire.
HÉRISSEY, imprimeur.
HERSENT, boucher.

Digitized by Google

MM.

Ideville (Comte d'), propriétaire au pavillon de Navarre.
Izarn (Pierre), propriétaire.
Jacquelin, entrepreneur de travaux publics.
Labbé (Léon), propriétaire.
Labbé (Joseph), avocat.
Laignel-Lavastine, vice-président du conseil de préfecture.
Lamiot, agriculteur à Cambolle.
Lamotte (Mlle), économe de l'Ecole normale d'institutrices.
Langlois (l'abbé), aumônier de la Providence.
Lapeltey père.
Lapeltey fils, horticulteur.
Lapérouse (Dalmas de), général commandant la 3e brigade de cavalerie.
La Roncière-le-Noury (Mlle de).
Lautour, avocat.
Lauvray, propriétaire.
Lebigre, libraire.
Leblond, cultivateur, à la Madeleine.
Leblond-Lesort, boucher.
Lecœur, manufacturier.
Lecointe, ancien professeur à l'École normale.
Lefèvre-Mettol-Dibon, ancien officier d'artillerie, au Buisson-Hocpin.
Legier, notaire.
Legras, ancien sous-chef de division à la préfecture.
Legué, négociant.
Leitz, professeur au lycée.
Le Marchand (Georges), employé d'assurances.
Le Ménager, directeur d'assurances.
Lemesle, négociant.
Lempérière, notaire.
Lenormand (l'abbé), vicaire-général.
Le Quesne, directeur de la *République de l'Eure*.
Leroy (docteur), médecin-aliéniste à l'asile de Navarre.
Le Sauvage, directeur d'assurances.
Lesort, président du Tribunal de Commerce.
Letellier-Alaboissette, propriétaire.
Letellier-Pétel, ancien conseiller de préfecture.
Levasseur (l'abbé), curé de Navarre.
Leviez, notaire honoraire.

Digitized by Google

MM.

LIOT, libraire.
LOIZIEL, avocat.
LOUVET, propriétaire.
LUCAS (l'abbé), supérieur du Petit-Séminaire.
MAISTRE (l'abbé DE), professeur à l'école Saint-François-de-Sales.
MATHIEU, professeur au lycée.
MÉRY DE BELLEGARDE (Robert).
MEUNIER (Mgr), évêque d'Évreux.
MINANGOY-PÉRIGNON (comte).
MORÉ (comte), directeur de la Société Générale.
MOUTON, négociant en grains.
MOUTIER, principal clerc de notaire.
NŒTINGER, inspecteur des contributions directes.
ODIEUVRE (l'abbé), chanoine honoraire.
PASQUIER (Mme ve).
PERROT, avocat.
PESCHET, maître d'hôtel.
PETEL, notaire.
PETIT (Léon), juge suppléant, conseiller d'arrondissement.
PIÉTON, ancien directeur du jardin botanique.
PILLARD, avocat.
PITOISET, proviseur au lycée.
PORTEVIN, banquier.
POSTEL DES MINIÈRES (Gaston DE), propriétaire.
RADIGUET, opticien.
RÉGNIER (Louis), propriétaire.
RÉVEILHAC (Mme), à Navarre.
RIBAUD, ancien vétérinaire.
ROHAUX, juge.
ROUGÉ (l'abbé), supérieur du grand séminaire.
ROUSSEAU, ancien notaire.
SAILLARD, propriétaire.
SAUVAGE, fabricant de coutils.
SOUTY (Paul).
TARDIVEAU, rédacteur en chef du *Courrier de l'Eure*.
TARISSAN, professeur au lycée.
TASTEMAIN, ancien notaire.
THAURIN (buffet de la gare).
THIÉRARD, directeur des contributions directes.
TIXIER, notaire.

Digitized by Google

MM.

Toussin, avocat.
Tyssandier, avocat.
Varillon (Hector), propriétaire.
Védie, propriétaire.
Vion, propriétaire.

Canton d'Evreux-Sud

Duclos (l'abbé), curé de Saint-Sébastien de Morsent.
Gazan (Raoul), au Nuisement, commune de Huest.
Guilbert (l'abbé), curé à Huest.
L'Hopital (Joseph), à Angerville.
Penciolelli, au château de Bérou, Guichainville.
Thonissen (de), au château de Melleville.
Thoury (comte de), à Arnières.
Rostolan (comte de), à Guichainville.

Canton d'Évreux-Nord.

Barre de Nanteuil (baron de la), à la Chapelle-du-bois-des-Faulx.
Bertin, conseiller d'arrondissement, au Tilleul-Lambert.
Champigny (marquis de), à Normanville.
Clérisse, cultivateur, maire de Gauville.
Courcy (de), à Saint-Germain-des-Angles.
Crèvecœur (de), au château d'Irreville.
Duméril, à Émalleville.
Lestanville (François de), au château du Boulay-Morin.
Lanéelle (Bienaimé), horticulteur, à Gravigny.

Canton de Breteuil.

Bonald (Mme de), à Breteuil.
Jarnac (comte de), à Condé-sur-Iton.
Olry (Victor), au château de Souvilly, près Breteuil.
Pillard-Soulain, conseiller général à Breteuil.
Rousseau, industriel à Breteuil.

Canton de Conches.

Blanvilain, marchand de bois, au Fidelaire.
Clermont-Tonnerre (marquis de), à Glisolles.
Geoffroy de Grandmaison, au château de Nagel, près Conches.

Digitized by Google

MM.

Lepaulle, notaire, à Conches.
Letaud, maire à Conches.
Mare (comte de), au château d'Orvaux.
Pijon, maire de Champ-Dolent.
Préaux (marquis de), à Quénet, près Conches.

Canton de Damville.

Chambray (marquis de), conseiller général à Gouville.
Lestanville (de) au château des Houlles, près Damville.
Meunié, au château de Bois-Giroult, près Damville.

Canton de Nonancourt.

Firmin-Didot (Paul), ancien conseiller général, à Mesnil-sur-l'Estrée.
Serlay (baron de), au château de Louye, près Nonancourt.

Canton de Pacy.

Ebel, agriculteur à Boisset-les-Prévanches.
Espinasse (marquis de l'), maire, à Boisset-les-Prévanches.
Halay (Maurice), avocat à la Cour d'appel de Paris, à Pacy.
Hay (Léon), propriétaire à Pacy.
Renard, notaire à Pacy.
Trutat, ancien conseiller général, à Vaux-sur-Eure.

Canton de Rugles.

Baraguey Fouquet, industriel, à la Neuve-Lyre.
Crespel (Roger), à la Lesmeval (Chéronvilliers).
Desloges (Amand), à Rugles.
Girard de la Chaise (de), château de la Chaise, près Rugles.
Manoury, régisseur à la Haye-Saint-Sylvestre.
Marquis (Calixte), manufacturier à Rugles.
Morgon, propriétaire au château de Bois-Normand.

Canton de Saint-André.

Blot (Narcisse), à la Forêt-du-Parc.
Fessard (Émile), cultivateur, à Croth.
Hérouard (Alfred), à la Couture-Boussey.

Digitized by Google

MM.

Reiset (comte de), à Marcilly-sur-Eure.
Verville fils, à Saint-André.

Canton de Vernon.

La Croix de la Nougarède (comtesse de), au château de Cocherel.
Le Marchand (Edgard), conseiller d'ambassade, à Vernon.
Schickler (baron de), au château de Bizy, près Vernon.
Toussaint (l'abbé), curé de Bois-Jérôme-Saint-Ouen.

Canton de Verneuil.

Avenel (Raoul), à Verneuil.
Barrey (comte de), à Verneuil.
Cadou (Léonce), propriétaire à Tillières-sur-Avre.
Comice agricole du canton de Verneuil.
Le Vaillant de Glatigny, à Verneuil.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

Membres du bureau de la section.

Président.	MM.	Passy (Louis), député, membre de l'Institut, à Gisors.
Secrétaire		Pithon (Charles), cultivateur à Tourny.
Trésorier.		Coulouma, imprimeur, aux Andelys.

Canton des Andelys.

Coulouma, propriétaire aux Andelys.
Coutil, correspondant du Ministère de l'Instr. publ., aux Andelys.
Dechaumont, cultivateur à Boisemont.
Delahaye, cultivateur à Fresne-l'Archevêque.
Dupas fils, cultivateur à Hennezis.
Fessart, agriculteur à Mantelle-sur-Andelys.

Digitized by Google

MM.

FLEURY, cultivateur à la Bucaille.
ROUSSELIN, cultivateur à Roncherolles.

Canton d'Écos.

FAYET (le comte DE), au château d'Aveny.
HÉBERT (Narcisse), cultivateur, maire de Cantiers.
HÉBERT (Auguste) fils, cultivateur, à Cantiers.
LEVÉ, propriétaire, à Tilly.
PITHON père, cultivateur, à Tourny.
PITHON (Charles), cultivateur, à Tourny.
SARRAZIN, propriétaire, à Écos.
VITET, propriétaire à Pressagny-l'Orgueilleux.

Canton d'Étrépagny.

CHÉRON fils, cultivateur, à Gamaches.
DORÉ (Gustave), cultivateur, à Gamaches.
HÉBERT (Auguste), cultivateur, à Villers-en-Vexin.
LE COULTEUX DE CANTELEU (le comte), conseiller général à Étrépagny.
QUILLET (Alexandre), cultivateur à Doudeauville.
RABAN, cultivateur, à Ostrebosc.
RABAN, propriétaire, aux Thilliers.
ROUGET, propriétaire, à la Broche-Étrépagny.

Canton de Fleury-sur-Andelle.

COLBOC, propriétaire, à Pont-Saint-Pierre.
L'abbé CRESTÉ, supérieur du collège d'Écouis.
DEFONTENAY. cultivateur à Houville.
DELESQUE, cultivateur, à Marcouville.
LEBRUN, propriétaire, à Mesnil-Verclives.
MILLIARD, propriétaire, à Écouis.
PEYNAUD, conseiller général, à Charleval.

Canton de Gisors.

CAFFIN (Amédée), propriétaire, à Gisors.
GAVIGNOT, cultivateur, à Authevernes, château du Bois-d'Ennemets.
GUESNIER (M^me^), propriétaire, à Vesly.

Digitized by Google

PASSY (Louis), député, membre de l'Institut, à Gisors.

Canton de Lyons-la-Forêt.

BOULANGER, cultivateur, à Lyons-la-Forêt.
COLOMBEL, ancien notaire, conseiller d'arrondissement, à Lyons-la-Forêt.
HUMBLOT (l'abbé), curé de Lisors.
VALON (vicomte DE), conseiller général, à Rosay.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Membres du bureau de la section.

	MM.
Président.	MM. le duc DE BROGLIE, député.
Secrétaire	LERENARD-LAVALLÉE, juge au tribunal civil.
Trésorier.	MIGNON (Victor), greffier du tribunal de Commerce.

Canton de Bernay.

ADAM, marchand-grainetier, à Bernay.
ALBINET (Augustin), à Menneval.
ALIX, horticulteur, à Bernay.
AMELINE, ancien agent voyer, à Bernay.
AUMOND (Arsène), route de Rouen, à Bernay.
BAILLY (René), régisseur, à Serquigny.
BERNAYS (Pierre), propriétaire, ancien maire de Courbépine.
BORDEAUX (René), propriétaire, à Bernay.
BOREL, propriétaire, à Bernay.
BOUTTEVILLE (DE), filateur, à Bernay.
BUISSON aîné, propriétaire-cultivateur, à Bernay.
CAUCHEPIN, négociant, à Bernay.
CAUCHEPIN (Louis), à Bernay.
CHAPRON, marchand-mercier, à Bernay.
CHARETTE (DE), propriétaire au Mont-du-Gord, à Menneval.
CHARTIER (Paul), voyageur de commerce, à Bernay.

Digitized by Google

MM.

CLERC, conseiller à la cour des comptes, au Bois-Taillefer, Bernay.
CORDIER (Adrien), pépiniériste, à Bernay.
CORDIER (Raymond), conseiller d'arrondissement à Bernay.
COUDRIET (le colonel), à Bernay.
COUPEY, agent voyer en retraite, à Bernay.
DAUFRESNE, avocat, à Bernay.
DAUGER (le comte), propriétaire, à Menneval.
DAUGER (le vicomte Guy), à Menneval.
DELAPILLE (Alphonse), agriculteur, à Plainville.
DUBOIS (l'abbé), curé de Menneval.
DURAND (Gustave), avocat, à Bernay.
DURAND (René), à Bernay.
ECALARD, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Léger-de-Rôtes.
ELOY, avoué, à Bernay.
FIRMERY, agent principal de la Compagnie d'assurances *La Générale*, à Bernay.
FOCET (Jules), éleveur, à Bouffey.
FRESNE (Léon), limonadier, à Bernay.
FRESNE (l'abbé), curé de Notre-Dame de la Couture, à Bernay.
FROMENTIN, chef de culture, à Menneval.
GARDIN, propriétaire, à Bernay.
GUILLEMIN, industriel au Petit-Nassandres, à Serquigny.
HAGRON (Aimé), agriculteur, à Valailles.
HELOT, filateur, à Menneval.
LAIGNEL, propriétaire à Bernay, rue de l'Equerre.
LEBAS, limonadier, à Bernay.
LECERF, ancien pharmacien, à Bernay.
LEDOUX, adjoint au maire, à Serquigny.
LEHUEN-ROUSSELIN, agent principal de la Compagnie *le Soleil*, à Bernay.
LEMAIRE, à Saint-Aubin-le-Vertueux.
LERENARD-LAVALLÉE, juge, à Bernay.
LESENS, propriétaire, a Bernay.
LESUEUR (le docteur), à Bernay.
LEVAIN, à Caorches.
LEVEAU-GIRARD, négociant, à Bernay.
LOQUET (Albert), agriculteur, à Plasnes.
MALBRANCHE, greffier honoraire du tribunal de commerce, à Bernay.
MAUBERT, agriculteur, hameau de Malharquier, à Bernay.

Digitized by Google

MM.

MERLÉ (DU), commissaire de surveillance administrative à Bernay.
MIAULLE-DUVAL, imprimeur, à Bernay.
MIGNON (Louis), avocat, à Bernay.
MIGNON (Victor), greffier du tribunal de commerce, à Bernay.
MONTIGNY (le baron Jacques DE), au château de Granchain.
NIEL, propriétaire, à Saint-Aubin-le-Vertueux.
NOINVILLE (le comte de), capitaine au 24e régiment d'infanterie, à Bernay.
PANCHOUT, négociant, à Bernay.
PEULEVEY (Émile), architecte, au manoir de Bouffey, à Bernay.
PHILIPPE DE LA LONDE, avocat, à Bernay.
PIQUENARD, artiste peintre, à Bernay.
POTTIER, notaire, à Bernay.
REINIKE, agriculteur, à Saint-Victor-de-Chrétienville.
RIVIÈRE, avoué, à Bernay.
ROLIER, maire, à Serquigny.
ROSSE (l'abbé), archiprêtre, curé de Sainte-Croix, à Bernay.
ROUSSEAU, président du tribunal de commerce de Bernay.
SAISON, imprimeur, à Bernay.
SAUVAGE, notaire, à Bernay.
SEMEL (Georges), sculpteur, à Bernay.
SEMENT (Pierre), ancien président du tribunal de commerce, à Bernay.
TEXIER, avoué, à Bernay.
TILLON, fabricant de produits chimiques, à Bernay.
VASSAL, tanneur, à Bernay.
YVELIN, juge au tribunal de commerce de Bernay.

Canton de Beaumesnil.

BAUDICOUR (DE), conseiller honoraire à la cour d'appel de Paris, au Blanc-Buisson, à Saint-Pierre-du-Mesnil.
BREUVERY (DE), au château de la Grande-Haye par la Barre.
ISABEL, régisseur, à Beaumesnil.
MASSIEU, notaire, à Beaumesnil.
MAUDUIT (le marquis DE), au Bosc-André, à Thevray.

Canton de Beaumont-le-Roger.

BERTIN (Georges), agriculteur, au Plessis-Sainte-Opportune.
BERTIN, agriculteur, à Beaumontel.

Digitized by Google

MM.

Boisgelin (le comte de), à Beaumont-le-Roger.
Boisgelin (le comte Bruno de), à Beaumont-le-Roger.
Boisgelin (le comte Georges de), à Beaumont-le-Roger.
Bouchon, directeur de la sucrerie de Nassandres.
Chenevarin, propriétaire, à Beaumontel.
Danloux-Dumesnil, au château de Romilly-la-Puthenaye.
Danloux-Dumesnil (Roger), au château de Romilly-la-Puthenaye.
Gouverneur, maire, à Goupillières.
Hervieux, agriculteur, à la ferme de Pierrelée, à Beaumontel.
Moutardier (Achille), à Barc.
Parissot (Albert), sénateur, au château de Fumechon. à Thibouville.
Pattey, agriculteur, à Fontaine-la-Soret.
Ramier, agriculteur, à Écardenville-la-Campagne.
Ramier fils, agriculteur, à Écardenville-la-Campagne.
Turquet, propriétaire, à Écardenville-la-Campagne.

Canton de Brionne.

Adam, avocat, au Bec-Hellouin.
Amelot, imprimeur, à Brionne.
Aulney-Duroncerey, propriétaire, à Boisney.
Cesselin, propriétaire, à Brionne.
Conard, maire de la Neuville-du-Bosc.
Conard (Raoul), à la Neuville-du-Bosc.
Duhamel (Emile), à Notre-Dame-d'Epine.
Duret (Charles), manufacturier, à Brionne.
Join-Lambert, conseiller général, au château de Livet-sur-Authou.
Join-Lambert (Octave), au château de Livet-sur-Authou.
Join-Lambert (André), au château de Livet-sur-Authou.
Laisné (Pierre), propriétaire, à Morsan.
Lemoine (Henri), à Livet-sur-Authou.
Letailleur (Paul), propriétaire, à Harcourt.
Letailleur (René), à Harcourt.

Canton de Broglie.

Abaye (Léon), domaine du Tremblay, à la Goulafrière.
Abaye (Charles), domaine du Tremblay, à la Goulafrière.
Baboin (l'abbé), curé à Melicourt.

Digitized by Google

MM.

Bance, agriculteur, à Capelle-les-Grands.
Bligny, maire de Notre-Dame-du-Hamel, au château de Bois-Hibou, à Notre-Dame-du-Hamel.
Bligny (Léon), agriculteur, au château de Bois-Hibou.
Blin (Victor), propriétaire, à Broglie.
Bonnechose (de), ancien conseiller référendaire à la Cour des comptes, au château de la Boulaie, à Grandcamp.
Bonnechose (Henri de), maire de Saint-Aubin-du-Thenney, au château de la Boulaie, à Grandcamp.
Broglie (le duc de), député, au château de Broglie.
Broglie (le prince de), au château de Broglie.
Delarouzée, régisseur, à Broglie.
Fouquet (Camille), conseiller général, député, au Lusigneul.
Fouquet (Fernand), au Lusigneul, à Montreuil-l'Argillé.
Latham, propriétaire, à Broglie.
Lecarbonnier (Maurice), au château de Gauville, par Montreuil-l'Argillé.
Lecomte, propriétaire, à Ferrières-Saint-Hilaire.
Lemarneur, propriétaire, à Bosc-Morel.
Letellier, régisseur au château de Guenet, à Broglie.
Mazier (le docteur), à Broglie.
Menier, au château du Parc, à Grandcamp.
Milleville (baron de), à Notre-Dame-du-Hamel.
Protoy (Eugène), propriétaire, à Ferrières-Saint-Hilaire.
Rousselin, conseiller d'arrondissement, maire de Grandcamp.
Seigneur, agriculteur, à Saint-Denis-d'Augerons.
Vigan (le baron Jacques de), à Saint-Pierre-de-Cernières.

Canton de Thiberville.

Augé (Parfait), propriétaire, à Folleville.
Augé (Louis), propriétaire, à Duranville.
Corblin (Jules), propriétaire, à Saint-Mards de Fresne.
Dabin (l'abbé), curé à Giverville.
Dumontier, ancien percepteur, à Thiberville.
Furet, maire de Faverolles.
Maillet (Ernest), agriculteur, à Giverville.
Manoury, propriétaire, à Folleville.
Pelcat (Alphonse), agriculteur, à Heudreville-en-Lieuvin.

Digitized by Google

MM.

Porée (le chanoine), inspecteur de la Société française d'Archéologie, curé de Bournainville.
Salaberry (le comte de), à Giverville.
Sayve (le marquis de), maire de Saint-Germain-la-Campagne.
Sayve (le comte de), à Saint-Germain-la-Campagne.
Vauquelin, industriel, maire de Thiberville.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

Membres du bureau de la section.

Président . . .	MM. Boury (Ch., comte de), conseiller général, à Amfreville-la-Campagne.
Secrétaire . . .	Fontaine, secrétaire de la sous-préfecture.
Trésorier . . .	de Carrère, ancien receveur particulier des finances.
Trésorier-adjoint .	Werlé, receveur des établissements de bienfaisance.

Canton d'Amfreville-la-Campagne.

Assire (Philémon), propriétaire au Gros-Theil.
Bellest (Robert) fils, propriétaire, maire de Thuit-Signol.
Bosquier, propriétaire, à Amfreville-la-Campagne.
Boury (marquis de), à Amfreville-la-Campagne.
Boury (Charles, comte de), député, conseiller général, à Amfreville-la-Campagne.
Debus, cultivateur, à Amfreville-la-Campagne.
Delandemare, propriétaire, à Thuit-Anger.
Delaquaize, agriculteur, maire de Saint-Ouen-de-Poncheuil.
Dumontier, maire de Vraiville.
Grippon, propriétaire-cultivateur, à Amfreville-la-Campagne.
Hermier (Armand), conseiller d'arrondissement, à Amfreville-la-Campagne.
Lesage, ancien maire, à la Haye-du-Theil.
Lesieux (Arthur), cultivateur, à Vraiville.
Mansard, propriétaire, à Saint-Cyr-la-Campagne.

Digitized by Google

MM.

METTAIS, cultivateur à Amfreville-la-Campagne.
PETIT (Albert), cultivateur, à la Haye-du-Theil.
PRÉVOST, cultivateur, à la Pyle.

Canton de Gaillon.

BANCE fils, cultivateur, aux Noës.
BOUDEHAN, ancien maire, à Aubevoye.
BOURDON, ancien conseiller d'arrondissement, à Gaillon.
BOURDON fils, à Gaillon.
BRIÈRE (Amand), propriétaire, à la ferme du Bec, à Ailly.
CHAPLAIN, maire de Bernières.
COVILLE, maire de Sainte-Barbe-sur-Gaillon.
DELAVIGNE, propriétaire, à Jeufosse.
DESBRIÈRES (Mme ve), aux Rotoirs.
DU VAL D'AILLY, propriétaire, au château du Val d'Ailly, à Venables.
GANCEL, propriétaire, à Gaillon.
GIBLAIN, ancien maire, à Autheuil.
DE GRAVERON, propriétaire, à Heudreville.
HÉBERT (ve), propriétaire, à Aubevoye.
HÉBERT, maire de Muids.
HÉBERT, maire de Venables.
HUART (Mme ve), à Ailly.
JACQUIN, cultivateur, à la Couture (Croix-Saint-Leufroy).
JEUFOSSE (DE), propriétaire, à Gaillon.
JUMEL fils, propriétaire, à Autheuil.
LEMARIE (Vital), propriétaire, à Saint-Julien-de-la-Liègue.
LE VILLAIN (Mme ve), à Aubevoye.
MARQUAIS (Alphonse), propriétaire, ancien maire, à Ailly.
MIGNOT, propriétaire, à Aubevoye.
MOGUAY (Delphis), à Saint-Aubin-sur-Gaillon.
MONNIER (Léon), conseiller général, maire de Gaillon.
MULOT, maire à Aubevoye.
PAN fils, maire de Vieux-Villez.
PAN, propriétaire, à Tosny.
PIEDELEU (Désiré), cultivateur, à Venables.
PILLET-WILL (Mme la comtesse), à Gaillon.
PINARD (Joseph) fils, à Venables.
POTEL, propriétaire, à Saint-Julien-de-la-Liègue.
POUSSIELGUE-RUSAND, propriétaire, à Fontenettain.

Digitized by Google

MM.

PREVOST, adjoint à Gaillon.
SAILLOT, cultivateur, à la Croix-Saint-Leufroy.
SEGUIN (DE), à Tosny.
THÉZARD, propriétaire-cultivateur, adjoint, à Ailly.
THOREL, maire de Venables.
VIGNY, propriétaire, à Autheuil.

Canton de Louviers.

AMETTE, fils, carrossier, à Louviers.
AMETTE, ancien adjoint, à Heudebouville.
ANGÉRARD, notaire, à Louviers.
AUDRESSET, manufacturier, à Louviers.
BARBE, propriétaire, à Incarville.
BEAUCOUSIN, maire des Planches.
BIOCHE, docteur en médecine, à Louviers.
BOURARD, propriétaire, à Louviers.
BOURGEOIS (l'abbé), vicaire, à Louviers.
BREHAM (Augustin), meunier, à Acquigny.
BRETON, manufacturier, à Louviers.
BRETON (Paul), manufacturier, à Louviers.
CARON, avoué, à Louviers.
CARRÈRE SAINT-BÉARN (DE), ancien receveur des finances, à Louviers.
CARTIER (Edmond) fils, propriétaire, à Crasville.
CASTILLON (Vᵉ), à Louviers.
CHANDELLIER, propriétaire, à Surville.
DE COQUEREAUMONT, propriétaire, à Incarville.
CORNEVILLE, filateur, à Louviers.
CROUZET-HILDEBRAND, à Louviers.
DAGOMMER, propriétaire, maire, à Pinterville.
DAMVY, maire, à Quatremare.
DAMVY fils, à Quatremare.
DARRAX (marquis DE), à Pinterville.
DELAPILLE, banquier, à la Haye-Malherbe.
DHAMELINCOURT, maire, à Heudebouville.
DUFLOT, ancien notaire, à Louviers.
DUGARD (François-Prosper), cultivateur, à la Haye-Malherbe.
DUMOULIN (Philippe), cultivateur, à Incarville.
FERRAND (Édouard-Honoré), maire de Surtauville.

Digitized by Google

MM.

Ferrand (Eugène), cultivateur, à Surtauville.
Fortier, agriculteur, à la Haye-Malherbe.
Fournier, agent général de la Compagnie *l'Urbaine*, à Louviers.
Godard-Ragault, bijoutier, à Louviers.
Grégoire, constructeur, à Louviers.
Guilbert, maire d'Amfreville-sur-Iton.
Guillain-Labreulle (v^e^), marchande de nouveautés, à Louviers.
Havard-Marquais, président de l'Union Commerciale, à Louviers.
Hennebert (M^me^ v^e^), à Saint-Étienne-du-Vauvray.
Henriet (Henri), à Mesnil-Jourdain.
Hézon, vétérinaire, à Louviers.
Jeuffrain (Auguste) (v^e^), propriétaire, à Louviers.
Jeuffrain-Duchollet, fabricant, à Louviers.
Labelle, fabricant de chaussures, maire de Saint-Pierre-du-Vauvray.
Langlois (Léon), cultivateur, à Louviers.
Langlois (Benjamin), cultivateur à Louviers.
Langlois, propriétaire, maire, à la Haye-le-Comte.
Lemoine, maire de Saint-Étienne-du-Vauvray.
Lebourg, maire, à Hondouville.
Levigneron (René), agriculteur, à Surtauville.
L'Hermitte, conseiller d'arrondissement.
Loison, minotier, à Louviers.
Maillard, imprimeur, à Louviers.
Malcape, banquier, à Louviers.
Manoir (M^me^ la comtesse du), à Acquigny.
Mignot, fabricant de fromages, à Louviers.
Miquel, manufacturier, à Louviers.
Noufflard (Henri), fabricant, à Louviers.
Olivier (Irénée), ancien maire, à Vironvay.
Pétel (Raphaël), maire, à Surville.
Peupion, vétérinaire, à Louviers.
Picard (v^e^), propriétaire, à Louviers.
Planterose, maire à Incarville.
Plumey, banquier, à Louviers.
Porcher-Labreuille (v^e^), propriétaire, à Louviers.
Portois, marchand de grains, à Louviers.
Poussin, manufacturier, à Louviers.
Poussin (Léon), à Louviers.
Prétavoine (Charles), rue Le Peletier, 8, Paris.

Digitized by Google

MM.

Riout, négociant, à Saint-Pierre-du-Vauvray.
Rostand (Mlle), à Pinterville.
Sée, ancien préfet, au chateau de Saint-Hilaire, à Louviers.
Thorel (Louis), entrepreneur, à Louviers.
Vaillant, grainetier à Louviers.
Yvert (Mme ve), à Saint-Étienne-du-Vauvray.

Canton du Neubourg.

Andriveau, directeur de l'École d'agriculture, au Neubourg.
Auzoux (le docteur), à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
Boucher (Édouard), cultivateur, au Neubourg.
Crétey, adjoint, à Marbeuf.
Dannet (Mme ve), au Tremblay.
Delamare, ancien maire de Crestot.
Delamare (Auguste), cultivateur, maire, au Tremblay.
Drouet (Gustave), cultivateur, à Ecquetot.
Dumontier, notaire, au Neubourg.
Duval, propriétaire, au Neubourg.
Haye-Jousselin (de la), propriétaire, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
Joret, md. de bestiaux, au Neubourg.
Lalouelle, maire de Daubeuf.
Larcier (Charles-Henry), propriétaire-cultivateur, maire de Crosville-la-Vieille.
Legouez, cultivateur, à Crosville-la-Vieille.
Le Mercier, avocat au Neubourg.
Lemercier, propriétaire au Troncq.
Lenoble, ancien maire d'Iville.
Letourneur, maire, à Criquebeuf-la-Campagne.
Olivier, propriétaire au Troncq.
Polignac (duc de), propriétaire, à Canappeville.
Portevin, vétérinaire, au Neubourg.

Canton de Pont-de-l'Arche.

Barbet, maire, à Saint-Cyr du Vaudreuil.
Bourdon, propriétaire, aux Damps.
Boutry, maire de Montaure.
Cairon (comte de), maire, à Alizay.
Cauchoix, industriel, à Saint-Cyr du Vaudreuil.

Digitized by Google

MM.

CHEVALLIER (l'abbé), vicaire, à Pont-de-l'Arche.
DOUTTÉ, cultivateur, à Montaure.
DUGARD (Alphonse), ferme de Blaquetuit, à Montaure.
FERRAND, notaire, à Pont-de-l'Arche.
FOUCHET (Éléonor), cultivateur, à Léry.
FRÉRET, cultivateur, ferme de Rouville, à Alizay.
FRÉRET (Paul), à Pitres.
FROMONT, maire, à Pont-de-l'Arche.
HELLOT (Louis), à Montaure.
HERVEY (Maurice), conseiller général, agriculteur, à Notre-Dame du Vaudreuil.
HEULLANT père, propriétaire, à Montaure.
HEULLANT fils, cultivateur, à Montaure.
HUET, maire, à Tostes.
LEGENDRE (Jules), maire de Portejoie.
LOUÉE, maire de Léry.
MAX-CATOIRE, propriétaire, au château de la Garde-Châtel, à Montaure.
MILLIARD, cultivateur, à Montaure.
MOREAU (Victor), cultivateur, à Igoville.
NOUVEL (Léopold), cultivateur à Léry.
NOUVEL, propriétaire, maire à Igoville.
PERRIER, cultivateur, ferme de Rouville, à Alizay.
POTERIE (DE LA), au château de Rouville, à Alizay.
QUESNÉ (Victor) fils, propriétaire, à Montaure.
RAOUL-DUVAL (Mme ve), propriétaire, à Notre-Dame du Vaudreuil.
SENEVAS (baron DE), propriétaire, à Montaure.
VAN GROOTVEN, propriétaire, à Saint-Cyr du Vaudreuil.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

Membres du bureau de la section.

Président . . . . . MM.....
Secrétaire . . . . . DAVID (Jacques), ancien notaire, à Lisieux.

Digitized by Google

	MM.
Trésorier	TOUFLET-DUMESNIL (Emile), conseiller d'arrondissement, à Cormeilles.
Trésorier honoraire . . .	MALHERBE (Emile), propriétaire, à Pont-Audemer.

Canton de Pont-Audemer.

BERTRAND, notaire honoraire, à Pont-Audemer.
DUCABLE, ancien avoué, à Pont-Audemer.
GOIN, ancien avoué, propriétaire, à Toutainville.
GRUEL (Amédée), tanneur, à Pont-Audemer.
LEGENDRE (Maxime), avocat à la cour d'appel de Paris, au château des Préaux.
LUARD, au château de Siglas, à Tourville.
MALHERBE (Emile), propriétaire, à Pont-Audemer.
MANN, manufacturier, à Pont-Audemer.
PICOT, marchand de fers, à Pont-Audemer.
POMMARE (DES), au château du Calvaire, à Campigny.
TOUFLET-DUMESNIL (Emile), propriétaire, à Pont-Audemer.
TOUFLET-DUMESNIL (Henri), propriétaire, à Pont-Audemer.
TOUZÉ-QUILLET, tanneur, à Pont-Audemer.

Canton de Beuzeville.

AUZERAIS, propriétaire, ancien maire de la Lande.
BOIS-GUILBERT (le marquis DE), propriétaire, au château de Saint-Pierre-du-Val.
SAINT-PIERRE (le marquis de Grosourdy DE), conseiller référendaire à la Cour des comptes, à Paris.

Canton de Bourgtheroulde.

BOULET (Emmanuel), au château de Bosc-Roger, par Bourgtheroulde.
GRUEL (Léon), conseiller général, maire de Bourgtheroulde.
LAINÉ-CONDÉ, propriétaire, à Boissey-le-Chatel.
PELLETIER, propriétaire, ancien maire, à Bosbénard-Commin.
POSTEL (DE), propriétaire, maire de Bosc-Regnoult.

Digitized by Google

Canton de Cormeilles.

MM.

Bouchard, géomètre, à Epaignes.
David (Jacques), ancien notaire, propriétaire, à Cormeilles.
Hébert (Mme Emile), château de Saint-Gervais-d'Asnières.
Julien (Eugène), propriétaire, maire de la Chapelle-Bayvel.
Thiron (Alfred), notaire à Cormeilles.
Touflet-Dumesnil (Emile), propriétaire, conseiller d'arrondissement, à Cormeilles.

Canton de Montfort-sur-Risle.

Caillot (Lucien), manufacturier, maire de Saint-Philbert-sur-Risle.
Join-Lambert, conseiller général, à Authou.
Ozanne (Raoul), notaire à Rouen, propriétaire, à Saint-Philbert-sur-Risle.

Canton de Quillebeuf.

Boulouze, propriétaire, maire de Bourneville.
Castel (Paul), propriétaire, à Sainte-Opportune.
Le Gonidec de Penlan, propriétaire, au château de Saint-Urien.
Maquaire, propriétaire, maire de Saint-Urien.
Topsent, propriétaire, adjoint, à Bourneville.
Trouplin (Paul), propriétaire, à Bourneville.

Canton de Routot.

Cossé-Brissac (comte de), propriétaire au château de Brumare, à Brestot.
Goudet, propriétaire, ancien maire de Barneville-sur-Seine.
Guénifey (baron de), propriétaire et maire, au château du Landin.
Power (Georges), propriétaire et maire de Saint-Ouen-de-Thouberville.

Canton de Saint-Georges-du-Vièvre.

Cabourg (Georges), propriétaire au château du Coudray.
Ferey du Coudray (Henri), propriétaire au château de la Thillaye, maire de Saint-Christophe-sur-Condé.
Naguet de Saint-Vulfran (Edouard), au château de Launay.

Digitized by Google

PARIS

MM.

Bailly de Merlieux, ancien directeur du *Mémorial encyclopédique*.
Bapst (Germain), 17, rue de Miromesnil, à Paris.
Béguin (Charles), propriétaire.
Bérenger, sénateur, membre de l'Institut, 5, rue de Villersexel.
Boivin-Champeaux (Alfred), avocat, 58, rue de La Boétie.
Bonjean (Georges), juge au tribunal de la Seine, rue de Lille, 47.
Bonnin (René), ingénieur civil.
Chantepie, membre de l'Académie de Mâcon.
Chatel (Eugène), ancien archiviste du Calvados, 5, rue Vavin.
Colombel (M^me^ v^e^), rue de Prony, 77.
Delineau, docteur en médecine, 104, boulevard de Courcelles.
Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, 8, rue des Petits-Champs.
Desrues, professeur au collège Stanislas, rue des Volontaires, 24.
Dieulafoy (le docteur), professeur de la Faculté de Médecine, 38, avenue Montaigne.
Flammarion (Camille), astronome, 40, avenue de l'Observatoire.
Fortier (Charles), rue Saint-Martin, 359.
Grangez (Ernest).
Lallemand (Léon), correspondant de l'Institut, 27, rue Bonaparte.
Laurent, avocat à la cour d'appel, rue de Mézières, 10.
Lesueur de Gomesnil, avocat.
L'Hopital (Henri), rue de Logelbach, 4.
Morand de la Perelle, lieutenant-colonel en retraite, rue de Rennes, 144.
Mulot, homme de lettres.
Nouvel (Georges), avenue Henri-Martin, 30.
Omont, membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits), rue Raynouard, 17.
Parville (Henri de), ingénieur et homme de lettres, villa des Pins, Parc des Princes, à Boulogne-sur-Seine.
Passy (Frédéric), membre de l'Institut, 8, rue Labordère, à Neuilly-sur-Seine.
Peltier, inspecteur des finances.
Picquenot, inspecteur des ponts et chaussées.
Prétavoine (Charles), rue Lepeletier, 10.
Raynal, membre de la Société de géographie.

Digitized by Google

MM.

SALVANDY (comte DE), rue Cassette, 18.
VINCENS (Emile), ancien conseiller d'Etat.
VILMORIN (Maurice DE), quai d'Orsay, 13.
VOLLÈS, ingénieur en chef.

DÉPARTEMENTS

MM.

ALLARD, avocat, ancien magistrat, à Rouen.
D'ALVIMARE (le marquis), rue des Carmes, à Caen.
D'ANDIGNÉ (le comte), au château du Grips, par Durtal (Maine-et-Loire).
AUBERT, maire de Saint-Désir, près Lisieux.
BAR (Gaston DE), quai de Seine, 6, à Chatou.
BEAUREPAIRE (DE), archiviste départemental, à Rouen.
BENARD, directeur de teillage, à Saint-Germain-de-Livet, par Lisieux.
BENET (Armand), archiviste départemental, à Caen.
BERTOT, pharmacien, secrétaire de la Société d'agriculture, à Bayeux.
BLIGNY, notaire, à Rouen.
BONNECHOSE (Gaston DE), lieutenant au 30e d'artillerie, à Orléans.
BORDEAUX (Gaston), avocat, chef du cabinet du préfet de la Seine-Inférieure.
BORET (Alfred), président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Valentigny (Doubs).
BRÉAUTÉ, directeur de la pépinière du gouvernement, à Médéah (Algérie).
BRIAND (Georges), horticulteur, à Poitiers.
CASSEL, agent voyer en chef, à Saint-Lô.
CHANOINE-DAVRANCHES, président de chambre à la cour d'appel de Rouen.
CHEVEREAUX, avocat, à Rouen.
CLINCHAMP (Gustave DE), propriétaire, à Avranches.
COLETTE, professeur d'arboriculture, à Rouen.
COUVET, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Rouen.
CRÉMIEU (Edouard), rentier, à Maisons-Laffitte.

Digitized by Google

MM.

Dardé, avoué, à Carcassonne.
Debourge, docteur en médecine, à Rollot (Somme).
Depruines, secrétaire de la Société d'agriculture, à Aurillac.
Dramard, conseiller à la cour d'appel de Limoges.
Duchesne-Fournet (Paul), manufacturier, à Lisieux.
Dupuis (André), juge, à Dreux.
Fleuriot, membre du conseil général, à Lisieux.
Frémy, ancien magistrat, à Senlis.
Gachau-Guignard, villa des Oiseaux, Cabourg (Calvados).
Gassouin, ancien directeur des contributions indirectes, à Rouen.
Georget, propriétaire, à Orbec.
Girard, conseiller à la cour d'Amiens.
Guénée (Achille), avocat, à Châteaudun.
Guillory, président de la Société industrielle, à Angers.
Haime, docteur en médecine, à Tours.
Hautin (Mgr), archevêque de Chambéry.
Hébert, professeur de physique au lycée de Limoges.
Hérail, conseiller honoraire à la cour de Montpellier.
Hombre-Firmas (baron d'), propriétaire, à Alais.
Houzeau (Auguste), docteur ès-sciences, professeur de chimie, à Rouen.
Izarn (Louis), au château de Saint-Martin, près Yerville (Seine-Inférieure).
Lambert, avoué honoraire, route de Caen, 26 *bis*, à Rouen.
Lamotte (le docteur de), médecin, à Pont-l'Evêque.
Lechartié, président de l'Association pomologique de l'Ouest, à Rennes.
Legrand, propriétaire, à Orbec.
Lejouteux, ancien sous-préfet, à Reims.
Lermier, ancien directeur de l'asile d'aliénés, à Blois.
Letellier, ancien inspecteur de l'Université, à Caen.
Marye, ancien conseiller, à Rouen.
Méry de Bellegarde (Louis), rue de Bretagne, 34, à Alençon.
Méry-Samson, manufacturier, à Lisieux.
Meslier, propriétaire, au Havre.
Mignon, ancien substitut du procureur de la République, à Lisieux.
Noury, professeur, rue Lafosse, 37, à Rouen.
Oré (le docteur), professeur de médecine, à Bordeaux.
Oursel, propriétaire, à Elbeuf.
Ozanne (Raoul), notaire, à Rouen.

Digitized by Google

MM.

PAILLARD DE SAINT-AIGNAN, ancien préfet.
PEBOULLEAU (le docteur), médecin des hôpitaux, à Constantine.
PELAY, agent général de l'*Urbaine*, rue de Crosne, 74, à Rouen.
PELLETIER, propriétaire, à Orbec.
PÉRIAUX (Nicétas), propriétaire, à Cherbourg.
PEULEVEY, architecte, à Chartres.
PICARD, propriétaire, ancien banquier, à Orbec.
PORCHER (Ed.), avocat, au Mans.
PREVOST (Gustave), ancien magistrat, à Rouen.
REY, sous-bibliothécaire, à Montauban.
ROPIQUET, professeur, à Elbeuf.
SALLION, docteur en médecine, à Nantes.
SAMSON (Jean), manufacturier, à Lisieux.
VERMONT, avocat, président de la Société de secours mutuel l'*Emulation chrétienne*, à Rouen.
VIALA, percepteur, à Duclair.
VIGAN (DE), inspecteur des forêts en retraite, à Cerqueux (près Orbec).
VOITELLIER, industriel, à Mantes.

ÉTRANGER

MM.

BARRUEL-BEAUVERT (DE), correspondant du Muséum, à Costa-Rica (Amérique centrale).
BRAEKELER (Félix), peintre d'histoire, à Anvers.
DRAPIEZ, secrétaire de la Société royale de Flore, à Bruxelles.
GOSSELIN (Auguste), docteur ès lettres, curé de Saint-Féréol (Canada).
HART, graveur, à Bruxelles.
KUYPER (DE), sculpteur, à Anvers.
LAUTOUR, directeur et médecin du lazaret, à Béyrouth (Syrie).
THIELENS (Armand), membre de sociétés scientifiques, à Tirlemont (Belgique).
VAN STEENKISTE (Charles), docteur en médecine, à Bruges.
WESTREENEN (le baron DE), à la Haye.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES[1]

Paris.

Association de l'industrie et de l'agriculture françaises, 15, rue de la Chaussée d'Antin (9e arrondissement).
Association française pour l'avancement des sciences, 11, rue Antoine-Dubois.
Ligue populaire pour le repos du dimanche en France, 51, rue de la Ville-l'Évêque.
Club français du chien de berger, 40, rue des Mathurins.
Ligue française du coin de terre et du foyer, 28, rue Lhomond.
Société nationale d'agriculture de France, 18, rue Bellechasse; — M. Louis Passy, secrétaire perpétuel.
Société centrale d'horticulture, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain.
Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184; — M. Maunoir, secrétaire général de la commission centrale.
Société de l'Histoire de France; — M. Martin, agent, aux Archives nationales.
Société zoologique d'acclimatation, 19, rue de Lille.
Société des agriculteurs de France, avenue de l'Opéra, 21; — M. Henri Johannet, administrateur.
Société protectrice des animaux, 84, rue de Grenelle.
Société de secours des Amis des sciences, boulevard Saint-Germain, 19.
Musée Guimet (le), 30, avenue du Trocadéro.

Départements.

Ain.....	Société d'émulation et d'agriculture (lettres, sciences et arts).....	à Bourg.
Aisne.....	Société académique.....	à Laon.
	Société académique.....	à Saint-Quentin

[1] La Société ne continuera l'envoi de son *Recueil* qu'aux Sociétés qui lui adresseront exactement leurs publications.

Digitized by Google

Alpes (Basses-)..	Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.....	à Digne.
Alpes (Hautes-).	Société d'études.....	à Gap.
—	Société d'agriculture des Hautes-Alpes.....	Ibid.
Alpes-Maritimes.	Société d'agriculture.....	à Nice.
	Société des lettres, sciences et arts.....	Ibid.
Ariége.....	Société d'agriculture et des arts	à Foix.
Aube	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.....	à Troyes.
Basses-Pyrénées.	Société des sciences, lettres et arts.....	à Pau.
Bouches-du-Rhône.	Société de statistique.....	à Marseille.
—	Académie de Marseille.....	Ibid.
Calvados	Académie des sciences, arts et belles-lettres.....	à Caen.
—	Association normande.....	Ibid.
—	Société des amis de l'Université de Normandie.....	Ibid.
—	Société des Beaux-Arts.....	Ibid.
—	Société d'agriculture et du commerce.....	Ibid.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société des antiquaires de Normandie.....	Ibid..
—	Société française d'archéologie.	Ibid.
—	Société linnéenne de Normandie	Ibid.
—	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.....	à Bayeux.
—	Société académique, agricole, industrielle et d'instruction.	à Falaise.
—	Société d'horticulture du centre de la Normandie.....	à Lisieux.
—	Société historique de Lisieux.	Ibid.
Charente	Société d'agriculture, arts et commerce.....	à Angoulême.
—	Société d'horticulture et de viticulture de la Charente.....	Ibid.
—	Société archéologique et historique de la Charente	Ibid.

Digitized by Google

Charente Inf^re	Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis	à Saintes.
Corrèze	Société scientifique, historique et archéologique	à Brives.
Côte-d'Or	Académie des sciences, arts et belles-lettres	à Dijon.
—	Société d'histoire et d'archéologie	à Beaune.
Côtes-du-Nord	Société d'émulation des Côtes-du-Nord	à Saint-Brieuc.
Deux-Sèvres	Société d'agriculture	à Niort.
Doubs	Société d'agriculture, sciences naturelles et arts	à Besançon.
—	Société d'émulation	à Montbéliard.
Drôme	Société départementale d'agriculture	à Valence.
Eure	Société des Amis des Arts du département de l'Eure	à Évreux.
—	Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux	Ibid.
—	Société d'horticulture et de botanique	à Vernon.
—	Comice agricole du canton de Verneuil	à Verneuil.
—	Société normande d'études préhistoriques	à Louviers.
Eure-et-Loir	Comice agricole	à Chartres.
—	Société d'horticulture	Ibid.
—	Société d'archéologie	Ibid.
Finistère	Société académique de Brest	à Brest.
Gard	Académie	à Nîmes.
Gironde	Académie des sciences, belles-lettres et arts	à Bordeaux.
—	Société d'agriculture	Ibid.
—	Société d'horticulture de la Gironde	Ibid.
Haute-Garonne	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres	à Toulouse.
—	Société archéologique du Midi de la France	Ibid.

Digitized by Google

HAUTE-VIENNE....	Société d'agriculture, des sciences et des arts	à Limoges.
—	Société des Amis des sciences et arts.....	à Rochechouart
HÉRAULT	Société archéologique..... .	à Béziers.
—	Société d'études des sciences naturelles de Béziers	Ibid.
—	Société centrale d'agriculture..	à Montpellier.
—	Académie des sciences et lettres.	Ibid.
INDRE.....	Société d'agriculture.....	à Châteauroux.
INDRE-ET-LOIRE...	Société d'agriculture, de sciences, d'arts et de belles-lettres.	à Tours.
ILLE-ET-VILAINE ..	Syndicat pomologique de France.....	à Rennes.
—	Société des hospitaliers-sauveteurs Bretons.....	Ibid.
—	Société centrale d'horticulture d'Ille-et-Vilaine...	Ibid.
ISÈRE.....	Société de statistique de l'Isère.	à Grenoble.
—	Académie delphinale	Ibid.
JURA.....	Société d'agriculture	à Poligny.
LOIRE-INFÉRIEURE.	Société académique	à Nantes.
—	Société nantaise d'horticulture.	Ibid.
—	Société d'agriculture de la Loire-Inférieure	Ibid.
LOIRET.....	Société d'agriculture, des sciences, belles-lettres et arts....	à Orléans.
—	Société d'agriculture de l'arrondissement de Pithiviers.....	à Pithiviers.
LOIR-ET-CHER....	Société des sciences et des lettres	à Blois.
LOZÈRE	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.....	à Mende.
MANCHE.....	Société d'horticulture.....	à Avranches.
—	Société archéologique, artistique, littéraire et scientifique.	à Valognes.
MARNE.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.....	à Châlons.
—	Académie nationale	à Reims.
—	Académie nationale des sciences et belles-lettres.....	à Vitry-le-Fr.
—	Société des sciences et arts...	Ibid.

Digitized by Google

MAYENNE	Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne	à Mayenne.
—	Comice agricole de Laval	à Laval.
MEURTHE-ET-MOSELLE.	Académie de Stanislas	à Nancy.
—	Société des sciences de Nancy	Ibid.
MEUSE	Société d'apiculture de la Meuse	à Bar-le-Duc.
NIÈVRE	Société départementale d'agriculture de la Nièvre	à Nevers.
NORD	Académie et Université de Lille.	à Lille.
—	Société d'émulation	à Cambrai.
—	Société d'agriculture, des sciences et des arts	à Valenciennes.
—	Société d'émulation	à Roubaix.
OISE	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise	à Beauvais.
—	Société d'agriculture	à Clermont.
—	Société d'agriculture	à Compiègne.
—	Comité archéologique	à Senlis.
—	Comité archéologique et historique	à Noyon.
ORNE	Société d'horticulture	à Alençon.
—	Société historique et archéologique de l'Orne	Ibid.
PAS-DE-CALAIS	Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts.	à Boulogᵉ-sʳ-Mʳ.
—	Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer	Ibid.
PYRÉNÉES (Bᵇᵉˢ)	Société des sciences, lettres et arts	à Pau.
PYRÉNÉES-ORIENT.	Société agricole, scientifique et littéraire	à Perpignan.
RHÔNE	Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles	à Lyon.
—	Société d'agriculture, sciences et industrie	Ibid.
SAÔNE-ET-LOIRE	Société d'histoire naturelle de Mâcon	à Mâcon.
—	Académie de Mâcon	Ibid.

Digitized by Google

Saône-et-Loire..	Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône...	à Chalon-sr-S.
—	Société des sciences naturelles de la Saône-et-Loire.....	Ibid.
—	Société éduenne	à Autun.
Sarthe	Société d'agriculture, sciences et arts	au Mans.
Seine-et-Marne..	Société d'agriculture	à Melun.
—	Société d'agriculture, sciences et arts	à Meaux.
Seine-et-Oise....	Société d'agriculture	à Versailles.
—	Association agricole et horticole	à Mantes.
Seine-Inférieure.	Société centrale d'agriculture.	à Rouen.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts.....	Ibid.
—	Société libre d'émulation.....	Ibid.
—	Société centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure	Ibid.
—	Société normande de géographie	Ibid.
—	Cercle pratique d'horticulture et de botanique.....	Ibid.
—	Société des amis des sciences naturelles.....	Ibid.
—	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure	Ibid.
—	Société vétérinaire de la Seine-Inférieure et de l'Eure.....	Ibid.
—	Comice agricole.....	Ibid.
—	Société d'études diverses.....	au Havre.
—	Société géologique de Normandie.....	Ibid.
—	Société d'horticulture et de botanique de l'arrondissement du Havre.....	Ibid.
—	Société industrielle.....	à Elbeuf.
—	Société d'études des sciences naturelles	Ibid.
Somme.....	Académie des sciences, des lettres et des arts.....	à Amiens.

Digitized by Google

SOMME.....	Société des antiquaires de Picardie	à Amiens.
—	Société linnéenne du Nord de la France.....	Ibid.
—	Comice agricole.....	à Abbeville.
—	Société d'émulation...,.....	Ibid.
TARN-ET-GARONNE.	Société archéologique de Tarn-et-Garonne	à Montauban.
VAR.....	Société d'agriculture et de commerce.....	à Draguignan.
—	Société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation du Var.....	à Toulon.
VENDÉE	Société d'émulation.....	à la Roc.-s-Yon.
VIENNE.....	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.....	à Poitiers.
—	Société des antiquaires de l'Ouest	Ibid.
VOSGES.....	Société d'émulation	à Épinal.

Alsace-Lorraine.

Société d'histoire naturelle de Colmar.
Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

Allemagne.

Société des sciences naturelles et de médecine de Giessen.

Angleterre.

Litterary and philosophical Society of Manchester.

Autriche.

Société impériale géologique, à Vienne.

Belgique.

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société royale d'horticulture, à Liège.
Abbaye de Maredsous.

Danemark.

Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague.

Digitized by Google

Norvège.

Université royale, Christiania.

Russie.

Société impériale d'agriculture à Moscou.

Suisse.

Société neuchateloise de géographie à Neuchatel.

États-Unis d'Amérique.

Smithsonian Institution, à Washington.
Ministère de l'agriculture des Etats-Unis.
Société américaine d'histoire naturelle, Central Parc de New-York.

Mexique.

Observatoire météorologique central de Mexico.
Institut géologique du Mexique à Mexico.

Uruguay.

Musée national de Montevideo.

Digitized by Google

PRIX LUCIEN FOUCHÉ [1]

CONCOURS LITTÉRAIRE

Conformément aux conditions du legs fait par M. Lucien Fouché, la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-lettres du département de l'Eure* décernera, en 1905, un prix de **600 francs** au meilleur mémoire sur un sujet de biographie ou de critique littéraire intéressant le département.

La Société serait, en outre, disposée à donner, s'il y avait lieu, une récompense au travail qui serait jugé le second en mérite.

Les œuvres présentées devront être inédites et n'avoir jamais figuré à aucun concours.

Le manuscrit récompensé restera la propriété de la Société, qui se réserve d'être la première à en faire la publication, et les autres seront rendus aux auteurs.

Dans le cas où la Société ne jugerait aucun travail digne d'être couronné, le prix ne serait pas décerné.

Les mémoires devront être adressés, franco de port, au Secrétaire perpétuel de la Société à Évreux, **avant**

[1] Le prix de 600 francs, fondé par M. Lucien Fouché, a été décerné en 1901 à M. l'abbé Chevallier, vicaire à Pont-de-l'Arche, pour son mémoire : « *Notre-Dame de Bonport; Étude archéologique sur une abbaye normande de l'ordre de Cîteaux.* »

Digitized by Google

le 1er avril 1905. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée sur une enveloppe cachetée qui contiendra l'indication des noms de l'auteur. Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus du concours.

Évreux, le 15 septembre 1903.

Le secrétaire perpétuel,

LÉON PETIT.

ÉVREUX. IMPRIMERIE DE CHARLES HERISSEY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06351 7976

Digitized by Google

Digitized by Google